



**Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique**

République Algérienne Démocratique et Populaire



Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Département des Sciences de Gestion

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences
financières et comptabilité**

Option : Finance d'Entreprise

Thème :

Financement de la création des micro-entreprises

Cas ANADE Tizi-Ouzou

Réalisé par :

- BENSEBA Celina
- TAFAT Nadia

Encadré par :

- Dr ALLAG Yacine

Membres de jury :

Président : Dr GUELMINE Hichem, MCA, UMMTO

Examineur : Dr KABENE Ahmed, MCB, UMMTO

Rapporteur : Dr ALLAG Yacine, MCA, UMMTO

Promotion 2021 - 2022

Remerciement

Nous tenons à remercier en premier lieu le bon **DIEU** de nous avoir donné la volonté, et surtout le courage de mener dans de bonnes conditions ce présent travail.

Nous exprimons nos vifs remerciements, notre profonde gratitude et notre reconnaissance à notre encadreur Mr. **ALLAG YACINE**. Pour la pleine confiance qu'il nous a accordée pour nous encadrer. Pour l'aide précieuse qu'il nous a donnée, pour ses remarques et ses conseils qui nous ont permis de mener à bien ce travail ; Merci du fond du cœur, nous sommes redevables.

Nous adressons également nos sincères remerciements à Mme. **OURAK née LAMARA CHAFIA** formatrice à l'ANADE de Tizi-Ouzou à qui on va adresser nos sincères remerciements, pour sa gentillesse, les informations et les explications pertinentes que nous a fournies, qui nous ont permis d'enrichir notre savoir dans le domaine et de pouvoir réaliser ce travail. Ainsi que le personnel de l'ANADE, pour nous avoir ouvert leurs portes et accepté de partager son expérience avec nous.

Nous remercions également tous les membres du jury d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail,

Nous adressons aussi nos remerciements à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

Dédicace

Je dédie ce travail :

A mes chers parents qui m'ont soutenu, encouragé durant mes années d'études, Que Dieu me les protège ;

A mes frères et mes chères sœurs

A mes enfants ILYAS et RYNA, mon mari

Que Dieu les protège et leur accorde une longue vie pleine de bonheur et de santé.

A ma deuxième famille Guiz, ma belle-mère que Dieu la protège

A mon binôme BENSEBA Celina avec laquelle j'ai eu l'honneur de travailler, sans oublié sa famille ;

A tous mes amis et à toute personne de près ou de loin qui m'a souhaité que la réussite et une carrière professionnelle au futur ;

Ainsi que toute la promotion 2022.

Nadia

Dédicace

Je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents qui m'ont été un grand soutien

durant mon cursus d'études ;

que Dieu me les protège ;

A ma petite sœur *Rezika* pour sa présence à mes côtés ;

A mes chères frères et sœurs

A ma deuxième famille *BENDAHEMA*, ma copine intime *Fatima* ;

Que Dieu les protège et leur accorde une longue vie pleine de bonheur

et de santé ;

Vous me manquez

A ma chère amie et binôme *TAFAT NADIA*, à toute sa famille ;

A sa petite fille *RYNA* ;

A tous mes amis et à toute personne de près ou de loin qui m'a
souhaité que la réussite et une carrière professionnelle au futur ;

Ainsi que toute la promotion 2022.

Celina

Liste des abréviations

ANADE	Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat
ANDI	Agence National de Développement des Investissements
ANSEJ	Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune
ANGEM	Agence National de Gestion du Microcrédit
BADR	Banque Agricole et du développement Rural
BDL	Banque de Développement Local
BEA	Banque Extérieur d'Algérie
BFR	Besoin de Fond de Roulement
BTP	Bâtiments et travaux publics
BNA	Banque National d'Algérie
CAF	Capacité d'autofinancement
CNAC	Caisse nationale d'assurance chômage
CNAS	Caisse nationale d'assurance et sociale des salariés
CASNOS	Caisse d'assurance sociale des non-salariés
CNRC	Caisse nationale de registre du commerce
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CSVF	Comité de sélection, de validation et de financement des projets
DA	Dinar algérien
DOAE	Décision d'octroi d'avantages de la phase exploitation
DOAR	Décision d'octroi d'avantages de la phase réalisation
EI	Entreprise individuelle
EURL	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limité
FNSEJ	Fond national de soutien à l'emploi des jeunes
FGMMC	Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits
IBS	Impôt sur les Bénéfices des Sociétés
IRG	Impôt sur Revenu Globale
PV	Procès-verbal
PNR	Prêt non rémunéré
PAS	Plan d'ajustement structurel
PME	Petite et moyenne entreprise
SNC	Société en nom collectif
SARL	Société à responsabilité limitée
SPA	Société par action
TAP	Taxe sur activité professionnelle
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TCR	Tableau de compte de résultat
TN	Trésorerie nette
VA	Valeur ajoutée

Liste des tableaux

N°		Page
1	Récapitulatif des sociétés	10
2	Nombre des micro-entreprises privées créés 2010/2014	25
3	Récapitulatif de mode de financement de la CNAS	43
4	Différence entre ANSEJ et ANADE	50
5	Etude de projet	66
6	Nombre de projets financés par secteur d'activité 2017	71
7	Nombre de projets financés par secteur d'activité 2018	72
8	Nombre de projets financés par secteur d'activité 2019	72
9	Nombre de projets financés par secteur d'activité 2020	73
10	Nombre de projets financés par secteur d'activité 2021	73
11	Nombre de projets financés et d'emploi créés en phase création ANADE T-O 2017/2021	76
12	Nombre de projets financés et d'emploi créés en phase d'extension ANADE T-O 2017/2021	77
13	Nombre de projets financés et d'emploi créés dans le cadre de l'ANADE T-O 2017/2021	78
14	Montant d'investissement de création d'une m-e	80
15	Structure de l'investissement	82
16	Coût des équipements	82
17	Structure de financement	83
18	Tableau d'amortissement de crédit bancaire	83
19	Bilan d'ouverture	85
20	Bilan prévisionnel de 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	86
21	Bilan prévisionnel de la 4 ^{ème} année	87
22	Bilan prévisionnel de la 5 ^{ème} , 6 ^{ème} , et 7 ^{ème} année	88
23	Calcul de fonds de roulement	90
24	Calcul de besoin de fonds de roulement	90
25	Calcul de trésorerie nette	91
26	Calcul de l'autonomie financière	91
27	Calcul de rentabilité économique	92
28	Calcul de la rentabilité financière	92
29	Tableau de compte de résultat prévisionnel	93

Liste des schémas

N°		Page
1	Typologie des micro-entreprises	10
2	Etapas de création d'une micro-entreprise	18
3	Ressources de financement	38
4	Organigramme de l'ANADE	53
5	Organigramme de l'agence central d'Alger	54
6	Organigramme de l'ANADE de Tizi-Ouzou	54

Liste des figures

N°		Page
1	Financement de promoteur chômeur	61
2	Financement de promoteur non chômeur	61
3	Taux de financement mixte	61

Liste des graphes

N°		Page
1	Nombre de projets financés par l'ANADE en secteur des services et hydraulique	75
2	Nombre de projets financés et d'emplois créés en phase création ANADE T-O 2017/2021	76
3	Nombre de projets financés et d'emplois créés en phase extension ANADE T-O 2017/2021	78
4	Nombre de projets financés et d'emplois créés dans le cadre de l'ANADE T-O 2017/2021	79
5	Evolution de la valeur ajoutée	94
6	Evolution de résultat net	94

Sommaire

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures et graphes

Introduction générale.....	1
Chapitre I : Approche théorique des micro-entreprises.....	4
Section 1 : Aperçu général sur les micro-entreprises.....	5
Section 2 : Etapes de création d'une micro-entreprise	12
Section 3 : Evolution des micro-entreprises en Algérie.....	22
Conclusion.....	27
Chapitre II : Financement des micro-entreprises	28
Introduction	28
Section 1 : Modes de financement des micro-entreprises	29
Section2 : Structure de financement et d'accompagnement de la M-E en Algérie.....	41
Conclusion	48
Chapitre III : Aspects pratiques de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANADE	49
Introduction :	49
Section 1 : Généralités sur l'ANADE	50
Section 2 : La création de la micro-entreprise dans le cadre de l'ANADE....	64
Section 3 : Etude de cas d'une M-E crée dans le cadre de l'ANADE	80
Conclusion.....	96
Conclusion général	97

Bibliographie

Table des matières

Annexes

Résumé

Bibliographie :

Ouvrage et mémoire :

- Christian.M, Henri.B, Solignac.L, Xavier.O « micro-entreprise et cadre institutionnel dans les pays en développement » Edition OCDE Paris 1994 page 21.
- Safir.R, Tirchi.M, « la contribution des micro-entreprises à la création de l'emploi en Algérie cas des micro-entreprises agricoles de la wilaya T-O » université UMMTO 2018 page 18-19.
- Ballout Tayeb « droit des sociétés » Edition Berti 2006 page 154.
- OCDE (2019), « le secteur privé et le rôle de catalyseur des très petites, petites et moyennes entreprises dans le développement co-opération report 2018 : joining forces to leave no one behind, Edition OCDE Paris page 187.
- Bettoui.M, Hamiche.h, « financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif de l'ANADE » université UMMTO 2021 page 11.
- LASARY « économie d'entreprise » 2001 page 82.
- Joyal.A, Sadeg.M, Torres.O « la PME et l'internationalisation » Edition l'Harmattan 2010 page 118.
- OLIVIER FERRIER, « Les très petites entreprises », studio de boeck, 1ere édition, Bruxelles 2002, Page 99.
- AZIZ.L, BERECH.T, « La création d'entreprise dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi : Cas de l'ANSEJ Tizi-Ouzou » promotion2019/2020, p.37.
- « MICRO-ENTREPRISES ET CADRE INSTITUTIONNEL EN ALGÉRIE » par Hocine Benissad page 5 Edition Mars 1993 OCDE/GD(93)70.

Articles :

- Recommandation de la commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises n° C (2003) 1422 JO L 124 du 20/05/2003 page 36-41.
- Bulletin d'information statistique de ministre de l'industrie relative au PME n° 18 (2010) page 13, n°19 page 13 et n°20 page 15 (2011), n°21 page 15 et n° 22 page 13 (2012), n°23 et n°24 (2013) page 13, n°26 (2014) page 11.
- Document d'information financement du développement des entreprises privées en Afrique page 11.
- Journal officiel de la république Algérienne n° 48 article 8 page 15.
- Bulletin d'information statistique de la PME, Ministre de l'industrie n° 30 Edition mai 2017.
- AFE Agence France Entrepreneur anciennement APCE.

Décret législatifs :

- Décret exécutif n°18-201 du 2 aout 2018, modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-296 du 24 rabie ethani1417 au 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes n° 48.
- Décret exécutif n° 96-296 du 24 rabie ethani 1417 correspondant au 08 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes jora n°52.

- n° 45 ARRÊTÉ interministériel du 21 ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-087 intitulé « Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes ».
- Selon la loi Algérienne loi n° 01-18 du 12/12/2001 page 6.
- Loi n° 1-03 de décembre 2012 relative au développement de l'investissement « journal officiel de la république Algérienne n° 47 ».
- Décret exécutif n° 96-296 du 24 Rabie ethani 1417 correspondant au 08 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes.

Site Web :

- <https://www.lecoinentrepreneur.fr> étude de marché.
- www.fgar.dz besoin de financement.
- www.bpifrance-creation.fr éléments de BFR.
- www.l-expert-comptable.com calcul de BFR.
- www.mf.gov.dz ministre des finance « l'investissement en Algérie ».
- Document de la CNAC disponible sur www.cnac.dz.
- Objectif et missions – ANGEM sur www.angem.dz.
- Etapes de création de micro-entreprise www.anade.dz.
- www.andi.dz avantages fiscaux.

INTRODUCTION GENERALE

Le chômage représente un défi permanent et une raison majeure du ralentissement de l'économie des pays, quelle que soit la solidité de leur économie, spécialement après la pandémie de Coronavirus qui a profondément affecté le monde de travail ainsi provoqué une augmentation significative du taux de chômage. Une solution doit être trouvée afin de réduire ce dernier pour parvenir à un développement durable.

L'Algérie considéré comme un pays en voie de développement et étant touché par la pandémie, a connu une hausse de taux de chômage cela a frappé l'ensemble des populations, mais plus durement les plus fragiles, le citoyen et jeune Algérien qui connaissait déjà à l'origine un fort pourcentage de chômage est plus vulnérable qu'auparavant en raison du manque de demande de main-d'œuvre, et donc la création d'emplois est devenu la responsabilité de l'Etat plus qu'à tout autre moment pour atteindre l'équilibre économique à l'avenir.

Face à toutes les crises qui sévissaient dans le monde, le gouvernement algérien n'est pas apparu immobile, mais a mis en place les ressources et les moyens nécessaires et a tendu la main à les jeunes Algériens qui aspirent à créer leur propre fondation afin d'enrayer la hausse de chômage et de déterrer son économie du fond. L'Etat Algérien a pris des mesures en élaborant des plans de développement qui ont pour but d'investissement, c'est pourquoi dans un premier temps le dispositif « Programme de l'Emploi des Jeunes » (PEJ) a été mis en place en 1988 suite à la crise économique et la politique d'ajustement structurel (PAS) qui s'en suivie, le PEJ visait essentiellement à alléger le poids de chômage, mais ce dernier a échoué dans sa mission d'absorber une masse importante de la population active non occupée surtout celle des jeunes, et dans un deuxième temps en 1991 il y a eu ainsi la naissance d'un autre programme appelé « Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes » (DIPJ) qui a rencontré plus tard des obstacles dans sa mise en œuvre, ces complications sont liées notamment au statut juridique des coopératives, aux choix des activités et d'autres problèmes liés au manque des moyens matériels et financiers.

En 1996 un nouveau dispositif a été adapté « Agence Nationale de Soutien de l'emploi des Jeunes » (ANSEJ) actuellement modifié en « Agence Nationale d'Appui et de Développement » (ANADE) depuis novembre 2020.

Par conséquent, nous pouvons conclure que le secteur des micro-entreprises en Algérie bénéficie de l'attention de l'état à plusieurs niveaux tout au long des plans de développement adoptés depuis l'indépendance, en reconnaissant l'importance de ce secteur dans la construction d'un développement économique global.

INTRODUCTION GENERALE

La problématique :

Cette procédure nous amène à poser la question suivante :

Comment contribue-t-il le dispositif (ANADE) à la création et le financement des micro-entreprises ?

À partir de cette problématique d'autres questions s'imposent telles que :

- Qu'est-ce qu'une micro-entreprise ? Quel est son objectif ?
- Quelles sont les étapes nécessaires à sa création dans le cadre du dispositif (ANADE) ?
- Quels sont les modes de financement proposé par l'ANADE ?
- Quelles sont les conditions d'octroi de crédit exigé par l'ANADE ?
- Quelles sont les ressources mises en œuvre à but de réaliser leur investissement ?

Hypothèse de recherche :

Nous présentons les hypothèses suivantes comme suggestions afin de répondre la problématique déjà posée :

- Les micro-entreprises contribuent à la création d'emplois, à la circulation des capitaux et résolvent divers problèmes économiques.
- L'évaluation du dispositif ANADE à travers les années a favorisé la fondation des micro-entreprises.
- Le financement de l'ANADE contribue à la réduction de taux de chômage ainsi à relancer les activités économiques.

Méthodologie de recherche :

Pour répondre à notre question principale, complétée par des questions secondaire, notre travail s'appuie sur l'étude théorique et pratique afin de confirmer ou infirmer nos hypothèses :

- Etude théorique (recherche et étude documentaire) : basée sur la consultation des différents documents (ouvrages, mémoires ainsi des sites internet) qui sont nécessaires pour la compréhension des concepts relative à notre thématique.
- Etude pratique : qui traite le cas de l'ANADE de la wilaya de Tizi-Ouzou et l'exploitation des divers documents, des statistiques fournis par le dispositif plus une étude de cas pour mieux approfondir dans notre thème.

INTRODUCTION GENERALE

Intérêt de thème :

Notre étude repose sur plusieurs motivations à savoir :

- l'importance des micro-entreprises dans la création des richesses et de l'emploi.
- l'impact des micro-entreprises dans le développement de l'économie du pays.
- la découverte du le fonctionnement du dispositif ANADE.
- l'étude des données de la création de la micro-entreprise au niveau de l'ANADE de la wilaya de Tizi-Ouzou par les jeunes diplômés et les chômeurs.

Introduction

Les micro-entreprises font actuellement le centre et l'objet d'une grande attention de la part de nombreux chercheurs et planificateurs politiques, économique qui s'accordent sur la vitalité de ce secteur et son rôle effectif dans la réalisation d'un développement global et durable

Au cours de dernières décennies des études ont été menées sur l'évolution de l'économie mondiale ont montré le rôle joué par les micro-entreprises dans la création de la richesse et de l'emploi, ce qui a suscité un intérêt accru en tant que l'une des politiques les plus importantes pour faire avancer l'économie, et cela grâce à la flexibilité de sa structure et sa capacité à s'adapter aux pressions de l'environnement économique, les politiques industrielles adoptent le concept de micro-entreprise pour permettre aux Etats soucieux la création de nouveaux emplois ainsi que la préservation et développement des anciens.

Pour cela l'Algérie a soutenu et développé le secteur des micro-entreprises à construire une approche économique intégrée en raison de déséquilibre économique afin de créer des opportunités d'emploi pour réduire le chômage

Par conséquent, dans ce chapitre nous allons étudier les micro-entreprises en trois sections :

Section 1 : Aperçu général sur les micro-entreprises

Section 2 : Etapes de création d'une micro-entreprise

Section 3 : Evolution des micro-entreprises en Algérie

Section 1 : Aperçu général sur les micro-entreprises

Les institutions économiques, en particulier les micro- entreprises, sont le principal moteur de la croissance des économies des pays, aider à promouvoir ce dernier, à la réduction des paiements extérieurs, la diversification de la structure industrielle, la promotion des exportations et leur contribution à l'attraction l'épargne locale est dans la valeur ajoutée et est considérée comme l'un des moyens les plus efficaces pour relancer l'économie par sa facilité d'adaptation, sa flexibilité, sa compétitivité et sa conquête des marchés étrangers.

Cette section se focalisera sur la micro-entreprise à travers les points suivants :

- 1 – définition de la micro-entreprise
- 2 – caractéristiques de la micro-entreprise
- 3 – rôle des micro-entreprises
- 4 – objectifs des micro-entreprises
- 5 – typologie ou classification des micro-entreprises

1 - définition de la micro-entreprise :

Il existe diverses définitions de la micro entreprise :

- Selon Christian Morisson, Henri Renard et Xavier Oudin :
« Les micro-entreprises, étant donné que ce sont les entreprises les plus petites »¹
« C'est ce qui justifie notre distinction entre trois catégories de micro-entreprises :
-Les entreprises non déclarées qui fonctionnent complètement en dehors du cadre légal...
-Les entreprises déclarée qui fonctionnent plus ou moins en marge des règlements.
-Les entreprises déclarées qui respectent presque tous les règlements »²
- Selon la commission européenne, une micro-entreprise est une entreprise qui emploie moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaire ou le total du bilan annuel n'excède pas deux millions euros³, les micro-entreprises sont des entreprises individuelles avec

¹ Christian.M, Henri.B, Solignac.L, Xavier.O « micro-entreprise et cadre institutionnel dans les pays en développement » Edition OCDE Paris 1994 page 21.

² Idem page 80-81

³ Recommandation de la commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises n° C (2003) 1422 JO L 124 du 20/05/2003 page 36-41

un régime fiscal et social spécifique, elles sont très présentes dans les pays émergents ou le développement économique repose quasi majoritairement sur elles.

- Selon la loi Algérienne, la définition des PME et ME est celle adoptée par l'union européenne en 1996. Elle est reprise par la loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, à très petite entreprise ou ME, « est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réaliser un chiffre d'affaire inférieurs à 20 millions de dinars ou dont le totale du bilan annuel n'excède pas 10 million de dinars »⁴.

2 - Caractéristiques de la micro-entreprise :

La micro-entreprise présente des caractéristiques particulières, qui permettent de la distinguer des petites, moyennes et grandes entreprises. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Une gestion et un système simples par rapport aux grandes entreprises, ce qui leur permet de se développer rapidement.
- La micro entreprise à une flexibilité qui lui facilite l'adaptation à tous les particularismes locaux et tous les conjoncteurs.
- La création de micro-entreprises, leur transformation, leur déplacement et même leur dissolution et leur renaissance d'une autre manière est facile, et cette caractéristique n'est pas marquée par de nombreuses grandes entreprises.
- Le coût d'investissement est réduit, elle a également un petit nombre de travailleurs et donc les coûts salariaux sont beaucoup moins élevés.
- Structure administrative aisée composée d'un ou deux niveaux hiérarchiques proportionnellement à sa taille, ce qui favorise la circulation de l'information d'une manière efficace.
- La petite entreprise n'a le plus souvent nul besoin d'études de marché complexes, lourdes et souvent dépassées au moment où elles sont terminées. Dans les entreprises de petite taille, le dirigeant peut discuter directement avec ses clients pour connaître leurs besoins et leurs goûts, la grande organisation doit, de son côté engager des études de marché coûteuses et complexes⁵.

⁴ Selon la loi Algérienne loi n° 01-18 du 12/12/2001 page 6

⁵ Safir.R, Tirchi.M, « la contribution des micro-entreprises à la création de l'emploi en Algérie cas des micro-entreprises agricoles de la wilaya T-O » université UMMTO 2018 page 18-19

- Les micro-entreprises ont des lignes et des modes de fonctionnement juridiques et organisationnels qui créeront les conditions pour qu'elles apparaissent et se développent dans une économie de marché qui s'approfondit progressivement.
- Une micro-entreprise est une idée qui est portée par un entrepreneur potentiel qui fait preuve d'un réel succès et qui n'hésite pas à le démontrer en investissant une participation substantielle dans les actifs financiers, fonciers et techniques.

3 - Rôle des micro-entreprises :

Les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) emploient souvent des personnes faisant partie des segments vulnérables et défavorisés de la population, auxquelles elles fournissent également des biens et des services. À ce titre, elles jouent un rôle de premier plan dans la promotion d'une croissance inclusive et la réalisation des Objectifs de développement durable en ne laissant personne de côté⁶.

Dans les régions rurales et mal desservies, les micro-entreprises sont parfois la seule source d'emploi. Elles revêtent par conséquent une importance particulière pour les jeunes vivants en milieu rural. Dans le contexte d'une évolution démographique qui s'achemine vers un chômage élevé des jeunes et un exode rural, les ME devraient à l'avenir jouer un rôle encore plus important dans l'emploi des jeunes au sein de leurs communautés locales.

A côté de leur fonction d'employeur, les ME contribuent fortement au bien-être économique et social en fournissant des services dans des domaines tels que la santé, l'assainissement, l'énergie ou l'éducation. Les micro-entreprises occupent une place dans les stratégies des pays en développement qui reconnaissent son rôle majeure dans la lutte contre le chômage et la pauvreté, mais surtout à la création de richesse.

4 - Les objectifs de la micro-entreprise :

La micro-entreprise a des objectifs dès sa création et même avant, elle se fixe une raison d'être, la réalité économique montre que les entreprises ont des objectifs différents :

- La promotion de l'esprit d'initiation et d'entrepreneuriat : à ce sujet, c'est un climat de « culture » qui convient à l'incitation et l'encouragement dans le cadre de la politique d'ouverture sur l'économie du marché.

⁶ OCDE (2019), « le secteur privé et le rôle de catalyseur des très petites, petites et moyennes entreprises dans le développement co-opération report 2018 : joining forces to leave no one behind, Edition OCDE Paris page 187

- La valorisation du secteur de l'artisanat traditionnel et la pérennité d'une entreprise économique : elles reposent essentiellement sur les aspects qui seront appréciés notamment, la rentabilité et la fiabilité d'un projet de création d'une micro-entreprise, les aspects de gestion de l'entreprise et de qualification du collectif qui constituent des paramètres d'appréciation également non négligeables sur les durées de vie de toute entreprise de production.
- La promotion et la création de la micro-entreprise : celles-ci visent à générer par la multiplication des profits, le maximum d'emplois directs et indirects économiquement viables et durables, de sorte à participer activement et progressivement à la résorbassions du chômage notamment celui des jeunes.
- La valorisation de l'emploi informel : il s'agit principalement d'aider et d'assister par différentes actions de soutien matériel, financier et réglementaire des animateurs d'activités de production des biens et de services qui interviennent dans la vie économique et sociale

5 - Classification des micro-entreprises :

5.1 - Selon la forme juridique : On peut citer :

5.1.1 - Les entreprises à risque illimité : Nous distinguons trois types d'entreprises :

5.1.1.1 - Les sociétés en nom collectifs (SNC) :

La société en nom collectif est classée dans la catégorie des sociétés de personnes. Les personnes qui la composent sont appelées associés. Comme pour toute société, elle doit être composée d'un minimum requis de deux associés. Ces derniers ont la qualité de commerçants, ils se témoignent une grande confiance, compte tenu de la responsabilité indéfinie et solidaire qu'ils se témoignent.

La société prend fin par le décès de l'un des associés sauf s'il a été stipulé que la société continuerait, soit avec les associés seulement, soit avec un ou plusieurs héritiers, ou toute autre personne désignée par les statuts⁷.

5.1.1.2 - Les entreprises individuelles (EI) :

Elles sont la propriété d'une personne physique qui exerce son activité avec ses moyens personnels, cette personne est l'unique responsable de ses biens en cas de faillite et c'est

⁷ Ballout Tayeb « droit des sociétés » Edition Berti 2006 page 154

également le seul bénéficiaire des gains réalisés par l'entreprise. Il est considéré comme un salarié et il est imposé à l'impôt sur le revenu(IR)⁸.

5.1.1.3 - Les sociétés en commandité simple (SCS) :

Il s'agit d'une société en commandite simple, les associés s'en tiennent à leurs parts d'apport et au statut qu'ils ont dans la petite entreprise, qui est une société dont les associés sont divisés en deux groupes : les commandités d'une part et les commanditaires d'autre part.

- les commandités : qui engagent leur patrimoine et leur responsabilité personnelle en qualité de commerçant dans la gestion de l'entreprise.

- les commanditaires : leur responsabilité se limite à concurrence de leurs apports, cette forme de société permet à des personnes qui ne veulent s'engager que pour le montant de leur apport de partager néanmoins le bénéfice d'exploitation.

5.1.2 - Les entreprises à risque limité : Nous distinguons trois types d'entreprises :

5.1.2.1 - Société par action (SPA) :

SPA est une société dont le capital est divisé en actions et qui est constitué entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque actionnaire reçoit sa quote-part des bénéfices dont la société déciderait la distribution sous formes de dividendes, ainsi que le cas échéant sa quote-part du patrimoine de la société en cas de dissolution avec répartition des actifs restant après paiements des dettes.

5.1.2.2 - Les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) :

L'EURL permet de séparer le patrimoine personnel du patrimoine professionnel et ainsi d'échapper à l'obligation de faire face aux dettes sociales sur les biens personnels. L'EURL s'adresse aux commerçants, artisans et prestataires de services. Elle permet à l'entrepreneur individuel de démarrer son exploitation pour protéger son patrimoine personnel en cas de défaillance et elle lui permet également de se convertir en SARL pour développer son activité.

5.1.2.3 - Société à responsabilité limitée (SARL) :

C'est une société dans laquelle la responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports. C'est une forme de société à vocation commerciale, sa caractéristique principale et

⁸ Bettioui.M, Hamiche.h, « financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif de l'ANADE » université UMMTO 2021 page 11

limiter la responsabilité des associés, chacun d’entre eux ne supporte les éventuelles de la société qu’à hauteur de son apport.

Schéma 1 : Typologies de la micro-entreprise



Tableau 1 : Récapitulatif des sociétés

Caractéristiques	SNC	EI	SCS	SPA	EURL	SARL
Associés	Minimum 2	Un seul	1 commandité et 1 commanditaire	Minimum 7 actionnaires	Un seul et unique	Minimum 2 et 50 au maximum
Capital	Pas de minimum	Minimum 100.000 dinars	Le capital social est divisé en parts sociales	5 millions de dinars(1) ou 1 million de dinars(2)	100.000 dinars	Pas de minimum

(1) dans le cas de constitution avec appel public à l’épargne

(2) sans recours public à l’épargne

5.2 - Selon l’activité :

- Entreprise artisanales : sont des entreprises qui exercent une activité manuelle et emploient un effectif de 10 personnes aux maximum.
- Entreprises commerciales : sont des entreprises dont l’activité principale commerciales: sont des entreprises dont l’activité principale consiste à l’achat et la revente de marchandise sans transformation.

- Entreprise industrielles : leurs activités principale est la production et la commercialisation des produit finis ou soumis-finis obtenu après transformation des matières premières.
- Les entreprises prestataires de services : leurs activités principales consistent à vendre des services tels que les transports, la santé et l'éducation.

Section 2 : Etapes de création d'une micro-entreprise

1 - Les étapes de création d'une micro-entreprise :

La création d'une entreprise est d'abord une idée qu'il s'agit de transformer en activité économique, puis en activité rentable qui impactera le niveau de vie de l'entrepreneur. Elle est donc une opération qui recouvre une variété de procédures administratives nécessaires à la nature de l'activité, et l'incorporation des divers moyens prédisposés chez l'investisseur, ainsi que la trajectoire initiale que le projet exige à parcourir.

La création d'une entreprise est une succession de plusieurs étapes nécessitant souvent de prendre des décisions très importantes.

1.1 - Idée de projet et sa maturation :

Au départ de toute une entreprise, il y a une idée, tous les projets de création d'entreprise commencent par une idée. L'idée de projet est le résultat de nombreuses recherches sur la viabilité et la faisabilité des projets.

Cette étape contient deux sous-étapes :

1.1.1 - Période de gestation :

La réalisation d'une idée de projet se traduit par une idée qui répond à des réelles opportunités d'investissement, il fait l'objet d'une étude approfondie de faisabilité, de rentabilité et de viabilité dont les promoteurs s'investissent corps et âme pour sa concrétisation.

1.1.2 - Pré-étude de faisabilité : Elle consiste à :

- voir si l'idée de projet est techniquement, financièrement et économiquement viable.
- D'assurer que l'on peut raisonnablement continuer à consacrer d'autres ressources.
- Donner une idée de marché de l'opportunité d'investissement, des équipements, du coût global du projet et sa rentabilité.

1.2 - Étude technico-économique :

L'étude technico-économique constitue la phase la plus importante et la plus délicate de la création d'une entreprise. Pour réaliser un projet il faut bien connaître l'environnement économique et social de future micro-entreprise.

Les aspects de l'étude technico-économique :

- L'identification du projet d'investissement.
- Les aspects commerciaux du projet.
- L'analyse technique.
- Le coût dû et son financement.

1.2.1- Étude de marché :

Une étude de marché est la collecte, et l'enregistrement et l'analyse de tous les effets se rapportant aux transferts et à la vente de marchandises et de services afin de d'élaborer des décisions commerciales.

Les objectifs visés par l'étude du marché se traduisent comme suit⁹ :

- L'acquisition d'une connaissance approfondie du secteur dans lequel évalueront la micro-entreprise et des besoins réels de ce marché.
- la définition plus précise de la nature et de la consistance de bien ou du service que la micro-entreprise se propose de produire et d'écouler.
- La détermination de la place que la micro-entreprise entend occuper dans ce secteur d'activité.
- s'assurer que votre projet est cohérent d'un point de vue commercial et qu'il y a une réelle opportunité à saisir.
- Constituer un outil support pour votre prévisionnel financier.
- Professionnaliser votre démarche et apporter du poids au dossier de création.
- Et permettre de valider l'offre commerciale de votre future entreprise.

Pour connaître le marché l'entreprise doit suivre deux étapes de démarche :

1.2.1.1- Les études quantitatives : Comporte les éléments suivants

- **Les sondages :**

Le sondage permet d'obtenir des avis sur la future offre de produits ou de services. Une fois que l'entrepreneur dispose d'une idée d'activité pour démarrer une entreprise, il devra s'assurer que le marché sur lequel il souhaite se lancer réponde à ses attentes. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude de marché.

⁹ <https://www.lecoinentrepreneur.fr>

Cette étape peut être réalisée entièrement par l'entrepreneur lui-même mais il est également possible de se faire assister, en tout ou partie, par un professionnel spécialisé en la matière.

Le but est d'obtenir le maximum d'informations sur le secteur d'activité concerné et d'analyser l'offre et la demande.

- **Les panels :**

Le panel est un échantillon permanent de personnes interrogé de façon continue. La télévision utilise les panels pour déterminer l'audimat par lequel on va fixer les tarifs publicitaires.

1.2.1.2 - Les études qualitatives :

A travers la réalisation d'une étude de marché qualitative, le porteur de projet cherche à obtenir des réponses à des questions de type « Pourquoi ? ». On recherche des résultats très précis sur le comportement des clients potentiels.

L'objectif est de comprendre le comportement, les motivations et les caractéristiques de vos clients potentiels par rapport à l'achat d'un produit ou service.

Les informations obtenues avec une étude de marché qualitative servent souvent à compléter les résultats d'une étude de marché quantitative.

L'étude qualitative, elle porte sur davantage de personnes. Les entretiens peuvent se dérouler dans la rue, dans les centres commerciaux ou encore sur le Web. C'est probablement le cas le plus complexe que l'on puisse rencontrer puisque le créateur ne dispose d'aucun historique.

Il faudra tout « inventer », c'est-à-dire tout prévoir depuis le montant à dépenser pour construire une usine jusqu'à la consommation de fournitures de bureau. Même si ce business plan est le plus difficile à établir, il n'en est pas moins totalement indispensable.

1.2.2 - Étude technique :

La micro-entreprise effectue des choix aux techniques de production et au type d'équipement à acquérir en fonction de l'importance du marché et du poids qu'elle se propose d'avoir sur ce dernier.

- Le processus de production.
- Les caractéristiques de moyens de production.

- Les besoins de la micro entreprise.
- La localisation de l'unité de production.

1.2.3 - Étude organisationnelle :

L'organisation structurelle est une sous étape importante dans la création des entreprises, elle concerne la combinaison des fonctions, la composante humaine et les équipements de gestion.

L'étude organisationnelle consiste à préfigurer les différentes de gestion et de production de la micro-entreprise, en tenant compte les fonctions de base.

1.2.4 - Etude financière :

Cette étape consiste à effectuer un travail de recherche en matière d'évaluation des coûts d'investissement et d'exploitation du projet, ce a pour objectif la rechercher du moindre coût de production.

Pour avoir une bonne étude financière de projet, le créateur adopté la démarche suivante :

- Élaborer Un plan de financement pour évaluer les emplois et les ressources financières.
- Élaborer un compte de résultat prévisionnel qui permet d'avoir une vue générale de la vie de l'entreprise pendant une période déterminée.
- Élaborer un plan de trésorerie pour définir les besoins financiers de l'entreprise à court terme.

Afin d'établir un dossier prévisionnel financier pour la création d'une entreprise nous allons aborder les points suivants :

- Que doit contenir le business plan ou prévisionnel ?
- Pourquoi élaborer un plan de financement initial pour créer une entreprise ?
- Comment établir un compte de résultat prévisionnel avant de créer une entreprise ?
- pourquoi l'établissement d'un budget de trésorerie est une étape incontournable de la création d'entreprise ?

1.2.5 - La décision :

Lorsqu'un concept tient suffisamment à cœur pour s'y investir pleinement, l'entrepreneur doit commencer par valider sa faisabilité commerciale et technique.

Une fois la faisabilité du projet établie, il est nécessaire de faire le point sur les forces et les faiblesses du projet. Cela permet de s'appuyer sur ses points forts dès le début et de se préparer à trouver des solutions pour compenser d'une manière ou d'une autre ses points faibles (compétences, capitaux de départ..).

La décision est une activité qui consiste à délibérer en vue de choisir des moyens adéquats pour atteindre des buts préalablement définis et qui aboutit à une action¹⁰.

1.2.5.1 - Types de décision :

On distingue traditionnellement trois grands types de décision :

A. Décision stratégique :

Les décisions stratégiques sont prises par la direction générale de l'entreprise. Elles concernent les orientations générales de l'entreprise. Elles ont une implication sur le long terme et engagent l'avenir de l'entreprise. Elles comportent un risque important.

Exemples : lancement d'un nouveau produit, abandon d'une activité, fusion avec une autre entreprise.

B. Décision tactique :

Les décisions tactiques sont prises par le personnel d'encadrement de l'entreprise. Elles ont une implication sur le moyen terme et des conséquences importantes pour l'entreprise. Elles comportent un risque moyen.

Exemples : lancement d'une campagne publicitaire, acquisition de matériel de production, recrutement d'un cadre dirigeant.

C. Décision opérationnelle ou mécanique :

Les décisions opérationnelles ont une portée limitée et comportent un risque mineur. Elles sont prises par le personnel d'encadrement ou les employés.

Exemples : achat de fournitures de bureau, organisation des horaires de travail.

¹⁰ LASARY « économie d'entreprise » 2001 page 82

1.2.5.2 - Les processus de décision :

Le processus de décision est un processus complexe dont l'étude peut être facilitée par la référence à des modèles théoriques. Comporte quatre phases, intelligence, modélisation, choix et contrôle.

L'intelligence : le décideur identifie dans son environnement des situations pour lesquelles il va devoir prendre des décisions.

La modélisation : le décideur recense les informations, les structures de façon à disposer de solutions envisageables.

Le choix : à partir de l'évaluation de chaque solution, le décideur choisit la meilleure d'entre elles.

Le contrôle : vient confirmer le choix effectué ou le remettre en question

1.2.5.3 - Les facteurs qui influencent la prise de décision :

Plusieurs éléments influencent, dans un contexte donné, la prise de décision:

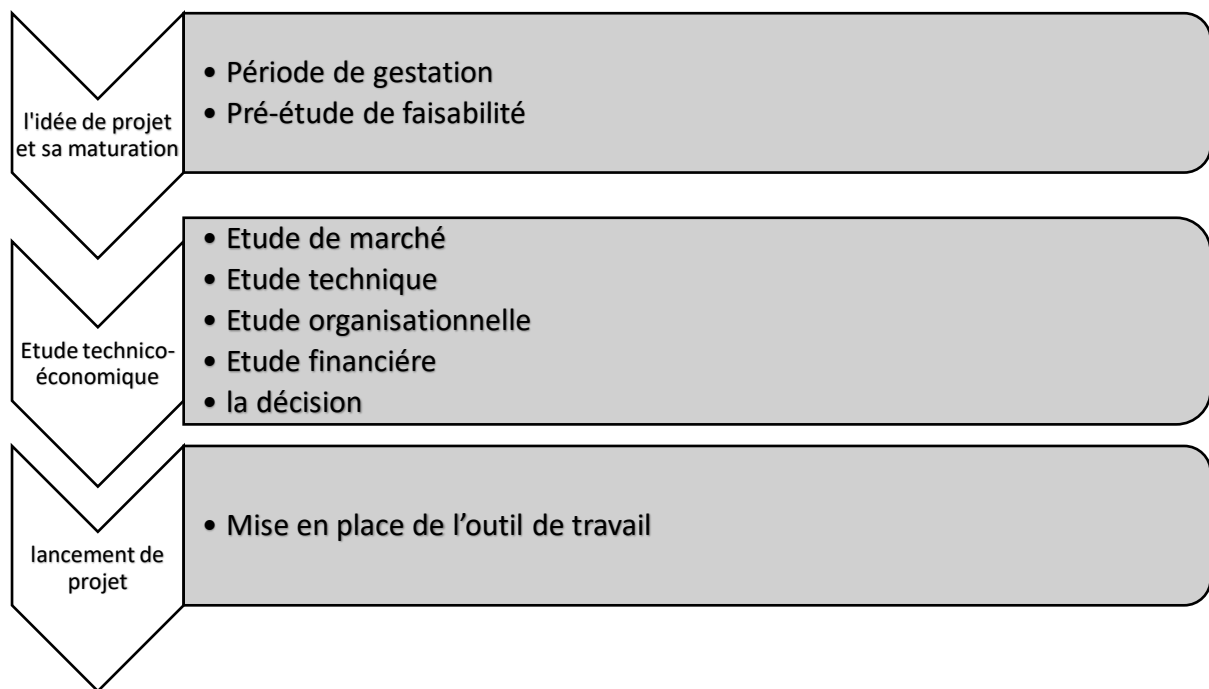
- Les caractéristiques de l'entreprise (taille, propriété, localisation, climat social, culture, histoire...).
- L'évolution du marché (croissance, stagnation, déclin).
- Les logiques financières.
- Le contexte géopolitique.

1.3 - Lancement du projet :

Le plus souvent le lancement est concomitant avec la décision d'entreprendre.

Cependant, dans bien des cas, le projet a besoin de temps pour arriver à maturation. C'est en le confrontant à la réalité et aux futurs clients que le fondateur aura le plus de chance de le faire évoluer.

Cette étape est une étape d'exécution qui doit être courte et rapide qui nécessite une disponibilité totale.

Schéma 2 : Les étapes de création d'une micro-entreprise :**2 - Les conditions de réussite de la création d'une micro-entreprise :**

Pour réussir à créer une entreprise, le créateur doit d'abord apprendre à mieux percevoir ses motivations, ses qualités et ses limites. Cela lui permettra de surmonter les obstacles et de mieux motiver ses futurs collaborateurs¹¹.

Pour réunir le maximum de chances de succès et émerger aux diverses aides publiques, le projet devra :

2.1 - Estimer correctement les potentiels de l'idée :

Dès le début, il faut bien comprendre le potentiel de son idée elle-même et la règles du jeu qui régissent son initialisation et/ou son déroulement pour éviter :

- La création d'une micro entreprise avec un démarrage tumultueux conduit à un arrêt complet au bout d'un certain temps.
- Le transfert de cette idée, une fois matérialisée, une négociation, en place, en catastrophe, en détresse financière.

¹¹ AFE Agence France Entrepreneur anciennement APCE

2.2 - Avoir une vision claire de la nature de son projet :

Les projets de création d'une micro entreprise ou d'une entreprise avec de nombreuses caractéristiques sans rapport avec les mêmes exigences d'ordre technologique et technique, commercial et humains. Il faut donc tenir compte de son public, du type de besoins ciblés et aussi de la nature.

2.3 - l'intégration :

Le nouvel entrepreneur ne doit pas rester seul dans son coin. Il ne doit pas être isolé. Il doit être accompagné. Il lui faut parfois protéger son idée, mais il doit aussi apprendre à faire confiance, à réfléchir avec d'autres. Que ce soit des amis ou des professionnels, de nombreux réseaux sont capables de lui prodiguer des conseils, de l'aider à résoudre un problème, à monter un dossier de financement ou à affronter une période difficile. Pouvoir bénéficier gratuitement des conseils commerciaux, financiers, juridiques, fiscaux de chefs d'entreprise expérimentés est un atout. Il existe en effet une étonnante solidarité entre les entrepreneurs.

2.4 - Savoir gérer le temps

Toute création d'entreprise ou d'une micro-entreprise doit être exploitée rapidement, sur un marché le plus large possible, à fin qu'elle soit rentable et génère du profit rapidement.

2.5 - Anticiper les besoins de financement :

L'investissement au départ peut être modeste ou important. Ce qui est important est que les financements disponibles soient en relation avec les besoins du projet. Et un coût d'investissement réduit et peu exigeant en devise. Besoins en infrastructure et terrains les plus réduits possible ou pris en charge par les promoteurs eux même.

On peut rajouter quelques raisons de réussite :

- Nombre d'emploi élevé.
- Localisé en zones ou régions à promouvoir.
- Porteur par un entrepreneur crédible et familiarisé avec l'activité projetée.

3 - Les raisons de l'échec de la création des micro-entreprises en Algérie :

Malgré la multiplicité des dispositifs et structures d'appui à la création d'entreprise en Algérie, ce dernier est encore faible par rapport aux autres pays. Cette forte faiblesse est liée à des contraintes remarquées par les agents économiques.

« Personne ne naît entrepreneur, dit Michel Fortin, directeur général du SAJE. On le devient. » Pour vous lancer en affaires, vous devez donc développer vos compétences entrepreneuriales, telles la connaissance du produit, la gestion, la négociation, l'organisation et la planification.

3.1 - Ne pas tester ses idées :

Beaucoup d'entrepreneurs sont en amour avec le nouveau produit ou service qu'ils veulent offrir, ils ont l'impression qu'il s'agit du dernier gadget de l'heure sur lequel tout le monde va se ruier, « Mais dans les faits, il est important d'assurer que votre idée tient la route, dit Michel Fortin ». Ce qui implique de faire une étude de marché pour voir si le produit répond vraiment à un besoin, vérifiez non seulement qu'il y a une demande à l'heure actuelle, mais aussi une demande à plus long terme.

3.2 - Manquer de planification :

Pour que les activités roulent rondement, un entrepreneur doit élaborer un plan d'action qui indiquera toutes les étapes à franchir pour atteindre son but.

3.3 - Sous-estimer le financement :

« Le temps qui s'écoule avant de faire les premières ventes est souvent sous-estimé par les entrepreneurs, dit Michel Fortin ». Ils sont trop optimistes ou estiment mal les délais à chaque étape.

Beaucoup vont aussi surestimer la force de leur réseau parce qu'ils connaissent un financeur, ils pensent que le financement va aller de soi.

3.4 - Acquérir sans réfléchir :

L'entrepreneur ne doit pas chercher à acquérir coûte que coûte. Il doit s'assurer que l'acquisition est stratégique, « On ne meurt pas d'une transaction qu'on ne fait pas, dit Jean-Claude Arsenault ».

Alors, il faut prendre le temps de la faire comme il faut, de bien la planifier, il faut que ça fasse partie de votre plan de croissance.

3.5 - Ignorer les risques :

Beaucoup d'entrepreneurs ne voient pas les risques et par conséquent, ne les réduisent pas, par exemple, assurez-vous d'avoir un fournisseur de rechange pour remplacer votre fournisseur actuel si celui-ci venait qu'à fermer les portes.

3.6-Les obstacles institutionnels :

Le problème des relations avec l'Etat se pose d'une autre manière en Algérie, économie socialiste dominée par le secteur public.

Les entrepreneurs citent nombreuses obstacles institutionnels au développement de cette clientèle comme :

- La complexité des démarches
- retard de paiement
- sévérité des normes
- montant très élevé des commandes
- délai trop courts
- manques des informations

3.7-Les obstacles institutionnels à l'approvisionnement en Algérie :

Alors que dans les autres pays, il n'existe pas des problèmes d'approvisionnement lié au cadre institutionnel, en Algérie, le développement des micro-entreprises est réellement freiné par cette contrainte. Qu'il agisse des biens intermédiaires ou des biens d'équipement, ces entreprises dépendent étroitement du secteur public qui vend ces biens ou délivre les licences d'importation.

Par ailleurs, elles ne bénéficient pas d'un accès prioritaire aux biens importés comme les grandes entreprises du secteur parapublic.

Une économie libre de marché représente le cadre institutionnel qui défavorise le moins les micro-entreprises en matière d'approvisionnement. A l'opposé, l'économie algérienne est un exemple d'économie étatique dans un pays en développement. Dans ce genre d'économie, la situation de pénurie d'intrants est habituelle et les micro-entreprises ont moins de chance de pouvoir s'approvisionner pour deux raisons¹² :

- L'une d'ordre institutionnel (accès réservé aux entreprises parapubliques),
- L'autre factuelle (faiblesse des micro-entreprises dans le jeu de relations socio-politiques para légales).

¹² Christian.M, Henri.B, Solignac.L, Xavier.O « micro-entreprises et cadre institutionnel dans les pays en développement » Edition OECD OCDE Paris page 90

Section 3 : Evolution des micro-entreprises en Algérie

1 - Evolution des micro-entreprises en Algérie :

Après de longues années de prohibition, l'Etat algérien a complètement modifié son comportement vis-à-vis de l'investissement privé. De l'Etat investisseur des années 1970 et 1980, il devient un Etat incitateur à partir des années 90. Cette apostasie se justifie par la crise économique qui a réduit la capacité budgétaire de l'Etat, sous l'égide d'un plan d'ajustement structurel. Faite dans la précipitation et brutalement, l'ouverture économique a profité d'abord aux plus proches des centres de décision (rente de situation). La frénésie des réformes n'ont pas facilité l'entrepreneuriat pour autant, longtemps suspendu l'esprit d'entreprise tarde à se montrer.

1.1 - La période 1962-1990 : l'économie planifiée

A l'indépendance, la situation de l'économie algérienne est caractérisée par des problèmes économiques : faiblesse de l'industrie, secteur agricole abandonné, une machine administrative en panne. Le gouvernement algérien a dû nationaliser les terres et les entreprises abandonnées par les colons, comme l'indique le décret de mars 1963 portant biens vacants : « tous biens meubles ou immeubles abandonné par ses propriétaires étaient nationalisés de fait en attendant peut-être une promesse d'indemnisation »¹³

Immédiatement après l'indépendance, l'Algérie s'est lancée dans un programme de développement visant à transformer l'économie algérienne en établissement industriel de base et en transformation interne. Durant cette période l'économie algérienne est caractérisée par un interventionnisme étatique. L'Etat a été le principal entrepreneur et employeur, il est considéré comme le propriétaire des entreprises et le responsable de leur création et de leur gestion. L'État algérien a limité la sphère de l'entreprise privée, les entrepreneurs n'étant autorisés à investir que dans des activités complémentaires aux grandes entreprises publiques. En effet, cette période fut celle de la limitation de l'entreprise privé. À la base de cette réalité plusieurs mesures sont à retenir :

- 1962 à 1966 : la nationalisation de nombreuses entreprises privées a capitaux étrangère ou nationaux dans tous les secteurs économiques.

¹³ Joyal.A, Sadeg.M, Torres.O « la PME et l'internationalisation » Edition l'Harmattan 2010 page 118

- 1963 : la promulgation du premier code de l'investissement qui favorise le monopole de l'Etat. Ce code n'accorde aucun avantage ni garanti au capital privé. Puis celui de 1966 qui ne visait que l'incitation des privés à investir dans des activités productives.
- 1976 : adoption de la charte nationale qui considère l'entrepreneur privé comme un profiteur pour lutter contre toute forme d'exploitation.

Les années 1980 sont caractérisées par le désengagement de l'Etat et l'essor de l'entreprise privée qui était concentré dans trois branches d'activités : l'industrie alimentaire, le textile et les matériaux de construction.

A partir de 1982, les entreprises privées sont considérées comme un facteur de croissance et de développement de l'économie, durant cette période l'entreprise et l'entrepreneuriat privés vont connaître les premières ouvertures destinées à promouvoir leur développement.

1.2 - La période de 1990-2009 : la transition vers l'économie de marché

Dans les années 90, avec l'application du plan d'ajustement structurel (PAS), et la rigueur budgétaire qui en a suivie, l'Etat s'est, volontairement et brutalement, écarté de son rôle de premier investisseur. Il s'en est suivi un chômage croissant (le taux de chômage passe de 6% à 37% en l'espace de quelques années) et une décroissance de l'investissement productif de l'Etat. Ces deux situations concomitantes astreignent les pouvoirs publics à s'orienter vers une politique économique d'essence libérale. Le chômage croissant des jeunes brandissait le spectre d'une instabilité sociale et politique. Appréhendant cette perspective, l'Etat a mis en place une série de lois et de dispositifs pour stimuler l'investissement privé dans l'objectif de créer la richesse et l'emploi. Ces dispositifs ont la compétence et le savoir-faire nécessaires pour guider les porteurs de projet dans leurs procédures administratives dans les limites de leurs choix.

Durant cette période l'économie algérienne a été bouleversée par plusieurs événements économiques et politiques tel que: l'autonomie et la privatisation des entreprises publiques, l'encouragement du secteur privé, la libéralisation des prix et l'ouverture du marché national pour instituer l'économie de marché. L'Etat considère l'entrepreneur comme acteur principale de développement économique, il a instauré la loi de 93-12 de 5 octobre de 1993 relative à la promotion de l'investissement. Cette loi a favorisé la mise en place de la première institution qui est l'Agence de Promotion et de Soutien à l'Investissement (APSI) qui accorde aux entrepreneurs des avantages fiscaux et qui encourage la création des entreprises, cette institution est remplacée par l'Agence National de Développement de l'Investissement (ANDI) suite à la

loi d'orientation sur la promotion de l'entrepreneuriat promulgué par l'ordonnance 01-03 le 12 décembre 2001 relative au développement de l'investissement¹⁴.

D'autres dispositifs ont été mis en place pour aider les jeunes créateurs à créer leur propre entreprise tel que la création de l'institution la Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC) en 1994 qui consiste à préserver des postes de travail pour les entreprises en difficulté, et la création de l'Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune (ANSEJ) en 1997 qui est une institution de soutien, d'accompagnement et d'aide à la création des petites entreprises, et par la suite l'Agence National de Gestion des Microcrédits (ANGEM) en 2004 dont les missions vont de l'encouragement de l'investissement par des incitations fiscales, parafiscales et douanières à l'accompagnement des jeunes promoteurs sous forme de soutien, de conseil et de suivi des investissements.

1.3 - La période de 2010 à 2014 :

La micro-entreprise est considérée aujourd'hui, comme la forme la plus recommandée pour animer et dynamiser le tissu économique local, du fait du coût d'investissement réduit, de l'éventail des créneaux à investir et des emplois durables directes et indirectes, qui peuvent être générés. C'est aussi la forme la plus adaptée pour éveiller et promouvoir l'esprit d'entreprise.

Les grandes tendances qui se dégagent ces dernières années permettent de constater que 96% du tissu de ces entreprises est constitué de TPE privées, de moins de 10 personnes, Parmi les TPE, une très forte proportion est enregistrée sous le statut de « personnes physiques ». Ces dernières entités sont des microstructures au même titre que les TPE. Le nombre de ces microstructures ne cessent d'augmenter et leur prolifération au fil des ans est caractérisée par un taux de présence qui dépasse la barre des 90 % depuis une longue période.

Les entreprises créées en 2010, au nombre de 23 417 entités, sont constituées à 97% d'entités très petites, au niveau du secteur industriel, il est enregistré la création de 2475 entreprises dont 2370 sont des TPE, et 12 955 micro-entreprises ont été créés au niveau du secteur des services.

Les entreprises créées au 1^{er} semestre 2011, au nombre de 14 275 entités, sont constituées à 96,60% d'entités très petites, Au niveau du secteur industriel, il est enregistré la création de 1661 entreprises dont 1 616 sont des TPE, à la fin de 2011, pour les personnes morales, il a été enregistré, un total de 22 442 nouvelles entités de plus que l'année précédente.

¹⁴ Loi n° 1-03 de décembre 2012 relative au développement de l'investissement « journal officiel de la république Algérienne n° 47 »

Elles sont constituées à 95,63% d'entités très petites, au niveau du secteur industriel, il est enregistré la création de 2703 entreprises dont 2598 sont des TPE.

Au 1er semestre 2012, pour les personnes morales, il a été enregistré, un total de 16 018 nouvelles entités de plus que le semestre précédente. Elles sont constituées à 97,43 % d'entités très petites, au niveau du secteur industriel, il est enregistré la création de 1 993 entreprises dont 1941 sont des TPE. A la fin de 2012, on enregistre 28 356 nouvelles entités personnes morales de plus que 2011. Elles sont constituées à 96,03% d'entités très petites, Au niveau du secteur industriel, il est enregistré la création de 3671 entreprises dont 3541 sont des TPE.

Au 1er semestre 2013, on enregistre 21 847 nouvelles entités personnes morales. Elles sont constituées à 97,73 % d'entités très petites, au niveau du secteur industriel, il est enregistré la création de 3 349 entreprises dont 3285 sont des TPE. A la fin de 2013, on a enregistré la création de 39 297 nouvelles entités de type « personnes morales ». Elles sont constituées à 97,10% d'entités très petites, Au niveau du secteur industriel, il est enregistré la création de 5520 entreprises dont 5 404 sont des TPE.

En 2014, on a enregistré la création de 37 575 nouvelles entités de type « personnes morales » Elles sont constituées à 96,78% d'entités très petites, au niveau du secteur industriel, il est enregistré la création de 5098 entreprises dont 4965 sont des TPE.

Tableau 2 : Nombre des micro-entreprises privées créés entre 2010 et 2014¹⁵

Secteur d'activité	Nombre de micro-entreprises privées créés				
	2010	2011	2012	2013	2014
Services	12955	21261	27044	37349	22638
Bâtiments	7202	9395	9852	12637	8205
Industries	2370	4214	5482	8689	4968
Agriculture	160	318	391	509	413
Ser. Liés aux industries	30	62	69	325	144
Total	22717	35250	42838	59509	36365

Source : Bulletin d'information statistique.

1.4 - Depuis 2015 jusqu'à aujourd'hui :

Selon les statistiques du ministère du commerce, le nombre d'opérateurs inscrits au Centre National du Registre de commerce, serait de 1,912 millions à la fin de l'année 2017. Progressant au rythme moyen de 15% en 2017, leur nombre se situerait très probablement aux

¹⁵ Bulletin d'information statistique de ministre de l'industrie relative au PME n° 18 (2010) page 13, n°19 page 13 et n°20 page 15 (2011), n°21 page 15 et n° 22 page 13 (2012), n°23 et n°24 (2013) page 13, n°26 (2014) page 11

alentours de 2,2 millions, l'année suivante. Le tissu des entreprises algériennes reste de ce fait (moins de 5 années d'âge en moyenne) et largement dominé par les très petites entreprises (TPE).

Le nombre des micro-entreprises ne cessait pas de s'augmenter, Il était en avance sur les autres types d'entreprises, jusqu'au 2020, le nombre d'entreprises créées en cette années, année marquée par la crise sanitaire de la Covid-19, a fortement baissé.

Conclusion

La création d'entreprise commence par la volonté pour un fondateur ou plusieurs de construire une société commerciale.

Un projet de création d'entreprise consiste à associer une envie de créer une idée de produit ou de service à commercialiser. C'est aussi « se mettre en mouvement » afin de vérifier sa faisabilité commerciale, humaine et technique, trouver un business model rentable, identifier les moyens de financer le projet et lorsque tout est prêt, se lancer.

Le régime de la micro-entreprise présente des avantages indéniables en matière de détermination des charges fiscales et sociales et en matière d'obligations comptables, et grâce aux avantages que ce type d'entreprise présente et qui adapte surtout les catégories vulnérable il considère comme le plus intégré.

Introduction

Chaque investissement quel que soit sa taille demande un financement, qu'il soit bancaire ou avec ses propres ressources. Toute entreprise implique un besoin de moyens financiers. Il est donc primordial pour l'entrepreneur de bien connaître les différentes formes de financement possibles, évaluer ses besoins et maîtriser l'accès aux sources de financement les plus adéquates.

Créer une micro-entreprise, c'est se mettre à son compte et devenir juridiquement indépendant, avant toute décision, soit de création, d'extension ou d'investissement une étude préalable du projet est nécessaire afin d'avoir une idée sur les moyens à mettre en œuvre et la faisabilité du projet, ainsi la recherche des moyens de financement car, lors de sa création et puis au cours de son développement

Dans ce chapitre, on parle d'une manière générale des entreprises, ou les micro-entreprises qui doivent obligatoirement réunir les moyens de financement ou les ressources nécessaires, tout d'abord, à sa création, ensuite, à son fonctionnement et son développement.

Section 1 : Modes de financement des micro-entreprises

Les différentes sources de financement peuvent être regroupées par grandes catégories (le capital, l'autofinancement, les subsides, les crédits). Les besoins en monnaie d'une entreprise proviennent d'abord de la constitution de son capital de production et les encaissements nécessaires aux transactions. Ensuite, de son activité et des actions tendant à maintenir ou à augmenter son capital de production.

Un environnement favorable au développement et à la croissance des entreprises comporte un secteur financier structuré sain. Ce secteur regroupe les institutions intermédiaires offrant des services financiers au monde des affaires et à la population en général. Malheureusement, dans de nombreux pays africains, le secteur financier n'est pas encore bien développé, quoique les réformes macroéconomiques et les restructurations bancaires aient ces dernières années entraîné des changements salutaires sur ledit secteur partout dans le continent, se traduisant par l'amélioration du cadre réglementaire, la réduction du contrôle direct des taux d'intérêt et des taux de change, moins d'ingérence dans les prêts bancaires directs¹⁶.

1 – Modes de financement :

1.1 - Besoin de financement :

La recherche de financement est le point de départ incontournable de tous les projets de création d'entreprise. Avant de partir en quête de financement, il est important d'avoir une idée précise du besoin de financement de l'entreprise à court, moyen et long terme.

À ce stade, les besoins de financement se fait principalement sur la base des éléments suivants : Frais de constitution de l'entreprise, Mise au point des produits et services recherche d'un local et travaux d'aménagement, le cas échéant apports pour le capital social.

1.1.1 - Besoin de financement pour la phase démarrage :

Lors du montage financier, le promoteur doit se mettre en tête que pour le fonctionnement du projet, son entreprise doit couvrir des éléments essentiels, qui sont traduits en besoin tel que le fonds de roulement, dépenses courantes, équipements, assiette foncière ...etc. Cette étape ultime pour l'aboutissement d'investissement¹⁷.

1.1.2 - Besoin de financement pour la phase d'exploitation

Le besoin en financement ne se limite pas aux investissements, les entreprises ont encore besoin de l'argent pour financer leur cycle d'exploitation. Le porteur de projet doit donc identifier les solutions de financement à long terme, mais aussi à court terme. Elles vont du

¹⁶ Document d'information financement du développement des entreprises privées en Afrique page 11

¹⁷ Site web www.fgar.dz

déclenchement de l'acte de l'achat des matières premières jusqu'à la facture de vente des produits finis.

Ce cycle peut être court ou long suivant l'activité de l'entreprise et plus exactement suivant le nombre d'étapes (et de services associés) nécessaires au processus de fabrication de son offre (produits/services) qui constitue son cœur de métier. Alors, la société doit financer au préalable toutes les étapes du cycle d'exploitation, en plus des autres charges. Elles vont du déclenchement de l'acte de l'achat des matières premières jusqu'à la facture de vente des produits finis.

En effet, ce besoin financier servant à couvrir le cycle d'exploitation avant de percevoir les encaissements de ses clients représente ce que l'on appelle le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).

1.1.2.1 - Définition de besoin de fonds de roulement :

Le BFR est la différence entre l'actif et le passif sur des délais condensés d'une entreprise. Il s'agit d'une mesure financière qui permet de calculer si une société dispose de suffisamment de liquidités pour payer ses factures qui seront dues dans un délai d'un an. Lorsqu'une structure a un excédent d'actifs à court terme, ce montant peut alors être utilisé pour ses activités quotidiennes.

Le BFR comprend généralement 3 éléments¹⁸ :

- Le montant des stocks moyens nécessaires à l'activité de l'entreprise : stocks minimum permanents (matières premières, marchandises, produits finis) dont l'entreprise doit disposer pour assurer son activité.
- Le montant de l'encours moyen des créances clients : moyenne des sommes facturées aux clients et non réglées.
- Le montant de l'encours moyen des dettes fournisseurs : moyenne des sommes dues aux fournisseurs et non réglées.

❖ Calcul le BFR :

La formule est la suivante :

Fonds de roulement = Actif circulant (stocks +les créances + les charges constatés d'avance) - Passif circulant (dettes)

Il s'agit d'une mesure de la liquidité sur un temps restreint d'une entreprise, importante pour l'analyse financière, la modélisation financière et la gestion des flux de trésorerie.

¹⁸ Site web www.bpifrance-creation.fr

Pour ces calculs, ne tenez compte que des actifs à court terme tels que le cash sur votre compte professionnel et les créances, l'argent que vos clients vous doivent et les stocks que vous comptez convertir en espèce dans les 12 mois¹⁹.

❖ **L'analyse et interprète besoins en fond de roulement**

- **Un BFR positif** : si votre BFR est positif, cela veut dire que vous payez vos fournisseurs avant d'être payé par vos clients : il y a un décalage dans votre trésorerie entre les décaissements et les encaissements.
- **Un BFR nul** : quand le BFR est nul, c'est que les emplois sont égaux aux ressources et que le flux de trésorerie est en équilibre.
- **Un BFR négatif** : avoir un BFR négatif, c'est plutôt bon signe. Cela veut dire que vous encaissez de l'argent avant de devoir le sortir. Vous n'avez aucun besoin en fonds de roulement.

1.1.3 - Besoin de financement pour la phase d'extension de l'activité (à moyen terme) :

La croissance de la micro-entreprise est souvent une étape difficile. En effet, l'entreprise devient moins rigoureuse sur les conditions de paiement et le recours à l'emprunt bancaire ou au découvert se fait plus régulier. En même temps qu'elle accroît ses besoins en capitaux circulants et en fonds de roulement, la micro-entreprise ne suit pas de très près la gestion de sa trésorerie.

Pendant cette phase, l'entreprise hésite à immobiliser des capitaux pour financer le fonds de roulement permanent, ce qui creuse l'écart de trésorerie, la conséquence étant que les frais financiers s'élèvent dans le compte d'exploitation et finissent par créer un incident de paiement (refus d'un effet, arrêt d'un découvert.....). Cet incident peut conduire le dirigeant à réviser sa stratégie financière en collaboration avec son banquier et/ou son comptable. Il en résultera un emprunt à court terme, une consolidation du compte courant d'associé, une augmentation de capital et/ou l'octroi de primes ou de prêts bonifiés ou participatifs²⁰.

1.2 - Les ressources de financement de la micro-entreprise :

Pour financer la création ou le développement d'une entreprise on peut recourir à deux 2 grandes catégories de capitaux :

¹⁹ Site web www.l-expert-comptable.com

²⁰ OLIVIER FERRIER, « Les très petites entreprises », studio de boeck, 1ere édition, Bruxelles 2002, Page 99

- Les fonds propres qui sont des sources de financement qui regroupent les apports en capital et en comptes courants faits par les associés créateurs.
- Les financements externes proviennent principalement des organismes financiers.

1.2.1 - Le financement par capitaux propre :

Les fonds propres de l'entreprise sont constitués par l'agrégat des capitaux propres (capital social + réserve + bénéfices de l'exercice). Le financement est réalisé à travers l'augmentation du capital et / ou la mise en réserve du résultat de l'exercice

1.2.1.1 - L'autofinancement :

L'autofinancement consiste donc, pour un agent économique, à satisfaire lui-même ses besoins de financement, avec ses ressources propres.

C'est donc un mode de financement à l'aide de ressources propres qui évite de recourir à des ressources externes, comme l'emprunt.

Il évite d'être dépendant d'un prêteur et de se soumettre à ses conditions, en payant le prix lié à l'octroi du prêt (l'intérêt taux d'intérêt Le prix à payer pour augmenter son pouvoir d'achat maintenant).

L'autofinancement des entreprises c'est la part des ressources disponibles issues de leur activité passée à travers les bénéfices réalisés et épargnés par l'entreprise, non redistribués aux associés ou aux salariés²¹

On mesure l'autofinancement des entreprises par leur taux d'autofinancement :

Taux d'autofinancement = montant de l'épargne des entreprises / montant de l'investissement à financer × 100

Plus ce taux est élevé, moins les entreprises ont besoin de recourir à des financements extérieurs.

Cela permet de financer les investissements et assurer la croissance interne de l'entreprise de manière indépendante.

❖ Calcul capacité d'autofinancement CAF

La capacité d'autofinancement est constituée de l'ensemble des ressources générées par l'entreprise au cours d'un exercice.

Elle se calcul comme suit :

²¹ AZIZ.L, BERECHÉ.T, « La création d'entreprise dans le cadre des dispositifs d'aide à l'emploi : Cas de l'ANSEJ Tizi-Ouzou » promotion2019/2020, p.37

Autofinancement = CAF - Dividendes

CAF= Excédent Brut d'Exploitation (EBE) + Produits Encaissés – Charges Décaissés

L'entreprise doit effectuer un arbitrage entre une politique généreuse de distribution de dividende qui vise satisfaire les actionnaires et qui limite l'autofinancement, ou au contraire une politique restrictive de distribution de dividende qui aura un effet inverse.

La capacité d'autofinancement (CAF) peut être obtenue selon deux méthodes :

❖ **La méthode additive** : La CAF selon la méthode additive se calcul comme suite :

Résultat de l'exercice	+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
	- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
	- Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice
	- Produits des cessions d'éléments d'actif + Valeur comptable des éléments d'actif cédés
	= Capacité d'autofinancement de l'exercice

❖ **La méthode soustractive** : La CAF selon la méthode soustractive se détermine de la manière suivante :

Exédent (ou insuffisance) brute d'exploitation	+ Transfert de charge d'exploitation
	+ Autres produits d'exploitation
	- Autres charges d'exploitation
	+/- Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun
	+ Produits financiers
	- Charges financières
	+ Produits exceptionnels
	- Charges exceptionnelles
	- Participaton des salariés aux résultats
	- Impots sur les bénéfices
	= Capacité d'auto financement de l'exercice

1.2.1.2 - Cession d'élément d'actif :

La cession d'actif est une opération économique et financière, qui consiste à céder des actifs (immobilisés ou circulants) à une autre entreprise. Particulièrement sollicitée en période de difficulté économique, cela permet au cédant de faire face à un besoin de liquidités. Les biens inscrits à l'actif du Bilan sont affectés de manière durable à l'activité de l'entreprise sont considérés comme immobilisés. Leur cession obéit à des règles juridiques. Ainsi, celle-ci va constituer un fait générateur de plus-value.

Les cessions d'éléments d'actifs peuvent résulter en raison de :

- Le renouvellement des immobilisations ;
- La vente d'actifs non nécessaires à son activité pour trouver de nouveau capitaux.

1.2.1.3 - Augmentation de capital :

Le recours à l'augmentation du capital social de l'entreprise s'explique par l'insuffisance de ressources propres ou par un important endettement préalable (difficultés financières). L'appel à l'augmentation du capital permet principalement de limiter le coût de financement en évitant l'endettement et d'équilibrer la structure financière du bilan.

Il existe de multiples raisons pour lesquelles les associés décident d'augmenter le capital social de la société, parmi elles :

- **Intégrer un ou plusieurs nouveaux associés** : par exemple, suite à la levée du droit d'option attaché à un bon de souscription d'actions.
- **Financer l'activité** : par exemple via une introduction en bourse.
- **Développer une nouvelle branche d'activité** : plutôt que de céder son fonds de commerce, son propriétaire pourra souhaiter s'allier à la société en apportant son fonds.
- **Améliorer la situation financière de l'entreprise en cas de baisse d'activité** : l'augmentation des capitaux propres de l'entreprise permettra de rembourser les créanciers et de renforcer la solidité financière de l'entreprise. Lorsque les pertes d'une entreprise sont trop importantes, l'augmentation de capital devient indispensable pour qu'elle ne disparaisse pas, on parle alors de recapitalisation.

a. L'augmentation du capital par apport en numéraire :

Lors d'une augmentation de capital en numéraire, les fonds sont apportés par les associés. Alors que certaines sociétés tiennent à garder un actionnariat inchangé et augmentent la valeur nominale des actions, d'autres n'hésitent pas à faire entrer de nouveaux associés au capital en créant de nouvelles actions.

b. L'augmentation du capital par conversion des dettes :

Il s'agit de proposer à ses créanciers (banques ou fournisseurs) de convertir leurs créances en titres d'action ce qui leur permettra de devenir associés. Leurs droits de créances se transformeront en droits de propriété. En plus de l'augmentation du capital, cette solution permettra la disparition des dettes de la société et l'entrée de nouveaux actionnaires (anciens actionnaires).

La société en difficultés peut proposer à ses créanciers de convertir leurs créances en titres d'actionnaires. Leurs droits de créances se transforment en droits de propriété.

- **Analyse des conséquences.**

Cette solution entraîne plusieurs conséquences :

- Disparition par extinction d'une partie des dettes de la société.
- Augmentation de capital sans apports nouveaux.
- Pas de modification de l'actif.
- Perte de pouvoir des anciens actionnaires.
- Entrée de nouveaux actionnaires (anciens créanciers).

c. L'augmentation du capital par incorporation des réserves

L'incorporation de réserves consiste à transférer dans le capital social d'une société, des fonds enregistrés dans des comptes de réserves et/ou de primes.

Cette opération n'entraîne aucun apport de fonds nouveau. Cependant, elle améliore l'image donnée par le bilan auprès des actionnaires et des tiers.

- **Conséquences pour les actions**

Cette augmentation peut se traduire par :

- Une augmentation de la valeur nominale des actions existantes dont le nombre reste inchangée.
- Une distribution d'actions gratuites aux actionnaires.
- La valeur nominale des titres est Inchangée (modalité la plus courante).
- Le nombre d'actions en circulation est plus important.
- Une baisse du cours unitaire et un attrait pour les petits porteurs.

1.2.2 - Les quasis fonds propres :

Les quasis fonds propres sont des ressources financières n'ayant pas la nature comptable de fonds propres, mais s'en approchant. Ils regroupent notamment les comptes courants

d'associés, les obligations convertibles ou bien encore les emprunts participatifs. Les quasi fonds propres peuvent pour certains être transformés en fonds propres.

1.2.2.1 - Les comptes courants d'associés :

Un compte courant d'associé est une somme versée par un associé dans la trésorerie de son entreprise. Les actionnaires peuvent intervenir ponctuellement pour soulager la trésorerie. Il s'agit donc d'un prêt à court terme.

Toutefois, les quasi-fonds propres ne sont pas des fonds propres et les personnes ayant avancé ces fonds pourront les retirer.

1.2.2.2 - Les titres participatifs :

Le titre participatif est une valeur mobilière qui n'octroie ni droit de vote ni part dans le capital. Le titre participatif offre la possibilité à des personnes ou des investisseurs qui ne sont pas associés, d'apporter des fonds à une société, sans limitation de montant avec une rémunération qui peut être attractive.

Le titre participatif est particulièrement adapté au financement des projets de croissance interne ou externe.

1.2.2.3 - Les prêts participatifs :

Les prêts participatifs sont des prêts de longue durée destinés à renforcer les fonds propres des entreprises et plus spécifiquement des PME.

La rémunération des prêts participatifs peut être composée d'une partie fixe et d'une partie variable indexée sur certains indicateurs de performance de l'entreprise débitrice.

Le remboursement du prêt participatif est subordonné à celui de toutes ses autres créances bancaires. Particulièrement risqué pour le prêteur du fait de son statut de dette subordonnée de dernier rang, la plupart des fonds de garantie des prêts participatifs sont alimentés par des dotations d'État.

Le taux d'intérêt de ces prêts peut être majoré d'une participation au bénéfice net de l'emprunteur ou bien indexé sur une évolution du chiffre d'affaires ou d'un autre ratio d'activité de l'entreprise.

Les prêts participatifs préservent l'autonomie financière et la capacité d'endettement de l'entreprise sans modification de la répartition du capital. Ils sont accessibles :

- aux entreprises artisanales ;
- aux entrepreneurs individuels (l'attribution d'un prêt participatif à une entreprise individuelle n'implique pas constitution d'une société entre les parties au contrat) ;
- aux entreprises industrielles et commerciales.

Ces prêts sont destinés à financer des dépenses d'investissements productifs : travaux d'aménagement, matériel roulant, licence, brevet, etc. Les financements de rachat de parts, ou l'investissement humain sont exclus.

1.2.3 - Le financement par endettement :

Un financement par l'endettement est un crédit bancaire permettant de financer des dépenses ou un investissement à destination des particuliers ou professionnels.

En d'autres termes, c'est une technique se basant sur le prêt d'argent, sous toutes ses formes, accordé à un agent économique pour pouvoir réaliser un projet personnel ou professionnel. Il s'agit essentiellement de prêts bancaires, emprunts obligataires, et crédit-bail.

❖ Conditions d'octroi à un emprunt :

Un établissement bancaire peut décider de participer au financement d'un investissement projeté par une entreprise si un certain nombre de conditions sont réunies. Ces conditions juridique, commerciales et aussi matérielles portent sur les aspects suivants :

- Présentation auprès de la banque d'un dossier qui sera soumis aux instances de décision.
- Rentabilité du projet d'investissement.
- Santé financière de l'entreprise.
- Capacité de remboursement des sommes empruntées.
- Garanties pour le prêteur, soit sous forme matérielle (nantissement pour un fond de commerce, hypothèque pour un immeuble, gage pour un bien meuble), soit sous forme personnelle (caution personnelle du dirigeant, par exemple).

Les conditions d'octroi d'un prêt par une banque sont appréciées de façon différente d'un établissement bancaire à un autre, d'un type d'investissement à un autre et surtout d'une entreprise à une autre. Il existe toutefois quelques principes relatifs à la structure du passif de l'entreprise et à sa capacité à rembourser l'emprunt.

1.2.3.1 - Les emprunts auprès des établissements de crédit :

Pour assurer le financement de ses investissements, l'entreprise fait recours aux établissements financiers qui ont pour objet la collecte des capitaux sur le marché financier, auprès des agents à capacité de financement, et les distribuer sur les agents à besoin de financement.

Les banques distinguent les crédits d'exploitation à court terme pour le financement des actifs circulants et les crédits d'investissement à long terme pour le financement des actifs immobilisés.

1.2.3.2 - Les emprunts obligatoires :

L'emprunt obligataire se fait par un appel public à l'épargne, il s'agit d'un montant élevé divisé en fractions égales appelées obligations. Ainsi, l'entreprise n'est pas financée par un seul prêteur mais par l'ensemble des investisseurs qui ont acheté les obligations émises.

Un emprunt obligataire est donc un titre de créance, c'est-à-dire qu'il représente une dette, remboursable à une date et pour un montant fixé à l'avance, et qui rapporte un intérêt. En cours de vie, la valeur d'une obligation évolue à la hausse ou à la baisse.

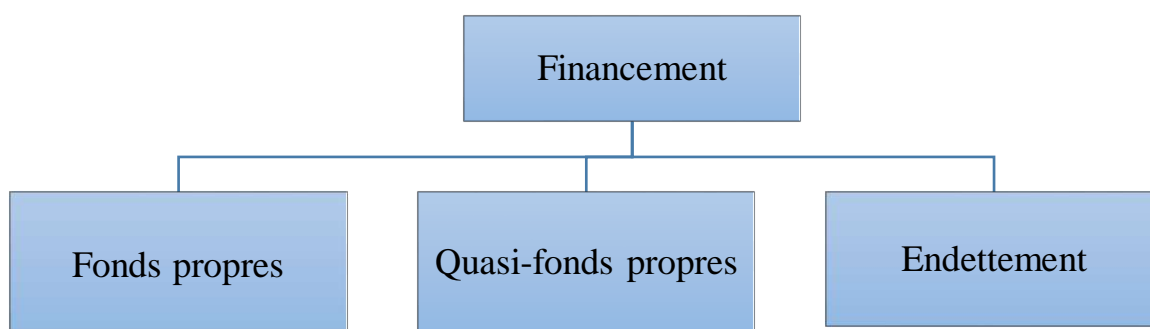
1.2.3.3 - Les crédits-bails :

Le financement par crédit-bail présente de nombreux avantages pour les TPE.

En effet, la procédure de mise en œuvre est plus souple qu'un financement par prêt moyen ou long terme. Lorsqu'il s'agit de financer un matériel à évolution technologique rapide, le crédit-bail offre les avantages de la location puisqu'il est plus aisé de changer un matériel loué que de vendre un matériel obsolète pour en racheter un neuf²².

Le crédit-bail ou leasing en anglais) est un montage financier reposant sur emprunt garanti par un actif. Concrètement, la banque ou l'établissement spécialisé (souvent une filiale de banque) va acheter à votre place l'équipement ou le bien immobilier que vous souhaitez acquérir (en finançant l'acquisition par un emprunt).

Schéma 3 : Ressources de financement



Source : Etabli par nous-même.

²² OLIVIER FERRIER, « Les très petites entreprises », studio de boeck, 1^{ère} édition, Bruxelles 2002, Page 101

1.3 - Les aides de l'Etat :

Pour remédier aux carences du marché financier dans le financement des micro-entreprises, les pouvoirs publics sont de plus en plus impliqués pour régler les défiances du système bancaire dans le financement de ce type d'entreprise.

En Algérie l'investissement est encouragé à travers deux grands dispositifs :

- Un dispositif de soutien aux investisseurs qui leur accorde des avantages et des facilités à travers une agence publique spécialisée (l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement) et le Conseil National des investissements.

Le soutien public à la création d'activités d'auto-emploi cible les jeunes à la recherche d'un emploi, les travailleurs ayant perdu leurs emplois et les personnes sans ou à faibles revenus.

Les pouvoirs publics ont mise en place de initiatives diversifiées en faveur des micro-entreprises. Des réformes institutionnelles, l'abolition du plafond des investissements, des dispositions légales obligeant les banques à s'impliquer dans le financement et d'accompagnement des entrepreneurs créateurs des petites entreprises à travers l'intervention de secteur bancaire et des organismes de soutien à cette action (ANADE (EX ANSEJ), CNAC, ANGEM, ANDI).

1.3.1 - Les avantages des aides de l'Etat²³ :

- Assurer la formation, soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Les crédits bancaires sont bonifiés à 100% ;
- Les prêts non rémunérés à titre de la création d'activité ;
- Une exonération totale des impôts pendant une période déterminée ;
- Exonération des droits de douanes pour les biens et services, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement

2 - Les outils classiques de financement :

Le financement interne de ces entreprises en phase de création est essentiellement constitué des apports du fondateur et de quelques personnes de ses proches. Traditionnellement, plusieurs outils de financement sont mis à la disposition des TPE :

2.1 - Prêt de la famille : Beaucoup d'entrepreneurs se dirigent à leur la famille, à leurs amis, ou à des prêteurs informels pour avoir des moyens de financement de leurs activités.

²³ www.mf.gov.dz وزارة المالية, ministre des finance « l'investissement en Algérie »

2.2 - Le Capital Investissement : c'est une technique de financement du haut de bilan des entreprises à fort potentiel. Les contributions du capital investissement sont nombreuses, non seulement dans le financement de leur création, leur accompagnement ou leur développement stratégique mais aussi dans la pérennisation du tissu économique. En effet, les études dans ce sens mettent en avant un impact particulièrement important du capital investissement tant sur les performances financières et commerciales des entreprises financées, que sur leur capacité à créer des emplois.

Section 2 : Les structures de financement et d'accompagnement de la micro-entreprise en Algérie

Le pouvoir public algérien, conscient du rôle des micro-entreprises dans le développement économiques, a mené une politique de promotion du secteur de la micro-entreprise afin de booster la création de nouvelles entreprises et d'assurer leur pérennisation et ce à travers certaines mesures parmi lesquelles la création des secteurs d'appui au niveau local.

Ces derniers auront pour objectifs de réduire les contraintes liées au développement des micro-entreprises, et favoriser l'émergence d'un environnement propice à leur croissance et au développement de l'esprit entrepreneurial.

Parmi les dispositifs d'aides en Algérie on peut citer :

ANADE Ex ANSEJ : Agence Nationale d'Appui et de Développement de L'Entrepreneuriat

ANDI : Agence Nationale de Développement et de l'Investissement

CNAC : CAISSE National d'Assurance Chômage

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro crédit

1 - Les dispositifs d'aide à la création de micro-entreprise en Algérie :

1.1 - Agence Nationale et d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE):

L'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes connue sous le nom de (L'ANSEJ), change de dénomination sociale et porte désormais le nom de « l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat » (ANADE).

Pour rappel, l'ANADE a été officiellement mise sous tutelle du ministre délégué, auprès du premier ministre chargé de la micro entreprise, auparavant, l'ANSEJ dépendait du ministère du travail et de l'emploi et actuellement sous la tutelle de ministre de l'économie de la connaissance, des start-up et de la micro entreprise.

1.1.1 - Présentation de l'ANADE :

L'ANADE met en place afin de traiter le problème du chômage et de l'insertion des jeunes algériens dans le monde du travail. En effet, grâce à ce dispositif, le jeune algérien âgé entre 18 et 55 ans peut créer sa propre entreprise.

L'ANADE a pour objectifs Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les porteurs de projets et encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

1.2 - La Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC):

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) est un organisme créé par le décret exécutif n° 94-188, du 06 juillet 1994 en application du décret législatif n° 94-11 du 26 mai 1994, afin d'aider les chômeurs âgés de 30 à 50 ans pour la création de leurs projets ce qui va permettre de lutter contre le chômage en facilitant le processus de création d'entreprise.

1.2.1 - Présentation de la CNAC :

La caisse nationale d'assurance chômage par abréviation « CNAC » est un organisme public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Créée en 1994, la CNAC vise les chômeurs âgés entre 30 et 50ans qui veulent investir dans cette activité de production de bien et/ou de service (CNAC). Cette dernière permet de lutter contre le chômage en créant de l'emploi.

« La CNAC est une institution publique de sécurité sociale (sous tutelle du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale) créée en 1994, ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs des travailleurs salariés du secteur économique décidé en application du plan d'ajustement structurel (PAS), la CNAC a connu différentes étapes dans son parcours. Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la Caisse Nationale d'Assurance chômage (CNAC) a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à la création d'activités, à la fin de juin 2010, les pouvoirs publics, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée »²⁴.

1.2.2 - Les objectifs de la CNAC :

Pour ce moyen de financement, il ne concerne que les chômeurs promoteurs de 30 à 50 ans ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques. En effet, la caisse nationale d'assurance chômage prend en charge un dispositif de soutien à la création et l'extension d'activités par à un prêt non rémunéré représentant 28 à 29% du coût global du projet ainsi que la bonification des intérêts bancaires.

1.2.3 - Les missions de la CNAC :

- L'indemnisation du chômage des salariés qui perdent leur emploi pour raisons économiques
- La mise en place de mesure actives d'aide à la recherche d'emploi ou à la reconversion.
- Le financement de la création d'activités par des demandeurs d'emploi.

²⁴ Document de la CNAC disponible sur www.cnac.dz

1.2.4 - Les conditions d'éligibilité :

- Être âgé de trente (30) à cinquante (50) ans.
- Être de nationalité algérienne.
- Ne pas occuper un emploi rémunéré ou avoir exercé une activité pour son propre compte.
- Être inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi ANEM comme demandeur d'emploi.
- Jouir d'une qualification professionnelle en relation avec l'activité projetée.
- Pouvoir mobiliser des capacités financières suffisantes pour participer au financement de son projet.
- Ne pas avoir déjà bénéficié des mesures d'aide par l'état au titre de création d'activité.

1.2.5 - Les mode de financement :

La CNAC finance les projets de créations d'entreprises par un mode de financement unique qui est le financement triangulaire ; celui-ci recouvre la plus grande partie de l'acquisition de matériel neuf :

Tableau 3 : Récapitulatif de mode de financement de la CNAC

Financement triangulaire	Apport personnel	PNR	Prêt Bancaire
Niveau 1 : \geq 5 million DA.	1%	29 %	70 %
Niveau 2 : < 5million DA et \geq 10million DA	2 %	28 %	70

1.2.6 – Avantages fiscaux :

Sont octroyés selon deux phase ; la première à titre de réalisation, la seconde à titre d'exploitation.

1.2.6.1 - A titre de la réalisation :

- Application du taux réduit de 5% des droits de douanes sur les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement

- Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée(TVA) des équipements et des services entrant directement dans la réalisation de l'investissement est destinée aux activités soumises à cette taxe.
- Exonération des droits de mutation de propriété pour toutes les acquisitions foncières réalisées dans le cadre de l'investissement considéré.
- Dispense de tout droit de timbre pour les actes, pièces et écrits concernant les emprunts bénéficiant de la garantie de l'Etat ou de bonification d'intérêts.

1.2.6.2 - A titre de l'exploitation (pour les trois premières années) :

- Exonération d'impôt sur le revenu global (IRG).
- Exonération d'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS).
- Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

1.3 - Agence Nationale de gestion du Micro Crédit (ANGEM):

L'agence nationale de gestion du micro crédit a été créée par le décret exécutif N° 04-14 du 22 janvier 2004, modifié. L'agence est dotée d'une structure dénommée "Fonds de Garantie Mutuelle des Micros Crédits F.G.M.MC", qui a pour mission de garantir les micros crédits accordés, par les banques et établissements financiers adhérents au fonds, aux promoteurs ayant obtenu une notification des aides de l'agence.

1.3.1 - Les objectifs de l'ANGEM²⁵ :

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine.
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus.
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités.
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leur sont accordées.

²⁵ Objectif et missions – ANGEM sur www.angem.dz

- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence.

1.3.2 - Les missions de l'ANGEM²⁶ :

- Gestion du dispositif du micro crédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- Soutien, conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets.
- Notification aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, des différentes aides qui leur sont accordées.
- Suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM et en les assistant auprès des institutions et organismes concernés pour la mise en œuvre de leurs projets, notamment les partenaires financiers du programme.
- Entretien de relations permanentes avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais.
- Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus.
- Organisation de salons (exposition – vente) régionaux et nationaux des produits du micro crédit.
- Formation continue du personnel chargé de la gestion du dispositif.

1.3.3 - Les modes de financement :

Le financement d'une micro-entreprise par le micro-crédit accordé dans le cadre l'ANGEM est sous deux formules :

1.3.3.1 - Le financement de l'acquisition de matière première :

Financement dans ce type de formule,

- Niveau 1 : Le financement de matière dépasse pas 100 000 DA ; et celles qui possède des équipements et outillages mais qui n'a pas la capacité de financer l'achat de matière

²⁶ Idem

première pour entreprendre une activité. La période de remboursement s'étale sur 12 mois avec un différé de 3 ans.

- Niveau 2 : Le financement ne dépasse pas 250.000 DA destiné à l'achat de la Matière première et création d'activité économique dans les wilayas du sud.

1.3.3.2 - Le financement triangulaire :

Ce sont des crédits octroyés par la banque et L'ANGEM avec un apport personnel du promoteur pour la création d'un projet qui ne doit pas dépasser 1 000 000 DA, le financement se décompose comme suit :

- Un prêt bancaire 70%
- Un prêt non rémunéré par L'ENGEM 29%
- Apport personnel 1%

1.4 - Agence Nationale pour le Développement des Investissements (ANDI):

1.4.1 - Présentation de l'ANDI :

L'agence nationale pour le développement des investissements a été créée dans le cadre des premières réformes engagées en Algérie au cours des années 1990, elle a connu des développements visant à s'adapter aux changements dans la situation économique et sociale du pays. Cette institution gouvernementale, appelée à l'origine l'Agence Nationale pour la Promotion, le Soutien et le Suivi de l'Investissement, a été fonctionnée de 1993 à 2000 et l'Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement a été chargée de faciliter, Promouvoir et accompagner les investissements.

1.4.2 - Les missions de l'ANDI :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales.
- L'information des investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les événements économiques organisés en Algérie et à l'étranger.
- La formalisation sur une base d'équité et dans des délais courts des avantages prévus par le dispositif d'encouragement.
- La veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement.

- La contribution à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés.
- La mise à la disposition des investisseurs potentiels sa bourse de partenariat.

1.4.3 - Avantages fiscaux²⁷ :

Les investisseurs éligibles au dispositif ANDI bénéficient de deux régimes d'octroi d'avantages fiscaux, un régime général et un autre dérogatoire.

1.4.3.1 - Le régime général :

- **Au titre de la réalisation :**
 - Exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
 - Franchise de TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement
 - Exemption de droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

- **Au titre de l'exploitation :**

Les avantages cités ci-dessous sont octroyés pour une durée de trois (03) ans après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur :

- Exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS).
- de l'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Cette durée peut être portée à (05) ans pour les investissements créant plus de 100 emplois au moment du démarrage de l'activité. Ces dispositions s'appliquent également aux investissements déclarés auprès de l'ANDI à compter du 26 Juillet 2009.

1.4.3.2 - Le régime dérogatoire :

Le régime dérogatoire comprend deux régimes, à savoir:

- Le régime applicable aux investissements portant sur des activités non exclues des avantages et réalisées dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'État.
- Le régime applicable aux investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale.

²⁷ Site web www.andi.dz

Conclusion

L'étude de la question du financement des entreprises a permis de mettre en évidence l'intensité du clivage entre les différentes classes d'entreprise.

Dans ce chapitre nous avons montré à quel point le déficit théorique et pratique en matière de financement des micro-entreprises était important.

Les besoins de financement des micro-entreprises concernent soit les investissements, au départ ou en cours d'activité, soit le fonds de roulement. Les informations sur l'échéancier de paiement permettent d'évaluer le besoin en fonds de roulement.

L'Etat a mis en place des dispositifs permettant de booster la création de l'emploi, tel que l'ANADE, ANDI, ANGEM et CNAC.

Introduction

L'Algérie a subi dans un temps passé des problèmes politiques, sociaux et économiques, même si l'Algérie est encore sous la souffrance, mais ce n'est certainement pas comme avant, grâce aux politiques adoptés par l'état, qui ont été échoué au premier, mais réussi au plus tard.

En 1988, le PEJ « Programme d'Emploi des Jeunes » a été mis en place, suivi par le DIPJ « Dispositif d'Insertion professionnelle des Jeunes » en 1991, les résultats de l'évolution de ces dispositifs menés les pouvoirs publics en 1996 ont poussé ces derniers à recevoir un nouveau programme de lutte contre le chômage à savoir l'ANADE l'ex ANSEJ, qui a commencé son activité en 1998, existant et continuant son occupation à ce jour.

Ce 3^{ème} chapitre est consacré à la présentation de l'ANADE d'une façon détaillé, ses objectifs, missions et rôles dans un premier lieu. Ensuite les étapes de création d'une micro-entreprise dans le cadre du dispositif ANADE, ainsi la contribution de l'agence à la création d'emploi (analyse de bilan) au niveau national et au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Enfin, une étude d'un cas de création d'une m-e dans le cadre de l'ANADE de Tizi-Ouzou.

Section 1 : généralités sur l'ANADE

1 - Présentation du dispositif :

Il s'agit d'un organisme mise en place par les pouvoirs publics dont le but est de favoriser la création des micro-entreprises permettant ainsi de réduire le chômage. L'ANADE vise à encourager toutes les formules menant à la reprise de l'emploi des jeunes à travers la création de micro-entreprises. Elle a été créée en 1996 et représente à l'échelle régionale à travers des antennes.

1.1 - Définition de l'ANADE :

ANADE, l'abréviation de Agence National d'Appui et de Développement et de l'Entreprenariat, ANADE est un organisme public, doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière, dispositif d'aide à la création des micro-entreprises, chargé de la promotion de l'entreprenariat et l'accompagnement des jeunes promoteurs dans la création de leur micro-entreprise. A sa création ce dispositif a été placé sous la tutelle de chef du gouvernement après sous la tutelle de ministre de travail et de l'emploi et de la sécurité sociale, en 2020 mise sous la tutelle du ministre délégué auprès de premier ministre chargé des micro-entreprises jusqu'à septembre 2022. Actuellement et officiellement sous la tutelle de ministre de l'économie de la connaissance, des start-up et de la micro-entreprise.

L'ANADE ou l'ex ANSEJ « Agence National de Soutien à l'emploi des Jeunes », créé sous le décret exécutif n°96/296 du 8 septembre 1996²⁸ portant création et fixant les statuts de l'ANSEJ, cette dernière a commencé son activité en 1998. Actuellement nommé ANADE depuis novembre 2020 sous le décret exécutif n°20/239 du 22 novembre 2020 complétant le décret exécutif de sa création en changeant sa dénomination.

L'Agence National d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat met en œuvre un dispositif fondé sur une approche économique visant l'accompagnement des jeunes chômeurs pour la création et l'extension de micro-entreprises de production de biens et de services. Elle développe des actions de promotion de l'esprit entrepreneurial et accorde des aides financières et avantages fiscaux durant toutes les étapes de l'accompagnement.

²⁸ Décret exécutif n° 96-296 du 24 Rabie ethani 1417 correspondant au 08 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes

L'ANSEJ cède la place à l'ANADE, ce changement est éventuellement accompagné de quelques modifications. En effet l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat offre plus de l'opportunité à l'entrepreneuriat.

Quelques modifications faites peuvent d'être retracées dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Différence entre ANSEJ et ANADE

	ANSEJ	ANADE
Conditions d'éligibilité	- 19 à 40 ans - être chômeur	- 18 à 55 ans - chômeur et salarié
Apport personnel (financement triangulaire)	1 %	5%

1.2 - Structure de l'ANADE :

L'organisation interne de l'agence est fixée par arrêté du ministre chargé du travail et de l'emploi sur proposition du directeur général, après délibération du conseil d'orientation. L'organigramme de l'agence peut se présenter comme suit²⁹ :

1.2.1 - Directeur général :

Le directeur général de l'agence est nommé par décret sur proposition du ministre chargé de l'emploi³⁰.

Les dispositions des articles 22, 22 bis, 23, 24 et 27 du décret exécutif n° 96-296 du 24 Rabie Ethani 1417 correspondant au 8 septembre 1996, susvisé, sont modifiés, complétées et rédigées comme suit³¹ :

Le directeur général :

- Représente l'agence devant la justice et dans tous les actes de la vie civile. Il peut donner mandat à des agents de l'agence en vue d'assurer sa représentation.
- Assure l'exécution des décisions du conseil d'orientation et veille à la réalisation des objectifs assignés à l'agence.
- Elabore le plan d'action de l'agence.

²⁹ Journal officiel de la république Algérienne n° 48 article 8 page 15

³⁰ Idem n° 52 article 21 page 13

³¹ Idem n° 48 article 4 page 17

- Etablit le projet d'organisation interne et le projet de règlement intérieur de l'agence et veille au respect de son application.
- Etablit les états prévisionnels des recettes et des dépenses.
- Ordonnance les dépenses de l'agence.
- Etablit le bilan et les comptes de résultats.
- Nomme le personnel pour lequel aucun autre mode de nomination n'est prévu par la réglementation en vigueur.
- Assure le fonctionnement des services et exerce l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel de l'agence.
- Passe tout marché, contrat, convention et accord, dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Présente à la fin de chaque exercice un rapport annuel d'activité accompagné des bilans et comptes de résultats qu'il adresse au ministre chargé de l'emploi après approbation du conseil d'orientation.

1.2.2 - Conseil d'orientation :

Le conseil d'orientation se réunit en session ordinaire, au moins, quatre (4) fois par an, sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour sur proposition du directeur général de l'agence. Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président, à la demande de l'autorité de tutelle, du directeur général de l'agence ou de la majorité de ses membres.

Le conseil d'orientation est composé de membres suivants (Le conseil peut faire appel à toute personne qui en raison de ses compétences est susceptible de l'aider dans ses travaux)³² :

- Du représentant du ministre chargé du travail et de l'emploi, président.
- Du représentant du ministre chargé des affaires étrangères.
- Du représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales.
- De deux (02) représentants du ministre chargé des finances.
- Du représentant du ministre chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.
- Du représentant du ministre chargé de l'environnement et des énergies renouvelables.

³² Idem n° 48 article 9 page 15-16

- Du représentant du ministre chargé de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique.
- Du représentant du ministre chargé de la jeunesse et des sports.
- Du représentant du ministre chargé du commerce.
- Du représentant du ministre chargé de la formation et de l'enseignement professionnels.
- Du représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- Du représentant du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise et de la petite et moyenne industrie.
- Du directeur général de la caisse nationale d'assurance chômage ou son représentant.
- Du directeur général de l'agence nationale de développement de l'investissement ou son représentant.
- Du directeur général de l'agence nationale de micro-crédit ou son représentant.
- Du secrétaire permanent du fonds de caution mutuelle de garantie risques/ crédits jeunes promoteurs ou son représentant.
- Du président de l'association des banques et établissements financiers ou son représentant.
- D'un représentant de l'organisation des jeunes entrepreneurs, la plus représentative au plan national.

1.2.3 - Comité de surveillance :

Le comité de surveillance est chargé d'exercer, pour le compte du conseil d'orientation, le contrôle a posteriori de la mise en œuvre de ses décisions. Il se réunit, en session ordinaire sur convocation de son président et peut se réunir en session extraordinaire, en tant que de besoin, à la demande du président du conseil d'orientation ou de quatre (4) de ses membres, en présence du directeur général ou de son président³³.

Ce comité a pour missions :

- Présentation de toutes observations ou recommandations utiles liées aux meilleures modalités de mise en œuvre des programmes et projets engagés par l'agence auprès du directeur général.

³³ Idem n°48 article 24 page 17

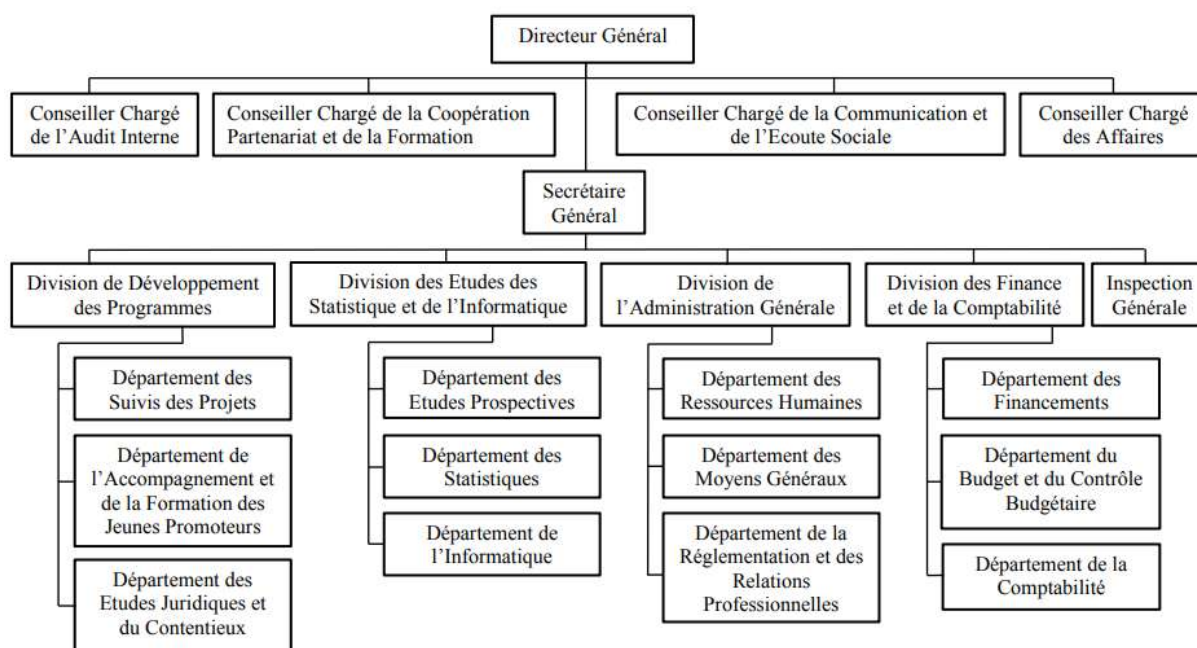
- Donner son avis sur les rapports périodiques de suivi, d'exécution et d'évaluation établis par le directeur général.
- Montrer et présenter au conseil d'orientation ses observations et recommandations sur les états prévisionnels de recette et dépenses de l'agence et son programme d'activité ainsi que sur le rapport annuel de gestion du directeur général.
- Procède et conduit à bonne fin à son initiative ou sur décision du conseil d'orientation, tout contrôle ou audit sur l'usage des fonds de l'agence.

Schéma 4 : Organigramme de l'ANADE



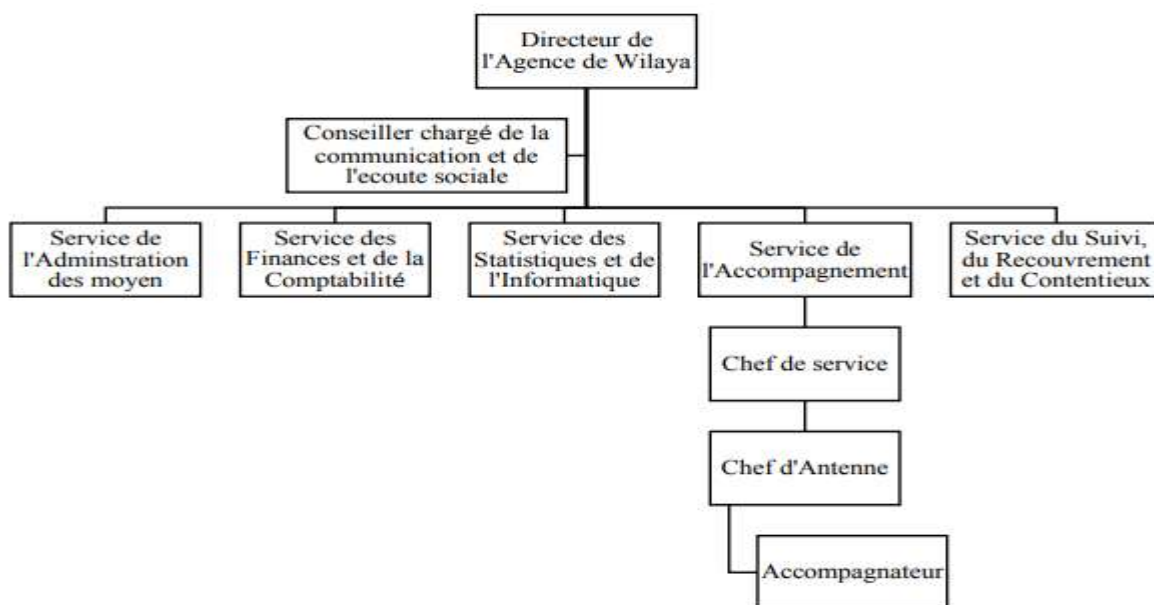
Source : site de l'ANADE.

Schéma 5 : Organigramme de l'Agence centrale située à Alger



Source : Document interne de l'ANADE.

Schéma 6 : Organigramme de l'Agence de la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : Document interne de l'ANADE.

1.3 - Objectifs du dispositif ANADE :

L'ANADE a pour objectifs :

- Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.
- Accompagner l'insertion socio-économique des personnes en situation économique difficile, d'appuyer le développement des régions enclavées.
- Renforcer le tissu économique local par la création de micro-entreprises génératrices de richesses et d'emplois.
- Favoriser l'approche de l'inclusion de l'informel dans la politique de soutien à la création de micro-entreprises.
- Identifier les activités créatrices de valeurs ajoutées, et mettre en exergue les opportunités d'investissement au bénéfice des porteurs de projets.

1.4 - Missions de l'ANADE :

L'agence a pour mission, en relation avec les institutions et organismes concernés :

- Soutenir, conseiller et accompagner des jeunes promoteurs durant le financement de leurs projets.
- Accompagnement des jeunes promoteurs dans la création de leurs micro-entreprises.
- Financement des projets de jeunes promoteurs.
- Mettre en disposition toutes informations économiques, techniques, législative et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités.
- Assurer la formation des jeunes promoteurs.
- Le suivi des micro-entreprises.
- Gérer, conformément à la législation et la réglementation en vigueur, les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt.
- Notifier aux jeunes promoteurs les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus.
- Assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs durant les phases de création et d'exonération.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures tendant à promouvoir la création et l'extension d'activités.

1.5- Conditions d'éligibilité :

- Agée entre 18 et 55 ans.
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec le secteur d'activité de projet.
- Mobilisation d'un apport personnel.

1.6 - Public cible :

- Jeunes chômeurs et étudiants.
- Détenteurs de registre du commerce.
- Détenteur de carte professionnelle d'agriculture.
- Professions libérales.
- Salariés.

2 - Ressources et dépenses de l'ANADE :

Le budget de l'agence comporte un titre de recettes et un titre de dépenses³⁴ :

2.1 - Ressource:

- Les dotations du fonds national de soutien à l'emploi de jeunes.
- Les dons et legs.
- Les contributions éventuelles d'organismes nationaux et internationaux, après autorisation des autorités concernées.
- Toutes autres ressources liées à son objet et à la réalisation de ses missions.

2.1 - Dépense:

- Les dépenses d'immobilisation.
- Les dépenses de fonctionnement.
- Les dépenses nécessaires liées à son objet et à la réalisation de ses missions.

3 - Relation de l'ANADE avec les partenaires :**3.1 - ANADE-Trésor :**

Les activités d'investissements éligibles exercées par les jeunes promoteurs à l'aide du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes « FNSEJ », bénéficient d'un montant réduit, pour une période de trois ans, à compter à partir de la date de mise en exploitation. A noter que la durée de cette exonération est de six années lorsque les activités sont exercées dans une zone à promouvoir. Période d'exonération peut prorogée de deux (02) années, lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée.

3.2 - ANADE-Douane :

Les droits de douanes relatifs aux matériels importés par le jeune promoteur, en appliquant un montant réduit. Ne bénéficient de cet avantage que les équipements non fabriqués en Algérie et importé par le promoteur lui-même.

³⁴ Idem n° 48 article 27 page 17

3.3 - ANADE-Banques :

L'ANADE a signée des conventions avec cinq banques commerciales dans le cadre du financement des entreprises. Ces banques sont : la BNA (Banque Nationale D'Algérie), la BADR (Banque Algérienne de développement rural), la BDL (Banque de développement local), le CPA (Crédit populaire d'Algérie) et la BEA (Banque Extérieur d'Algérie), les banques finance 70% de projet dans le cas de financement triangulaire.

4 - Organisme financier de l'ANADE :**4.1 - Fond National de Soutine à l'Emploi des Jeunes :**

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 96-295 du 8 septembre 1996, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-087 intitulé « Fonds National de Soutien à l'emploi des jeunes ».

4.1.1 - Les recettes :

Les recettes du compte de compte d'affectation spéciale n° 302-087, intitulé (FNSEJ), comme suit³⁵ :

- Les dotations du budget de l'état.
- Les produits des taxes spécifiques instituées par les lois de finances.
- Une partie de solde du compte d'affectation spéciale n°302-049 intitulé (FNSEJ) à sa clôture.
- Les produits de remboursements de prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs.
- Toutes autres ressources ou contribution.

4.1.2 - Les dépenses :

Les dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-087, intitulé (FNSEJ), concernent³⁶ :

Le montant des prêts non rémunérés qui varie en fonction de coût d'investissement de création ou d'extension d'activités (29% ≤ 50.000 DA), (28% ≤ 100.000 DA).

- Les montants des prêts non rémunérés supplémentaires.

³⁵ Idem n° 45 article 2 page 21

³⁶ Idem n°45 article 3 page 21-22

- La bonification des taux d'intérêt sur les crédits d'investissement, de création ou d'extension d'activités consentis par les banques et les établissements financiers.
- Les frais liés à la formation à la gestion d'entreprise des jeunes promoteurs.
- Les garanties à délivrer aux banques.
- Les frais liés à la mise en œuvre des programmes, aides et actions susvisés, notamment ceux liés au fonctionnement de l'ANADE.

4.2 - Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/ Crédit Promoteurs :

Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/ Crédits Jeunes Promoteurs a été créé en 1998 pour conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des micro- entreprises créées dans le cadre du dispositif ANADE³⁷.

La garantie du fonds complète celles déjà prévues par le dispositif, à savoir :

- Le nantissement des équipements et/ou le gage du matériel roulant au profit des banques au 1er rang et au profit de l'ANADE au 2ème rang.
- L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque.

Les adhérents au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs sont d'une part, les banques ayant accordé des crédits pour la création de micro entreprises dans le cadre du dispositif ANADE, et d'autre part, les jeunes promoteurs ayant opté pour la formule de financement triangulaire pour réaliser leurs projets.

Le promoteur adhère au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs après la notification de l'accord bancaire. Son adhésion est un préalable au financement de son projet.

Le montant de la cotisation au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs est calculé sur la base du crédit bancaire accordé et de sa durée.

Le promoteur procède au versement de la cotisation en une seule fois au compte local du Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs. La cotisation est de 0,35% du montant du crédit accordé par la banque.

³⁷ Site web www.anade.dz

5 - Types de financement :

Il existe deux types de financement dans le cadre de l'ANADE :

5.1 - Financement en création : porte sur la création de nouvelle micro-entreprise, et la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production.

5.2 - Financement à l'extension : concerne les micro-entreprises réalisées dans le cadre du dispositif ANADE ou financé par le promoteur lui-même, a but d'agrandir son activité et augmenter la capacité de production.

5.2.1 - Conditions d'éligibilité au financement à l'extension :

- Cumuler trois (03) ans d'activités en zones normales ou six (06) années en zones spécifiques.
- Remboursement de crédit bancaire à hauteur de 70% en cas de financement, ou remboursement intégrale du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement, du triangulaire vers mixte.
- Remboursement du PNR à hauteur 50% en cas de financement mixte.
- Remboursement régulier des échéances du PNR.
- Présenter les deux derniers bilans fiscaux retraçant l'évolution positive de la micro-entreprise.

6 - Modalités de financement :

Trois formules de financement prévu dans le cadre du dispositif ANADE/

6.1 - Financement triangulaire :

C'est une formule dont apport financier du ou des jeunes promoteurs complété par un prêt accordé par l'ANSEJ ainsi par un crédit bancaire de 70%.

Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

6.1.1 - Le jeune porteur de projet est chômeur : dans ce cas l'apport personnel de jeune porteur de projet est de 5% quand le prêt bancaire est de 25%.

6.1.2 - Le jeune porteur de projet est salarié, détient un registre de commerce, carte d'artisanat ou d'agricole : dans ce cas l'apport personnel de jeune porteur de projet est de 15% équivalent au pourcentage du prêt du l'ANADE.

Figure 1 : Le jeune porteur de projet est chômeur

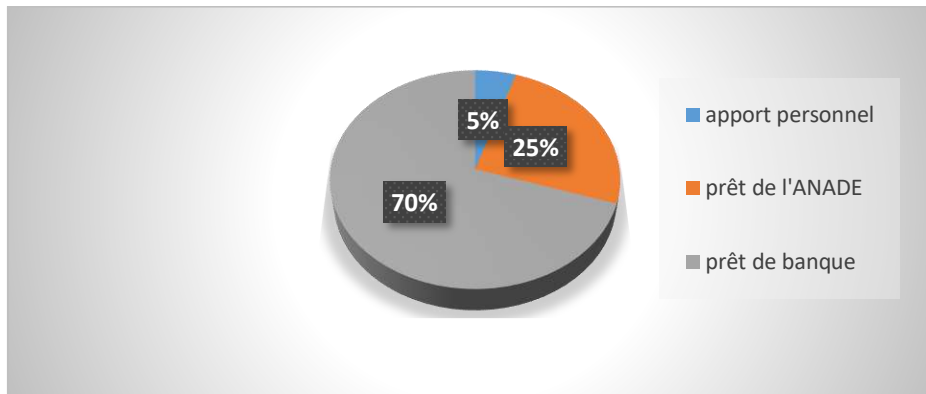
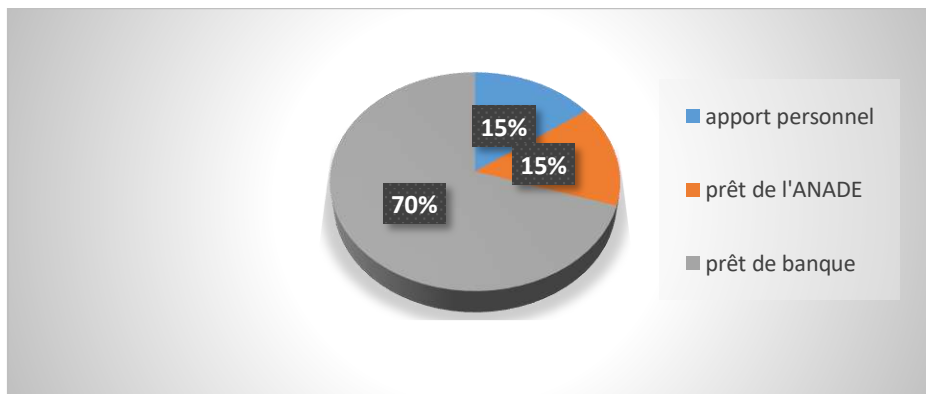


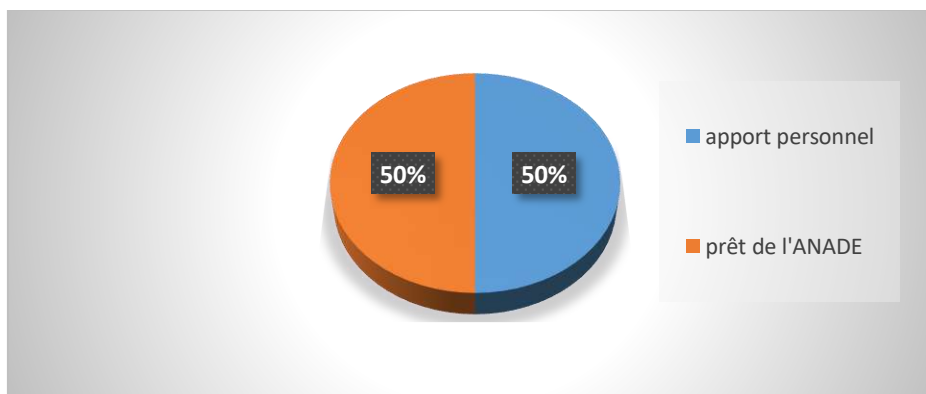
Figure 2 : Le jeune porteur de projet exerce une activité professionnelle



6.2 - Financement mixte :

Dans ce type de financement l'apport personnel financier du ou des jeunes promoteurs est de 50% complété par un prêt accordé par l'ANADE.

Figure 3 : Taux de financement mixte



6.3 - Auto-financement :

Dans ce cas le jeune promoteur finance son projet par apport personnel à 100%, il s'inscrit au but de bénéficier des avantages fiscaux.

L'autofinancement désigne le financement des projets de l'entreprise sans appel à des ressources extérieures, le fait pour une entreprise ou un ménage de financer son activité, et notamment ses investissements, à partir de ses capitaux propres existants, de sa propre rentabilité, de son épargne, d'une augmentation du capital, et de ses amortissements comptables.

7 - Les aides financiers et avantages fiscaux par le dispositif :

Le porteur de projet bénéficie d'aides financières et d'avantages fiscaux au moment de la réalisation de son projet tant en phase de création qu'en phase d'extension des capacités de production.

7.1 - Aides financiers :

En sus de prêt non rémunéré classique, un autre non rémunéré, est accordé aux jeunes promoteurs, sous formes d'aide à savoir :

- Prix non rémunéré supplémentaire PNR : pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création d'activités secondaires de production de bien et des services à un plafond de 500.000 DA, remboursable.

Ce dernier n'est pas cumulatif et, est accordé exclusivement pour les promoteurs sollicitant un financement triangulaire en phase de création de l'activité.

- Bonification de taux d'intérêt du crédit bancaire est de 100% pour tous les secteurs d'activités (taux d'intérêt 0%).

7.2 - Avantages fiscaux :**Phase 1 : Inscription jusqu'à réalisation :**

- Application d'un montant réduit de 5% en matière de droits de douanes pour le matériel importé par le jeune promoteur.
- L'exemption du droit de mutation à titre onéreux pour l'acquisition des immobiliers (frais de notaire).

- Exonération de frais de construction de l'entreprise morale, concerne les frais de statut juridique.

Phase 2 : La période de l'exploitation à partir de démarrage de l'activité :

- Exonération d'impôts, payement annuel d'un montant de 10.000 DA accordés à la micro-entreprise à partir du démarrage de l'activité pour une période de trois(3) ans ou de six(6) ans pour les hauts plateaux et les zones spécifiques.
- période d'exonération peut prorogée de deux (02) années, lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée.

7.3 - Remboursement :

Pour la banque, le remboursement de s'effectue sur 6 ans et demi, dont 18 mois durée de déffiré, le remboursement de crédit bancaire commence après ces 18 mois et pendant 5ans, Quant à l'ANADE le remboursement du crédit (ANADE) commencera après avoir terminé le remboursement de crédit bancaire, le remboursement s'effectue sur 5ans.

Section 2 : La création de la micro-entreprise dans le cadre de l'ANADE

Les micro-entreprises jouent un rôle de plus en plus important dans les pays en développement étant donné la croissance rapide de la population active dans les villes et les capacités limitées d'embauche des grandes entreprises. Ceci est particulièrement vrai en Algérie où l'on a accordé la priorité aux investissements de ces grandes entreprises et à des technologies intensives en capital, tandis que le taux de chômage augmentait dans des proportions de plus en plus inquiétantes³⁸.

Au cours du temps le problème de la main d'œuvre ne cesse de s'imposer et le chômage ne peut être résorbé, ce qui induit les pouvoirs publics à penser d'une façon plus sérieuse au problème de l'emploi et à la question du chômage ce qui fait la naissance des dispositifs d'emploi et d'insertion professionnelle, et d'aide à la création d'entreprises.

1 - Etapes de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANADE :

La création des entreprises dans le cadre du dispositif ANADE comporte plusieurs étapes à franchir, à savoir :

1.1 - Idée du projet :

L'idée du projet doit être en cohérence avec les qualifications (diplômantes /qualifiantes) et les capacités du promoteur pour sa réalisation³⁹.

À la base de toute création d'entreprise, il y a une idée. Cette idée peut être celle de jeune promoteur, ou un concept mis au point par d'autres personnes et que le promoteur peut développer grâce à des accords juridiques. La concrétisation de cette idée par la création d'une entreprise est ensuite étroitement liée à sa motivation, il doit être prêt à investir pleinement. Il importe donc que le choix de l'activité et ses modalités d'exploitation soient totalement en adéquation avec le projet personnel, et les qualifications de jeune promoteur.

L'idée peut avoir de nombreuses origines, elle peut être née de l'expérience professionnelle, d'un savoir-faire, d'une formation initiale ayant permis d'acquérir les compétences indispensables, ou encore de simples circonstances vous offrent l'opportunité de se lancer. Dans tous les cas, faire preuve d'esprit critique et rechercher en toute objectivité les forces et, surtout,

³⁸ « MICRO-ENTREPRISES ET CADRE INSTITUTIONNEL EN ALGÉRIE » par Hocine Benissad page 5
Edition Mars 1993 OCDE/GD(93)70

³⁹ Site web www.anade.dz

les faiblesses de projet est essentiel. À tout moment, il faut rester vigilant pour ne pas laisser emporter par l'idée, et ne pas voiler la face et occulter les écueils qui risquent de jalonner le parcours. Pour cela, faut échanger avec des hommes et des femmes d'expérience, être à l'écoute de leurs critiques et de leurs conseils est indispensable. Ces individus peuvent être des personnes qui ont déjà franchi le pas de la création, des hommes de l'art tels que des professionnels du conseil, mais aussi des membres de réseaux d'entrepreneurs qui aident les jeunes créateurs à bâtir leur projet.

1.2 - Accueil et orientation :

Le promoteur se rapproche de l'antenne la plus proche de son lieu de résidence pour s'informer sur le dispositif et sur les démarches de création d'une micro-entreprise⁴⁰.

Une fois le jeune promoteur a une idée qu'il veut concrétiser, il se dirige vers l'ANADE ou autre (site web) pour se renseigner, il procède à la collecte de l'information. Cette dernière permet aux jeunes promoteurs d'avoir les informations nécessaires sur leur activité ainsi que sur le dispositif pour qu'ils puissent entamer leurs démarches de création de micro-entreprise, ces informations peuvent être procurées à partir de divers supports de communications, à savoir :

- Les séances d'information collectives organisées au niveau de l'antenne.
- Le site web de l'Agence et de l'antenne et etc.

1.3 - Inscription en ligne :

une fois le jeune promoteur est convaincu de sa motivation de créer une micro-entreprise dans laquelle il veut investir soit son argent, temps et énergie, il procède à s'inscrire sur la plateforme en ligne sur le site de l'Agence National d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat <https://promoteur.anade.dz/> en remplissant un formulaire avec les informations demandés, une fois le service d'accompagnement est notifié le jeune promoteur sera invité à se présenter à l'agence pour un entretien individuel.

L'inscription du promoteur au niveau de l'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat ANADE, se fait exclusivement sur la base d'un imprimé appelé « formulaire d'inscription »⁴¹

⁴⁰ Idem

⁴¹ Idem

1.4 - Etude de projet et plan d'affaire (formation business plan) :

Après le renseignement du formulaire et l'inscription, le promoteur, assisté de son accompagnateur, élabore un plan d'affaires sur la base de l'étude du projet, après avoir assisté à une formation de cinq jours organisé par l'agence, une étude contenant :

- Les équipements à acquérir.
- L'implantation du projet et l'environnement de la future micro-entreprise.
- L'étude de marché.
- Les choix techniques.
- La ressource humaine.
- L'étude financière.

Lors de cette étape, l'accompagnateur est tenu de préparer le promoteur pour mieux présenter son projet.

1.4.1 - Etude de marché :

Une étude de marché est une analyse quantitative et qualitative d'un marché a pour but d'analyser l'offre et la demande sur un marché donné afin de permettre la mise en place de la stratégie commerciale de l'entreprise ou d'un plan d'actions marketing. Ainsi, les études de marché sont très souvent utilisées par les créateurs d'entreprises au moment d'évaluer la viabilité de leur projet et de faire leur business plan.

L'étude de marché va tenter de :

- Identifier le profil des consommateurs, leurs attentes, définir précisément quelle cible de clientèle l'on souhaite atteindre.
- Estimer la taille du marché.
- Permettre à l'entreprise d'ajuster sa stratégie commerciale afin d'être compétitive.
- Révéler les forces et les faiblesses de chacun des concurrents.
- Identifier des opportunités de différenciation au niveau des produits ou services proposés, de leur prix, ou du choix des réseaux de distribution.

1.4.2 - Etude financière :

L'étude financière se définit comme un outil assurant l'évaluation logique de l'état des finances d'un projet, d'une entreprise. Autrement dit, elle n'est rien d'autre que le calcul des premières estimations du chiffre d'affaires d'un projet et des dépenses qui seront engagées. En

d'autres termes, faire une étude financière de projet c'est prévoir comment financer les dépenses courantes, les dépenses d'investissement et d'installation.

L'étude financière c'est l'évaluation des capitaux nécessaires pour le lancement de projet et évaluer sa viabilité financière, sa capacité à générer des profits, et le temps au terme duquel ces profits pourront être perçus.

Dans le cadre d'une entreprise, il est encore appelé prévisionnel. Le but essentiel de cette étude financière est de :

- Eclaircir sur la situation financière.
- Vérifier la capacité future de remboursement ou de placement.

1.4.3 - Etude technique :

Il s'agit de présenter les renseignements relatifs à la mise en place technique du projet, à travers une description détaillée du processus de production (matières utilisées, processus de production, technologies utilisées, capacité additionnelle de production, impact éventuel sur l'environnement...).

L'étude de faisabilité permet d'appréhender les objectifs du projet et de les mettre en adéquation avec les différentes contraintes.

Tableau 5 : Etude de projet

Etapes		Etapes	
Présentation du projet	-Présentation de promoteurs. -Présentation de projet. -Nature de projet. -Localisation du projet. -Le nombre d'emploi à créer.	Etude de marche	-Etude de l'offre. -Etude de la concurrence. -Canaux de distribution. -Politiques des prix. -Politiques de promotion. -Marché de projet.
Etude technique	-Analyse du processus de fabrication. -Evaluation désinvestissements. -Détermination du fonds de roulement	Etude financière	-Structure d'investissement. -Structure d'amortissement du crédit bancaire. -Bilan d'ouverture. -Bilan prévisionnel. -TCR prévisionnel.

1.5 - Présentation de projet devant les membres de CSVF (Comité de Sélection, de Validation et de Financement des Projets) :

Les membres se réunissent une fois tous les 15 jours ou une fois par semaine quand le nombre de jeunes promoteurs est important. Cette comité présidé par la direction de l'ANADE et composé de :

- Directeur de l'ANADE en tant que président.
- Chef de service d'accompagnement en tant que secrétaire de Comité.
- Les représentants des cinq banques : Banque de Développement Local (BDL), Banque de l'Agriculture et de Développement Rural (BADR), Banque National d'Algérie (BNA), Banque Extérieur d'Algérie (BEA), Crédit Populaire d'Algérie (CPA).
- Représentant de l'Université.
- Représentant de la Formation.
- Représentant de la Chambre Artisanat et Métier.
- Représentant de la Chambre Agricole.
- Représentant de Centre National de Registre de Commerce (CNRC).
- Représentant de la Direction des Impôts.
- Représentant de Wali.
- Représentant de la Direction de l'Emploi.
- Représentant de la Direction de Service Agricole.

1.5.1 - Décisions de membre de Comité :

- a. **Validation** : dépôt de dossier dans un délai de sept jours.
- b. **Ajournement** : levée des réserves émises par la Comité et représentation de business plan de projet en prenant considération les points faibles.
- c. **Rejet** : le promoteur ouvre droit à un recours dans un délai de 15 jours après la notification de la décision de rejet de comité, si les membres maintient toujours leur décision, le promoteur a droit à un 2^{ème} recours, il ouvre droit à un recours au niveau de la Commission Nationale.

1.6 - Etablissement et remise de l'attestation d'éligibilité :

A l'issue de la validation du projet par le comité, une attestation d'éligibilité signée par le Directeur de l'agence va être délivrée (remplissant les conditions d'éligibilité relatives à l'âge,

la qualification ainsi l'éligibilité du projet prononcer par l'avis d CSCF), valable pour une année à partir de la date de son établissement. En cas d pertes de cette attestation, une attestation portera la mention duplicata peut être délivré sur la présentation d'une déclaration de perte établie par les services habilités.

Dossier à fournir (deux exemplaires, un à déposer à la banque) :

- Acte de naissance.
- Une copie de la carte nationale.
- Fiche de résidence.
- Diplôme (qualification en relation avec le secteur d'activité de projet).
- Facture proforma des équipements.
- Facture proforma des assurances.
- Une copie de registre de commerce ou une carte d'artisanat ou d'agricole (si le promoteur exerce déjà une activité professionnelle).

1.7 - Accord de la banque (cas de financement triangulaire) :

Le dossier est déposé au niveau de la banque par le représentant de l'ANADE pour l'obtention de l'accord bancaire. Cette étape concerne exclusivement le financement triangulaire⁴².

Un dossier de crédit doit être introduit auprès de la banque désignée pour le financement du projet, par l'accompagnateur (en la présence du promoteur bien sûr) qui est tenu d'assurer le suivi de l'évolution du financement du projet par la banque, la banque doit étudier le projet de promoteur dans un délai de 2 mois.

1.8 - La création juridique de la micro-entreprise :

Dans cette étape le jeune promoteur doit fournir toute la documentation réglementaire relative à la création de sa micro entreprise, à déposer à l'ANADE, cette dernière s'occupe d'établir un Procès-verbal (PV) de préfinancement, après avoir visité le local s'il correspond aux conditions de travail dans le secteur de son projet, le dossier est comme suivant :

- Un contrat de location ou acte de propriété.
- Registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation.
- L'agrément ou l'autorisation d'exercer pour les activités réglementées.

⁴² Idem

- carte d'artisanat ou agricole.
- Déclaration d'existence ou un certificat d'existence et/ou de la carte fiscale délivré par la Direction des Impôts.

1.9 - Processus administratif :**1.9.1 - Ouverture d'un compte commercial :**

Ouverture d'un compte bancaire commercial au nom de l'entreprise, maintenant le jeune promoteur doit verser les 5% ou les 15% de l'apport personnel, ensuite remettre le reçu à l'ANADE.

1.9.2 - Etablissement de la décision d'octroi d'avantages au titre de réalisation (DOAR) et la convention ANADE promoteur :

Une fois le jeune promoteur a versé l'apport personnel et déposé le reçu à l'ANADE, l'accompagnateur de chargé de son dossier prend en charge l'établissement de DOAR et la convention du prêt ANADE promoteur, qui se signe par ces derniers.

1.10 - Financement du projet :

Après la création juridique de la micro-entreprise, la signature de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et aides financières en phase réalisation, la signature de la convention de prêt et la signature des billets à ordre, l'ANADE procède au financement du projet du promoteur⁴³.

1.10.1 - Versement du prix non rémunéré (PNR) :

Le service comptabilité s'en charge du versement de prix non rémunéré (PNR) au profit du jeune promoteur, dès qu'il reçoit la DOAR et la convention ANADE promoteur.

1.10.2 - Délivrance des ordres d'enlèvement de chèques :

Après le versement du PNR, l'accompagnateur chargé de dossier du promoteur établira un ordre d'enlèvement de chèque que le promoteur déposera à la banque de suite.

- a. 1^{er} ordre d'enlèvement :** c'est un ordre d'enlèvement de chèque de fonds de garantie (0.35% de crédit bancaire) délivré par le service de l'ANADE à remettre au service de garantie avec accusé de réception.

⁴³ Idem

- b. 2^{ème} ordre d'enlèvement :** c'est un ordre d'enlèvement de chèque de 10% des équipements, que le jeune promoteur remet à son fournisseur contre un accusé de réception et bon de commande.
- c. 3^{ème} ordre d'enlèvement :** c'est un ordre d'enlèvement de chèque de 90%, après avoir remis au fournisseur le chèque de 10% contre un accusé de réception et un bon de commande (le fournisseur est censé de livrer le matériel à 10%), l'accompagnateur chargé de dossier de jeune porteur de projet doit constater le matériel afin d'établir un PV d'acquisition de matériel, accompagner par un huissier de justice qui constate un autre PV.

Dans cette étape, le porteur de projet doit établir un nantissement de matériel chez un notaire au profit de la banque en premier rang, et l'ANADE au deuxième rang.

Pièces nécessaires pour recevoir l'ordre d'enlèvement de 90% :

- Accusé de réception de chèque de 10%.
- Bon de commande de matériel.
- PV de constat de matériel établi par un l'huissier de justice.
- Un bon de livraison de matériel.
- Facture définitive de matériel.
- Nantissement de matériel.

Une fois le jeune promoteur a déposé les documents mentionnés au-dessous, l'ANADE remis au promoteur un ordre d'enlèvement de 90% et le chèque d'assurance.

- d. 4^{ème} ordre d'enlèvement de fond de roulement :** établissement d'un PV de démarrage par l'accompagnateur chargé de dossier de jeune promoteur, après que ce dernier remis l'ordre d'enlèvement de fond de roulement et déposera une copie au niveau de la Direction des Impôts, pour avoir la déclaration d'existence de la phase d'exploitation.

1.11 - Démarrage de l'activité :

La phase de démarrage de l'activité se concrétise avec la réalisation de ces éléments :

- Dépôt de constat de démarrage à la CASNOS et la CNAS pour la mise à jour de statut de jeune promoteur.
- Signature de la DOAE (Décision d'Octroi d'Avantages au titre d'Exploitation) par le directeur de l'antenne ainsi que sa remise au promoteur.

2 - l'évolution de la micro-entreprise dans le cadre de l'ANADE de 2017 à 2021 :

24 ans depuis sa création l'ANADE ou l'ex ANSEJ a réussi à financer pas mal de projet et créer un nombre important de postes de travail, à travers les années l'ANADE a développé son organisation pour convenir aux besoins de jeunes algériens.

2.1 - Evaluation statistique des activités de l'ANADE au niveau national :

Pour mieux comprendre le mécanisme et le fonctionnement de l'ANADE, nous avons décidé de mener une étude dans laquelle nous allons présenter l'évolution des données statistiques en Algérie grâce au bulletin d'information statistique, ainsi sur la wilaya de Tizi-Ouzou grâce à une collecte d'informations qui a été effectuée au sein de cette agence.

2.1.1 - Nombre de projets financés par l'ANADE par secteur d'activité de 2017/2021 :

- Nombre de projets financés par secteur en 2017 :

Tableau 6 : Projets financés par secteur d'activité⁴⁴

Secteur d'activité	Année 2017			Cumulé au 31/12/2017			
	Projets financés	Dont femme	Impact emploi	Projets financés	Dont femme	Impact emploi	Total Investissement (DA)
Agriculture	1,315	77	2 699	54 803	2 556	129 177	199 774 172 502,61
Artisanat	94	19	176	42 715	7 318	125 696	109 802 763 592,26
BTP	548	22	1279	32 832	731	95 736	124 569 035 981,83
Hydraulique	1	0	1	545	24	2 021	3 198 085 710,99
Industrie	710	122	1768	25 257	3 600	73 210	115 381 773 070,84
Maintenance	278	3	547	9 537	160	22 021	24 849 436 125,82
Pêche	4	0	13	1 131	16	5 549	7 499 507 850,52
Prof libérale	565	295	1219	10 021	4 494	22 549	24 608 760 119,82
Service	890	220	2101	106 644	17 469	248 060	343 115 218 117,83
Transport marchandise	0	0	0	69 915	1 098	120 369	179 324 312 370,07
Transport voyageurs	1	0	2	18 986	481	43 681	46 632 841 373,14
total	4 406	758	9 805	372 386	37 947	888 069	1 178 755 906 815,73

Source : Bulletin d'information statistique.

Selon le tableau, le secteur des services, est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANADE depuis le lancement de ce dispositif suivi du secteur de transport des marchandises avec 69915 projets, puis le secteur de l'agriculture avec 54803 projets financés.

⁴⁴ Bulletin d'information statistique de la PME, Ministre de l'industrie n° 30 Edition mai 2017

- Nombre de projets financés par secteur en 2018 :

Tableau 7: Projets financés par secteur d'activité

Secteur d'Activité	Projets financés	%	Nombre d'emplois correspondants	Nombre moyen d'emplois	Montant d'investissement	Coût moyen de l'emploi (DA)	Coût moyen d'une micro-entreprise (DA)
AGRICULTURE	56 225	14,88 %	132 927	2	206 984 171 577	1 537 935	3 629 614
ARTISANAT	42 864	11,34 %	125 997	3	110 206 691 247	873 108	2 570 262
BTPH	33 697	8,92%	98 014	3	129 293 743 416	1 294 748	3 780 722
HYDRAULIQUE	554	0,15%	2 044	4	3 276 852 930	1 579 607	5 865 452
INDUSTRIE	26 195	6,93%	75 714	3	121 806 336 084	1 565 883	4 545 037
MAINTENANCE	9 990	2,64%	23 032	2	26 770 187 171	1 113 713	2 576 921
PECHE	1 131	0,30%	5 549	5	7 499 507 851	1 351 506	6 630 865
PROFESSION LIBERALE	10 801	2,86%	24 308	2	27 833 012 532	1 066 414	2 401 548
SERVICE	107 563	28,46 %	250 286	2	348 462 073 223	1 380 400	3 209 460
TRANSPORT FRIGORIFIQUE	13 385	3,54%	24 132	2	33 767 158 812	1 398 996	2 522 269
TRANSPORT DE MARCHANDISE	56 530	14,96 %	96 237	2	145 557 153 559	1 512 486	2 574 866
TRANSPORT DE VOYAGEURS	18 986	5,02%	43 681	2	46 632 841 373	1 067 561	2 456 132
Total	377 921	100,00 %	901 921	2	1 208 089 729 773	1 339 463	3 196 673

Source : Bulletin d'information statistique.

Selon le tableau, le secteur des services, est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANADE depuis le lancement de ce dispositif suivi du secteur de transport des marchandises avec 56530 projets, puis le secteur de l'agriculture avec 56225 projets financés.

- Nombre de projets financés par secteur en 2019 :

Tableau 8 : Projets financés par secteur d'activité

Secteur d'Activité	Projets financés	%	Nombre d'emplois correspondants	Nombre moyen d'emplois	Montant d'investissement (DA)	Coût moyen de l'emploi (DA)	Coût moyen d'une micro-entreprise (DA)
Agriculture	58 141	15%	137 498	2	216 230 359 728	1 572 607	3 719 068
Artisanat	43 130	11%	126 514	3	110 871 903 821	876 361	2 570 645
BTPH	34 889	9%	101 121	3	134 870 488 891	1 333 754	3 865 702
Hydraulique	560	-	2 057	4	3 323 563 996	1 615 734	5 934 936
Industrie	27 352	7%	78 721	3	129 921 151 276	1 650 400	4 749 969
Maintenance	10 573	3%	24 350	2	29 204 228 877	1 199 352	2 762 152
Pêche	1 131	0,29%	5 549	5	7 499 507 851	1 351 506	6 630 865
Profession libérale	11 917	3%	26 714	2	32 084 560 550	1 201 039	2 692 335
Services	108 561	28%	252 806	2	354 292 552 702	14 04 400	3 263 534
Transport frigorifique	13 385	3,5%	24 132	2	33 767 158 812	1 399 269	2 522 761
Transport de marchandise	56 530	14,7%	96 237	2	145 557 153 559	1 512 486	2 574 866
Transport de voyageurs	18 997	5%	43 698	2	46 707 206 849	1 068 864	2 458 662
Total	385 166	100%	919 397	2	1 244 329 836 912	1 353 420	3 230 633

Source : Bulletin d'information statistique.

Selon le tableau, le secteur des services, est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANADE depuis le lancement de ce dispositif suivi du secteur de l'agriculture avec 58141 puis le secteur de transport des marchandises avec 56530 projets financés.

- Nombre de projets financés par secteur en 2020 :

Tableau 9 : Projets financés par secteur d'activité

Secteur d'Activité	Projets financés	%	Nombre d'emplois correspondants	Nombre moyen d'emplois	Montant d'investissement (DA)	Coût moyen de l'emploi (DA)	Coût moyen d'une micro-entreprise (DA)
AGRICULTURE	58 883	15%	139 282	2	220 048 039 587	1 579 874	3 737 039
ARTISANAT	43 289	11%	126 855	3	111 303 262 607	877 405	2 571 167
BTPH	35 359	9%	102 365	3	137 275 060 593	1 341 035	3 882 323
HYDRAULIQUE	564	0%	2 065	4	3 349 480 329	1 622 024	5 938 795
INDUSTRIE	28 119	7%	80 759	3	135 047 626 369	1 672 230	4 802 718
MAINTENANCE	10 860	3%	24 969	2	30 342 956 707	1 215 225	2 794 011
PECHE	1 132	0,29%	5 552	5	7 506 654 691	1 352 063	6 631 320
PROFESSION LIBERALE	12 421	3%	27 841	2	34 343 182 078	1 233 547	2 764 929
SERVICE	109 144	28%	254 176	2	357 809 725 148	1 407 724	3 278 327
TRANSPORT FRIGORIFIQUE	13 389	3,4%	24 137	2	33 790 569 371	1 399 949	2 523 756
TRANSPORT DE MARCHANDISE	56 692	14,6%	96 531	2	146 587 235 895	1 518 551	2 585 678
TRANSPORT DE VOYAGEURS	19 011	5%	43 716	2	46 833 230 484	1 071 306	2 463 481
Total	386 714	100%	923 071	2	1 264 237 023 860	1 361 960	3 251 112

Source : Bulletin d'information statistique.

Selon le tableau, le secteur des services, est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANADE depuis le lancement de ce dispositif suivi du secteur de l'agriculture avec 58 883 projets, puis le secteur de transport de marchandises avec 56 692projets financés.

- Nombre de projets financés par secteur en 2021 :

Tableau 10 : Projets financés par secteur d'activité

Secteur d'Activité	Projets financés	%	Nombre d'emplois correspondants	Nombre moyen d'emplois	Montant d'investissement (DA)	Coût moyen de l'emploi (DA)	Coût moyen d'une micro-entreprise (DA)
AGRICULTURE	59 894	15%	141 567	2	225 231 049 937	1 590 986	3 760 494
ARTISANAT	43 663	11%	127 638	3	112 368 363 963	880 368	2 573 537
BTPH	36 162	9%	104 505	3	140 807 307 625	1 347 374	3 893 792
HYDRAULIQUE	570	0%	2 079	4	3 393 895 933	1 632 466	5 954 203
INDUSTRIE	30 348	8%	86 216	3	148 335 635 733	1 720 512	4 887 822
MAINTENANCE	11 395	3%	26 105	2	32 471 485 197	1 243 880	2 849 626
PECHE	1 136	0,29%	5 563	5	7 539 588 396	1 355 304	6 636 935
PROFESSION LIBERALE	13 055	3%	29 237	2	37 138 891 715	1 270 270	2 844 802
SERVICE	110 355	28%	256 992	2	364 077 572 304	1 416 688	3 299 149
TRANSPORT FRIGORIFIQUE	13 390	3,4%	24 138	2	33 799 593 882	1 400 265	2 524 242
TRANSPORT DE MARCHANDISE	56 824	14,4%	96 754	2	147 516 023 362	1 524 650	2 596 016
TRANSPORT DE VOYAGEURS	19 020	5%	43 731	2	46 920 207 187	1 072 928	2 466 888
Total	395 812	100%	944 525	2	1 299 599 585 235	1 375 929	3 283 376

Source : Bulletin d'information statistique.

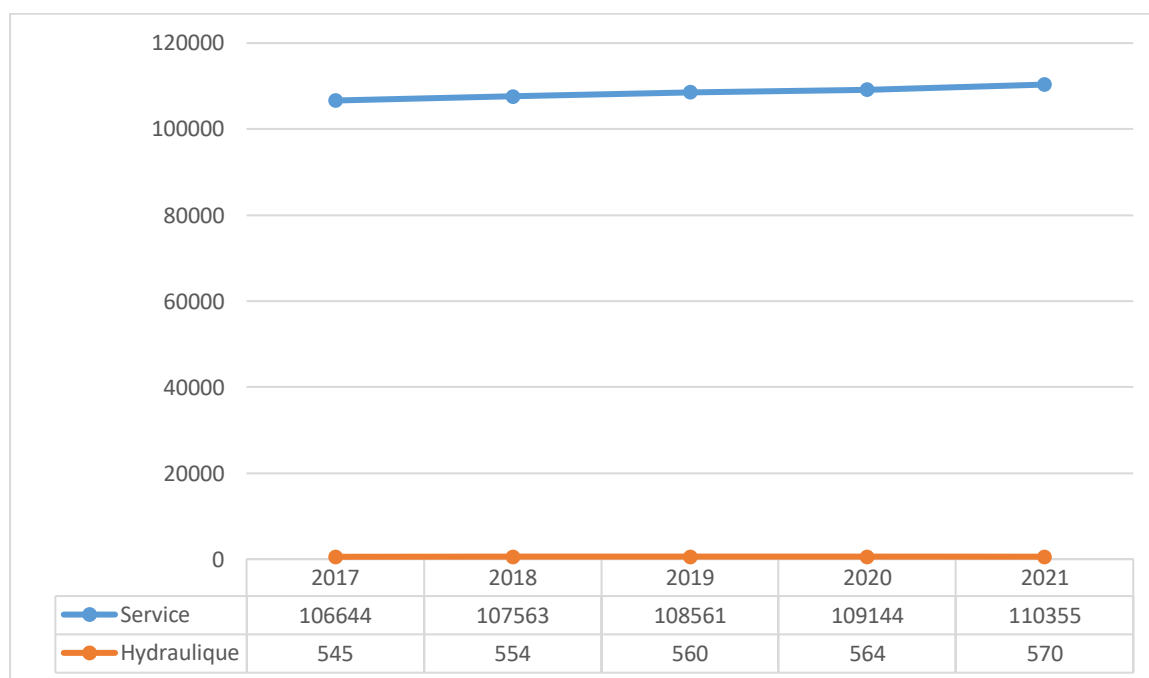
Selon le tableau ci-dessus, le secteur des services, est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANADE depuis le lancement de ce dispositif suivi du secteur de l'agriculture avec 59 894 projets, puis le secteur de transport de marchandises avec 56 824projets financés.

• **Résultat :**

En général, le nombre de projet financé par l'ANADE au niveau national ne cesse d'augmenter au cours des dernières années, le secteur des services représente un taux élevé des projets financés, étant donné qu'il constitue un des secteurs très convoité par les jeunes promoteurs. Les autres secteurs tels que l'agriculture, artisanat et bâtiment, profession libérale ... ne cessent d'augmenter chaque année légèrement, d'un autre côté on remarque bien que le secteur de transport de marchandise a connu des perturbations au des années 2018 et 2019, une forte chute en 2018 après la hausse de l'année d'avant, suivi par un chiffre stable l'année qui a suivi.

Le secteur le moins choisi par les jeunes promoteurs ou bien le moins financé au durant des années 2017 jusqu'à 2021 est le secteur d'hydraulique, malgré ça c'est un secteur qui augmente légèrement chaque année.

Figure 4 : Nombre de projets financés par l'ANADE en secteur des services et d'hydraulique



2.2 - Evaluation statistique des activités de l'ANADE au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou :

Nous avons décidé de mener une étude dans laquelle nous allons présenter l'évolution des données statistiques dans la wilaya de Tizi-Ouzou délivrées par l'ANADE, ces données concernent la répartition annuelle du nombre de micro-entreprises créées et des emplois créés selon une répartition sectorielle dans le but d'étudier l'efficacité de ce dispositif sur le terrain.

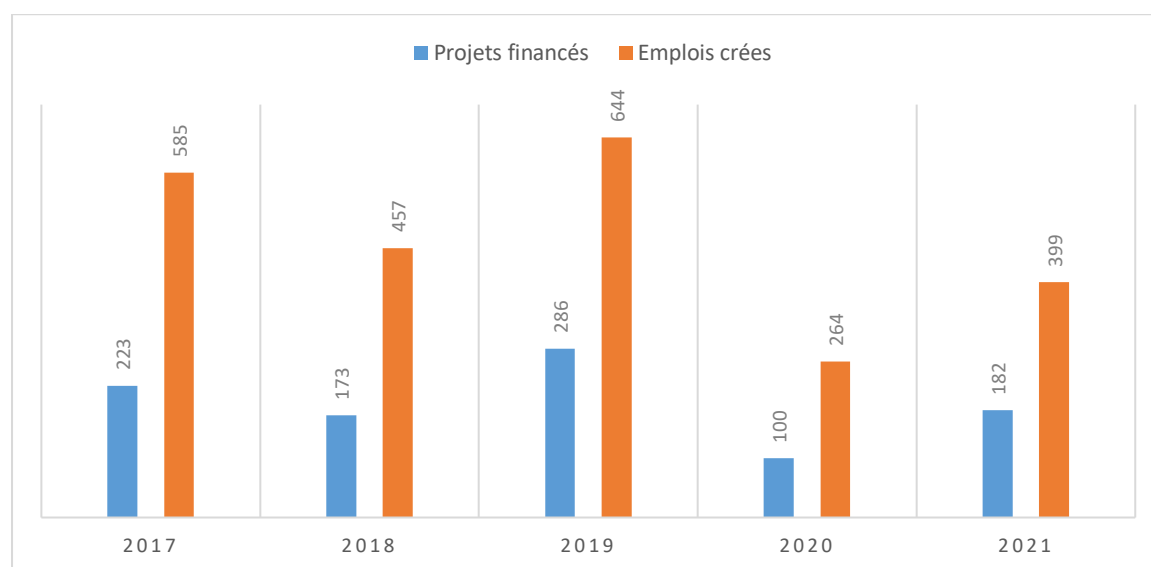
2.2.1 - Nombre de projets financés et d'emplois créés en phase création de 2017 à 2021:

Tableau 11 : Nombre de projets financés et d'emplois créés en phase création 2017/2021

Étiquettes De lignes	Nombre de projet financé					Nombre d'emploi crée				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Agriculture	28	10	6	2	2	66	23	14	4	5
Artisanat	–	2	1	1	2	–	4	3	1	3
Bâtiment BTP	43	35	89	20	22	106	94	213	57	44
Industrie	53	33	26	23	61	150	100	73	69	134
Maintenance	11	14	35	9	14	26	78	78	17	24
Hydraulique	–	1	–	–	–	–	30	–	–	–
Pêche	–	–	–	–	1	–	–	–	–	4
Professions libérales	45	49	89	29	43	99	118	211	67	98
Services	43	29	22	16	37	138	86	52	49	87
Totaux	223	173	268	100	182	585	457	264	264	399
	946					2349				

Source : Etabli à partir des données statistiques obtenues auprès de l'ANADE.

Figure 5 : Nombre de projets financés et d'emplois créés en phase création de 2017 à 2021



Source : Etabli à partir des données statistiques obtenues auprès de l'ANADE.

Nous avons constaté à partir les données de tableau et de la figure que :

- Au niveau de secteur d'activités :
 - Nombre de projet financé : le secteur le plus dominant et financé dans le cadre du l'ANADE c'est le secteur des professions libérales avec un total de 255 projets financés au cours des années 2017 à 2021, suivi par le secteur des bâtiments et travaux publics avec 208 projets financés. On constate l'absence de certains domaines d'activités dans plusieurs années et leur présence d'une façon très faible (une année sur cinq). Le secteur le plus faible est celui de la pêche suivi par hydraulique.
 - Nombre d'emploi crée : le secteur d'industrie comme premier acteur dans la création d'emploi, avec un chiffre élevé, ce qui fait du l'industrie un secteur qui crée pas mal de postes. Un secteur plus fort dans la création d'emploi qui est hydraulique avec 30 d'emploi crée pour seulement un projet financé.
- Au niveau annuel :
 - Le financement des projets dans le cadre de l'ANADE était plus élevé dans les années 2017 à 2019, alors que, en 2020, on constate une baisse importante dans les chiffres des projets financés, qui affecte automatiquement le nombre d'emploi crée. Une augmentation remarquable dans l'année qui suit (2021). En 2020, le monde a connu une crise plutôt qu'une perturbation à cause de la pandémie Covid-19 qui a touché l'économie des pays, surtout celle des pays en voie de développement, et cela explique la diminution.

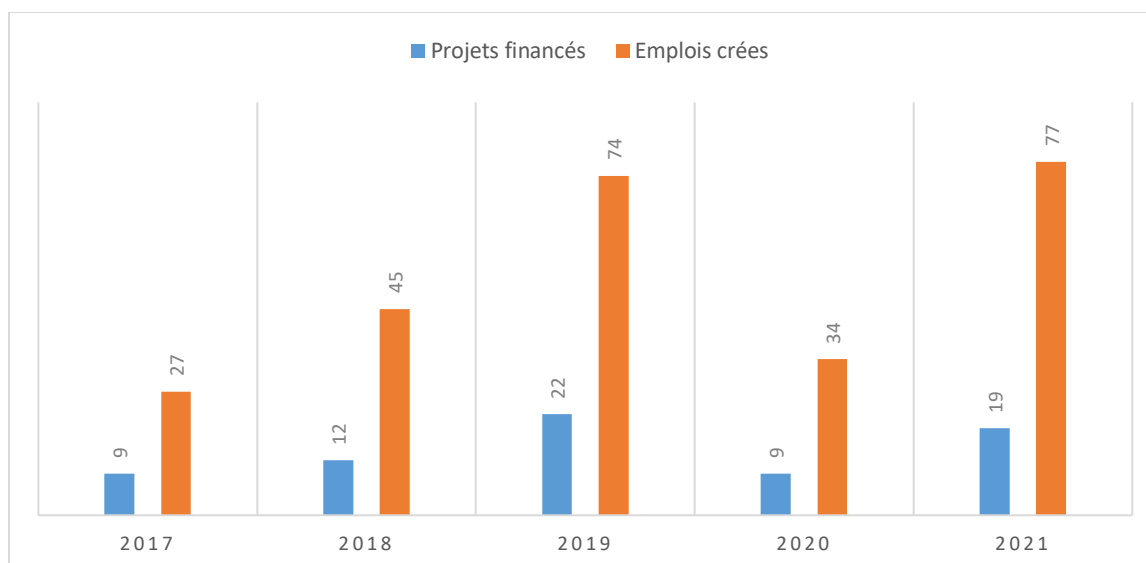
2.2.2 - Nombre de projets financés et d'emplois créés en phase d'extension de 2017 à 2021:

Tableau 12 : Nombre de projets financés et d'emplois créés en extension de 2017 à 2021

Etiquettes De lignes	Nombre de projet financé					Nombre d'emploi crée				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Agriculture	–	–	–	1	1	–	–	–	1	3
Bâtiment BTP	4	6	6	2	7	14	26	26	14	37
Industrie	–	1	1	1	3	–	3	3	3	11
Maintenance	–	1	1	1	–	–	3	3	3	–
Professions libérale	3	3	11	4	8	6	10	36	13	26
Services	2	1	3	–	–	7	3	6	–	–
Totaux	9	12	22	9	19	27	45	74	34	77
	71					257				

Source : Etabli à partir des données statistiques obtenues auprès de l'ANADE.

Figure 6 : Nombre de projets financés et d'emploi créés en phase d'extension 2017/ 2021



Source : Etabli à partir des données statistiques obtenues auprès de l'ANADE.

Nous avons constaté à partir les données de tableau et de la figure que :

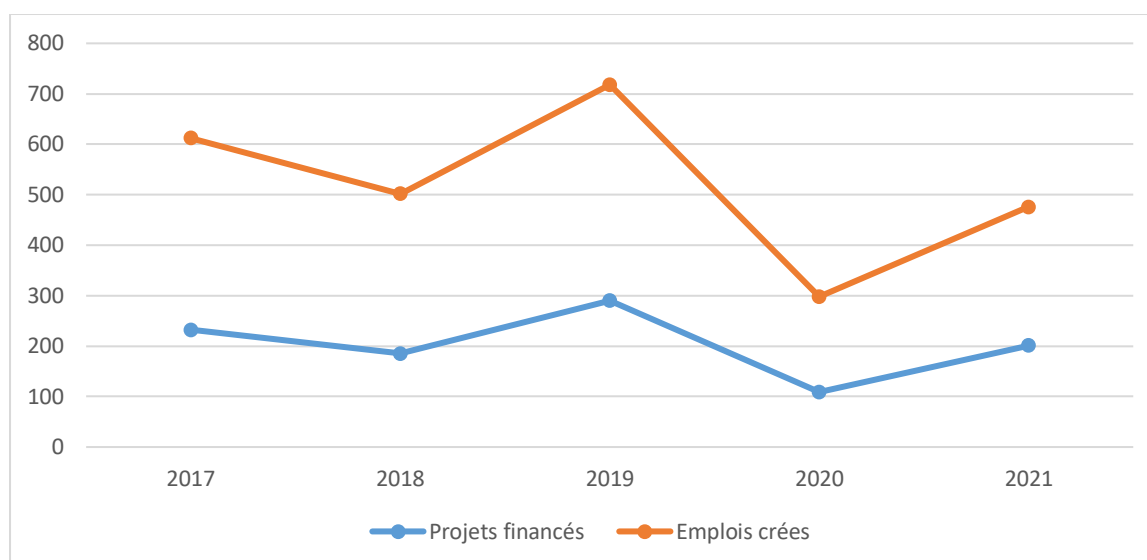
- Le financement en extension est faible d'une façon générale. Les chiffres présentés dans cette phase d'extension sont réduits, une augmentation légère en 2019 mais suivi par une chute remarquable en 2020, à cause de la situation économique et sociale.
- Les deux secteurs qui dominent et qu'ils étaient présents au cours des cinq ans sont, les professions libérales, les bâtiments et travaux publics, avec un chiffre important en nombre d'emploi créés.

2.2.3 - Nombre de projets financés et d'emplois créés dans le cadre de l'ANADE de 2017 à 2020 :

Année	Nombre de projet financé	Nombre d'emploi crée
2017	232	612
2018	185	502
2019	290	718
2020	109	298
2021	201	476
Total	1017	2606

Source : Etabli à partir des données statistiques obtenues auprès de l'ANADE.

Figure 7 : Nombre de projet financé et d'emploi créés de 2017 à 2021



Source : Etabli à partir des données statistiques obtenues auprès de l'ANADE.

Selon les tableaux présentés et les graphes on peut conclure que :

- La profession libérale est un secteur très important dans l'économie et une source de richesse car elle offre des emplois spécialisés et individualisés qui emploient des cadres supérieurs et une main-d'œuvre ayant fait des études supérieures. L'ANADE finance beaucoup ce secteur.
- Le financement de secteur industriel à diminuer au cours de ces dernières années car un moment le dispositif avait gelé beaucoup d'activités industrielles comme la boulangerie, la pâtisserie, la menuiserie qui était très sollicité par les porteurs de projet, la confection, la restauration et autres qui ont fait chuter le nombre de dossiers acceptés par le dispositif. Ce secteur a connu de nouveau une augmentation en 2021.
- Le BTPH est un secteur très dominant pour l'économie algérienne car il constitue une force qui favorise la croissance économique et le développement économique en Algérie. Le secteur bâtiment travaux publics représente également le secteur le plus financé par le dispositif après les professions libérales.
- Nombre de projet financé en création est plus élevé que celui de l'extension.
- L'année 2020 a marqué une perturbation, des chutes remarquables à cause de gel de certaines activités pendant un temps.
- L'ANADE a réussi à financer des projets en plusieurs secteurs et phases au cours des années.
- Les chiffres augmentent en 2021,
- L'ANADE accord moins de financement aux quelques secteurs que d'autres, à cause de manques de qualification demandée au cours de ces dernières années, la saturation du marché en quelques secteurs.
- Baissement de certains secteurs revient à sa saturation, comme les services.
- nous pouvons remarquer que le nombre d'emplois est en diminution durant l'année 2020, par contre 2021 se caractérise par une augmentation du nombre d'emplois grâce à l'augmentation des micro-entreprises.

Section 3 : Etude d'une micro-entreprise créée dans le cadre de l'ANADE

Pour mieux concrétiser notre travail, nous avons choisi l'étude d'un cas d'une micro-entreprise individuelle fondée par un promoteur MR X dans le cadre de dispositif ANADE, au niveau de la commune Ouaguenoun (Tizi-Ouzou).

C'est une entreprise de très petite dimension spécialisée dans la Bijouterie Traditionnelle. Elle a entamé son activité cette année (2022) avec un coût d'investissement qui s'élève à 4 783 229,26 DA.

1 - Présentation du projet :

Suite à la présentation d'une demande par MR X (diplôme CQP bijouterie traditionnelle) d'octroi d'avantage n°-0052933 datée de 16/01/2022. En vue de réaliser son objectif (la création de sa propre entreprise).

Le jeune promoteur a choisi la région de Tikobaine pour la mise en place de son projet car c'est une zone commerciale qui attire l'intention des clients.

Le jeune porteur de projet reçoit l'attestation d'éligibilité. Après le conformement à la décision de la commission du Comité de Sélection, de Validation et Financement des projets(CSVF) leur de session. Cette décision datée de 02/03/2022 a permis au promoteur de mettre en place son projet à l'aide du Fond National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (FNSJ) et la contribution de la bancaire, bénéficieraient à compter de la date d'établissement de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et d'aides financiers au titre de la réalisation de ce qui suit, sous réserve de remplir les obligations suivantes:

- Mobiliser un apport personnel.
- Adhérer et cotiser au fonds de caution mutuelle de garantie risques / crédits jeunes promoteurs.

Nombre d'emploi prévus après la création ce projet est cinq postes.

2 - Données lié au projet :

2.1 - Données financières :

2.1.1 - Montant de l'investissement :

Le promoteur a procédé pour un financement triangulaire qui se présente comme suit (le jeune promoteur est chômeur) :

Rubrique	Montant	Taux de participation
Apport personnel	239 191,20	5%
ANADE	1 195 956,20	25%
Emprunt bancaire	3 348 677,00	70%
Coût total d'investissement	4 783 824,00	100%

Source : Document fournis par l'ANADE.

2.2 - Gamme de produit :

2.2.1 - Nature des produits :

L'activité principale de cette micro-entreprise est la fabrication et la vente des bijoux traditionnels.

2.2.2 - Equipements de production :

Les principaux équipements qui rentrent dans la production de cette micro-entreprise sont :

- Centrefuge B 09554 VIB.
- Vibreur A BILLES H 440100.
- Table de polissage TAP.
- Laminoire manuel 100/L02816

3 - Démarches suivies pour la création de cette micro-entreprise :

- Naissance de l'idée : Qui constitue la création d'une Atelier de confection suite au diplôme obtenue par le promoteur dans ce domaine d'activité.
- Inscription en ligne sur la plateforme sur www.anade.dz (voir l'annexe 1).
- Dépôt de dossier : Par le jeune promoteur au niveau de l'antenne de Tizi-Ouzou.
- La formation du promoteur duré du cinq jour afin d'établir son business plan.
- L'étude de projet par l'accompagnateur de l'agence : Vérification de la conformité de dossier.
- Présentation du projet au niveau CSVF : A l'issue de cette présentation, les membres du comité ont prononcés la décision concernant l'éligibilité du projet et qui est la validation de projet le 02/03/2022, et qui est sanctionné par l'attestation d'éligibilité (voir annexe 3) valable une année, Et la remise d'une fiche de suivi pour le dossier concernant la création juridique (voir annexe 2).
- Dépôt du dossier par le promoteur en présence de l'accompagnateur : Au niveau de la Banque BNA.
- ANADE établir un Procès-verbal (PV) de préfinancement, après avoir visité le local s'il correspond aux conditions de travail (voir annexe 4).
- Versement de l'apport personnel par le jeune promoteur, et dépôt de reçu à l'ANADE.
- Délivré accord : Pour financer le projet.
- Retour à l'ANADE : Muni du Numéro de l'attestation d'éligibilité, Accord bancaire,
- Reçu de versement de l'apport personnel, Facture pro forma récentes des équipements (voir annexe 7), Facture pro forma récente assurances tous risques, Cartes d'artisan /Autorisation d'exploitation, Contrat de location /Acte de propriété, Statut juridique s'il y a lieu.
- En suite la notification des avantages liée à la phase de réalisation : Signature du cahier des charges et de billets à ordre, établissement et Délivrance de la décision d'Octroi d'Avantage pour la phase de Réalisation DOAR (voir annexe 5), ainsi la signature de la convention du PNR (voir annexe 6).
- Financement du projet : Etablissement de l'ordre de virement et virement du prêt non rémunérer par l'ANADE (voir annexe 8).
- Remettre au service de garantie un ordre d'enlèvement de chèque de fond de garantie (voir annexe 9).
- Ordre d'enlèvement de 10% (voir annexe 10) pour l'achat des équipements.
- Etablissement et signature de la convention Fournisseur et Promoteur (voir annexe 11).
- l'ANADE remis au promoteur un ordre d'enlèvement de 90% (voir annexe 12), pour payer la totalité des équipements, et délivrance de chèque d'assurance.

- Après la réception de promoteur l'ordre d'enlèvement de fond de roulement (voir annexe 13) il a déposé une copie au niveau de la Direction des Impôts, pour avoir la déclaration d'existence de la phase d'exploitation.
- L'ANADE a fait le constat de démarrage (voir annexe 14).
- Signature de la DOAE (Décision d'Octroi d'Avantages au titre d'Exploitation) par le directeur de l'antenne et le promoteur (voir annexe 15).
- Et enfin, l'exploitation de l'activité.

4 - Analyse financiers de la micro-entreprise :

4.1 - Coût et financement de projet :

Structure de l'investissement : les coûts sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Structure de l'investissement

Rubrique	Coût	Coût TOTAL
Immobilisations Incorporelles	50 000,00	50 000,00
Frais d'établissement	50 000,00	
Logiciel, Licences,....	0,00	
Immobilisations Corporelles	4 224 500,00	4 224 500,00
Equipements de production	4 224 500,00	
Equipements locaux	4 224 500,00	
Equipements importés	0,00	
Frais d'installation	0,00	
Frais de transport	0,00	
Montage et essais	0,00	
Cheptel	0,00	
Materiels roulants	0,00	
Aménagements	0,00	
Outillages	0,00	
Matériel et mobilier de bureau	0,00	
Materiels informatiques	0,00	
Droit de douanes et taxes	0,00	0,00
Autres impots et taxes	0,00	0,00
Cotisation fonds de garantie	52 741,67	52 741,67
Assurances	56 583,01	56 583,01
Fonds de roulement	400 000,00	400 000,00
Frais de formation, transitaire	0,00	0,00
Autre	0,00	0,00
TOTAL	4 783 824,68	4 783 824,68

Source : documents fournis par l'ANADE.

Le financement de projet de fabrication de bijoux traditionnels nécessite un coût total de 4 783 824,68 DA qui est composé de frais préliminaires, d'équipement de production.

Coût de matériel :

Tableau 16 : Coût de matériel total

Désignations	quantité	Prix unitaire
Centrefuge B 09554 VIB	1	2 000 000
Vibreux A BILLES H 440100	1	850 000
Table de polissage TAP	1	450 000
Laminoir manuel 100/L02816	1	250 000
Sous total		3 550 000
TVA 19%		674 500
Total à payer		4 224 500

Source : documents fournis par l'ANADE.

Arrêté la présente facture à la somme de 4 224 500 DA.

Structure de financement : le promoteur procède à un financement triangulaire, ce dernier est chômeur, la répartition des taux et des coûts est comme suivant :

Tableau 17 : Structure de financement

Rubrique	Taux final	Montant final
Apport personnel	5%	239 191,23
Numéraires		239 791,23
Nature		0,00
PNR classique	25%	1 195 956,17
Crédit bancaire	70%	3 348 677,27
Total	100%	4 783 824,68

Source : documents fournis par l'ANADE.

Tableau 18 : Amortissement de crédit bancaire

Montant du crédit	3 348 677,27						
Durée du crédit (en semestre)	13,00						
Taux d'intérêt bancaire	5,5%						
Taux de bonification	100%						
Taux d'intérêt réel	0,00%						
Rubrique	SEMESTRE 1	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6
Principal	0,00	0,00	669 735,45	669 735,45	669 735,45	669 735,45	669 735,45
Reste à rembourser (encours)	3 348 677,27	3 348 677,27	3 348 677,27	2 678 941,82	2 009 206,36	1 339 470,91	669 735,45
Intérêts Bancaires bonifiés	0,00	92 088,63	184 177,25	147 341,80	110 506,35	73 670,90	36 835,45
Cotisation au FG	5 860,19	11 720,37	11 720,37	9 376,30	7 032,22	4 688,15	2 344,07
Cotisation à verser	52 741,67						

Source : documents fournis par l'ANADE.

Méthode de calcul : exemple de la 1^{ère} année :

Le montant principal à rembourser à partir de la 4^{ème} année = montant du crédit / 5ans

- $3\,348\,677,27 / 5 = 667\,735,45$.
- Le Taux bonification est de 100 %, le promoteur ne paye pas l'intérêt et ce en application des dispositions du décret exécutif n°13-253 du 02 juillet 2013.
- Concernant l'intérêt bancaire, il est de 0,00%.

Cotisation au fonds de garantie = (montant du crédit \times 0.35 %) soit :

- $3\,348\,677,27 \times 0,35\% / 2 = 5860,19$.

La cotisation à verser représente le total de la cotisation au FG pour les 8 années qui sera versé par le promoteur au moment de l'obtention de son accord bancaire.

Pour le calcul du reste à rembourser on procède de la façon suivante :

- Montant du crédit – le principal = reste à rembourser pour la 3^{ème} année.

70% du coût global du projet (soit 3 348 667,27 DA) représente le montant du crédit à moyen terme.

Le tableau d'amortissement du crédit bancaire représente la structure de remboursement de ce crédit sur huit années avec une durée d'exonération de 18 mois.

4.2 - Analyse du bilan prévisionnel :

Bilan d'ouverture : le tableau suivant représente le bilan d'ouverture de cette microentreprise qui permet de nous montrer les fonds propres, les investissements et les dettes financières de cette entreprise qui représente l'emprunt bancaire et le PNR de l'ANADE.

Tableau 19 : Bilan d'ouverture

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)		CAPITAUX PROPRES	239 191,23
Immobilisations Incorporelles			
Frais d'établissement	50 000,00		
Logiciel, Licences,.	0,00		
Immobilisations Corporelles			
Equipements de production	4 224 500,00		
Outillages	0,00		
Matériel Roulant	0,00		
Matériel et mobilier de bureau	0,00		
Matériels informatiques	0,00		
Aménagement	0,00		
Frais d'installation	0,00		
Cheptel	0,00		
Autres immobilisations	0,00		
ACTIF COURANT			
STOCKS ET ENCOURS			
Matières Premières (et Fournitures)	0,00		
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		PASSIFS NON COURANTS	
Frais de la location	0,00	Emprunts auprès des établissements de crédit	3 348 677,27
DISPONIBILITES ET ASSIMILES		Autres emprunts et dettes assimilés PNR classique	1 195 956,17
Banque (cotisation fonds de garantie)	52 741,67	Autres emprunts et dettes assimilés (PNR LO)	0,00
Banque (Assurance)	56 583,01		
Banque (FR, formation, transitaire)	400 000,00		
T O T A L	4 783 824,68	T O T A L	4 783 824,68

Source : Documents fournis par l'ANADE

Tableau 20 : Bilan prévisionnel de la 1^{er}, 2^{ème} et la 3^{ème} année

Bilan prévisionnel : le bilan prévisionnel nous permet d'analyser la structure financière de la microentreprise sur une période de sept (07) années.

ACTIF	1er année			2 ^{ème} année			3 ^{ème} Année		
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)	4 274 500,00	854 900,00	3 419 600,00	4 274 500,00	1 709 800,00	2 564 700,00	4 274 500,00	2 564 700,00	1 709 800,00
Immobilisations Incorporelles									
Frais d'établissement	50 000,00	10 000,00	40 000,00	50 000,00	20 000,00	30 000,00	50 000,00	30 000,00	20 000,00
Logiciel, Licences,,	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles									
Equipements de production	4 224 500,00	844 900,00	3 379 600,00	4 224 500,00	1 689 800,00	2 534 700,00	4 224 500,00	2 534 700,00	1 689 800,00
Outils	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel Roulant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériels informatiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aménagement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'installation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cheptel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIF COURANT			2 337 242,51			3 374 482,33			4 489 341,20
STOCKS ET ENCOURS									
Matières Premières (et Fournitures)			-						
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES									
Frais de la location			-						
Cotisation FG	52 741,67		46 881,48	46 881,48		35 161,11	35 161,11		23 440,74
DISPONIBILITES ET ASSIMILES			2 290 361,03			3 374 482,33			4 489 341,20
Caisse			687 108,31			1 012 344,70			1 346 802,36
Banque			1 603 252,72			2 362 137,63			3 142 538,84
T O T A L			5 756 842,51			5 939 182,33			6 199 141,20
CAPITAUX PROPRES			239 191,23			239 191,23			239 191,23
Résultat net de l'exercice			926 136,35			1 155 357,65			1 415 316,53
PASSIFS NON COURANTS									
Emprunts auprès des établissements de crédit			3 348 677,27			3 348 677,27			3 348 677,27
Autres emprunts et dettes assimilés (PNRClassique)			1 195 956,17			1 195 956,17			1 195 956,17
Autres emprunts et dettes assimilés (PNRLO)			-			-			-
T O T A L			5 709 961,03			5 939 182,33			6 199 141,20

Source : Documents fourni par l'ANADE.

Tableau 21 : Bilan prévisionnel de la 4^{ème} année

ACTIF	4 ^{ème} année		
	BRUT	AMORT	NET
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)	4 274 500,00	3 419 600,00	854 900,00
Immobilisations Incorporelles			
Frais d'établissement	50 000,00	40 000,00	10 000,00
Logiciel, Licences,,	-	-	-
Immobilisations Corporelles			
Equipements de production	4 224 500,00	3 379 600,00	844 900,00
Outillages	-	-	-
Matériel Roulant	-	-	-
Matériel et mobilier de bureau	-	-	-
Matériels informatiques	-	-	-
Aménagement	-	-	-
Frais d'installation	-	-	-
Cheptel	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-
ACTIF COURANT			4 531 465,71
STOCKS ET ENCOURS			
Matieres Premières (et Fournitures)			
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES			
Frais de la location			
Cotisation FG	23 440,74		14 064,44
DISPONIBILITES ET ASSIMILES			4 531 465,71
Caisse			1 359 439,71
Banque			3 172 026,00
T O T A L			5 386 365,71
CAPITAUX PROPRES			239 191,23
Résultat net de l'exercice			1 272 276,49
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts auprès des établissements de crédit			2 678 941,82
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR Classique)			1 195 956,17
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR LO)			-
T O T A L			5 386 365,71

Source : Documents fournis par l'ANADE.

Tableau 22 : Bilan prévisionnel de la 5^{ème}, 6^{ème} et la 7^{ème} année

ACTIF	5 ^{ème} Année			6 ^{ème} Année			7 ^{ème} Année		
	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET	BRUT	AMORT	NET
ACTIF IMMOBILISE (NON COURANT)	4 274 500,00	4 274 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations Incorporelles									
Frais d'établissement	50 000,00	50 000,00	.						
Logiciel, Licences,,,
Immobilisations Corporelles
Equipements de production	4 224 500,00	4 224 500,00	.						
Outilsages	.	.	.						
Materiel Roulant	.	.	.						
Matériel et mobilier de bureau
Materiels informatiques	.	.	.						
Aménagement
Frais d'installation
Cheptel	.	.	.						
Autres immobilisations
ACTIF COURANT			4 994 791,53			5 376 694,12			4 414 244,88
STOCKS ET ENCOURS									
Matieres Premières (et Fournitures)									
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES									
Frais de la location									
Cotisation FG	14 064,44		7 032,22	7 032,22		2 344,07	2 344,07	.	0,00
DISPONIBILITES ET ASSIMILES			4 994 791,53			5 376 694,12			4 414 244,88
Caisse			1 498 437,46			1 613 008,24			1 324 273,46
Banque			3 496 354,07			3 763 685,89			3 089 971,42
TOTAL			4 994 791,53			5 376 694,12			4 414 244,88
CAPITAUX PROPRES			239 191,23			239 191,23			239 191,23
Résultat net de l'exercice			1 550 437,76			2 602 075,81			2 309 362,02
PASSIFS NON COURANTS									
Emprunts auprès des établissements de crédit			2 009 206,36			1 339 470,91			669 735,45
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR Classique)			1 195 956,17			1 195 956,17			1 195 956,17
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR LO)			.			.			.
TOTAL			4 994 791,53			5 376 694,12			4 414 244,88

Source : Documents fournis par l'ANADE.

Nous constatons à partir de bilan prévisionnel :

- A la lecture de l'actif du bilan, nous remarquons que la valeur des frais d'établissement et les valeurs des équipements de production diminuent d'une année à une autre, cela est dû à leur amortissement.
- La durée de vie des équipements de production est de 5 ans.
- La méthode de calcul de l'amortissement utilisé par l'ANADE est l'amortissement constant.

Le taux l'amortissement appliqué est déterminé par la formule suivante :

Le taux d'amortissement des équipements de production :

- $100 / \text{durée de vie de l'équipement} = 100 / 5 \text{ ans} = 20 \%$.

Exemple : amortissement année 1 = $4\,224\,500 / 20\% = 844\,900 \text{ DA}$.

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans :

Taux d'amortissement des frais d'établissement :

- $100 / \text{durée} = 100 / 5 \text{ ans} = 20 \%$

Exemple : amortissement année 1 = $50\,000 / 20\% = 10\,000 \text{ DA}$.

Pour ce qui est du passif, on remarque :

- La stabilité des fonds propres pour les 7 ans.
- la diminution du crédit bancaire à partir de la 4^{ème} année dû à la fin de la période d'exonération.
- En ce qui concerne le P.N.R, il reste stable tout au long les 7 années, car le remboursement de dernier commencera juste après le remboursement intégral de l'emprunt bancaire.

Analyse des bilans prévisionnels par la méthode des Ratios Il existe plusieurs ratios qui sont utilisés pour l'analyse financière, mais on va calculer les ratios qui reflètent l'objet de notre travail.

Ratio de structure :

- Le Fonds de roulement (FR) : le FR est l'excédent des capitaux permanent sur les immobilisations nettes (c'est à dire amortissements déduits), excédent qui permet de financer en partie ou en totalité des besoins liés au cycle d'exploitation⁶³. Il se calcule par la formule suivante :

FR = Capitaux permanents – actif immobilisé

Tableau 21 : Calcul du fonds de roulement

Années	1	2	3	4	5	6	7
Fr	2 290 364,04	3 374 482,33	4 489 341,20	4 531 465,71	4 994 791,52	5 376 694,12	4 414 244,87

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel

Exemple de calcul (1ère année) :

$FR = (239\ 191,25 + 926\ 136,35 + 3\ 348\ 677,27 + 1\ 195\ 956,17) - 3\ 419\ 600 = 2\ 290\ 361,04\ DA$

FR > 0 : Equilibre financier à long terme, les ressources stables couvrent largement les emplois stables et l'entreprise dégage une marge de sécurité.

- Le besoin en fonds de roulement (BFR) : le BFR est la part des actifs circulants (ou besoin d'exploitation) dont le financement n'est pas assuré par le passif circulant (ou ressources d'exploitation). Ce financement se trouve, par suite, à la charge de l'entreprise, par le biais de son FR.⁶⁴ Il se calcule par la formule suivante :

BFR = actif circulant – passif circulant

Tableau 24 : Calcul du BFR

Années	1	2	3	4	5	6	7
BFR	0 ,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 ,00

Exemple de calcul:

$BFR = Actif\ circulant - Passif\ circulant = 0$ pour les sept années, car passif circulant = 0

- La trésorerie nette (TN) La trésorerie nette : est la différence entre le FR et le BFR ou bien la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive :

TN= FR – BFR Ou TN= Trésorerie actif – Trésorerie passive

Tableau 25 : Calcul de trésorerie nette

Années	1	2	3	4	5	6	7
TN	2 290 364,04	3 374 482,33	4 489 341,20	4 531 465,71	4 994 791,52	5 376 694,12	4 414 244,87

- Le BFR est nul, donc la trésorerie nette est égale au FR qui est égal à la trésorerie active.
- TN>0 : équilibre financier immédiat, la TN provient de ressources permanentes après la couverture des besoins de financement à court terme.

Ratio de gestion :

- Ratio de l'indépendance financière ou Autonomie financière : le ratio d'autonomie financière est un indicateur utilisé pour déterminer le niveau de dépendance d'une entreprise vis-à-vis de ces créanciers, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est supérieur à 1, plus une entreprise est indépendante des banques et vice versa. Il se calcule par la formule suivante :

Autonomie financière = Capitaux propres / ∑ Dettes à long et moyen terme

Tableau 26 : Calcul de l'autonomie financière

Années	1	2	3	4	5	6	7
Ration	0,052	0,052	0,052	0,061	0,074	0,094	0,128

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel.

Exemple de calcul (1ère année) :

Autonomie financière = 239 191,23 / (3 348 677,2+ 1 195 956 ,17) = 0.052

Le ratio de l'autonomie financière nous indique que les capitaux propres ne couvrent pas largement le niveau des dettes de l'entreprise, car ce dernier est inférieur à 01 (l'entreprise n'est pas capable de financer ces dettes par ces capitaux propres). Ce qui montre que l'entreprise est dépendante de ses créanciers qui sont la banque et l'ANADE.

Ration de rentabilité :

- Ratio de la rentabilité économique : ce ratio mesure la rentabilité des actifs investis dans l'entreprise. Il permet de rémunérer les capitaux investis dans l'entreprise. La rentabilité économique mesure la rentabilité des capitaux engagés, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices à partir des capitaux investis. Pour ne tenir compte que de l'activité « normale » (donc récurrente) de l'entreprise. Il se calcule par la formule suivante :

$$\text{Rentabilité économique} = \text{Résultat net d'exploitation} / \text{Total actif}$$

Tableau 27 : Calcul de la rentabilité économique

Années	1	2	3	4	5	6	7
Ratio	0,160	0,194	0,228	0,236	0,310	0,483	0,523

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel.

Exemple de calcul (1ère année) : $926\,136,35 / 5\,756\,842,51 = 0,160$

Nous constatons que ces résultats prouvent que l'entreprise est très rentable durant les sept années, même si elle enregistre des résultats faibles pour les premières années dues au démarrage d'activité.

- Rentabilité financière : est le rapport entre un revenu obtenu ou prévu et les ressources employées pour l'obtenir. La rentabilité financière mesure la rentabilité des capitaux propres, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à rémunérer les associés. Pour attirer les investisseurs ou ne pas «perdre» les associés actuels, l'entreprise a pour objectif de maximiser ce ratio. Il est calculé par la formule suivante :

$$\text{Rentabilité financière} = \text{Résultat net} / \text{Capitaux propres}$$

Tableau 28 : Calcul de la rentabilité financière

Années	1	2	3	4	5	6	7
Ratio	3,8719	4,8302	5,9170	5,3190	6,4820	10,8786	9,6548

Source : Calculé sur la base des données du bilan prévisionnel.

Exemple de calcul (1ère année) : $926\,136,35 / 239\,191,23 = 3,8719$

Nous constatons que ces résultats prouvent que l'entreprise est très rentable durant les toutes les années, même si qu'elle enregistre des résultats faibles pour les premières années dû au démarrage d'activité.

4.3 - Analyse du TCR prévisionnel :

Tableau 29 : Tableau de compte de résultat prévisionnel

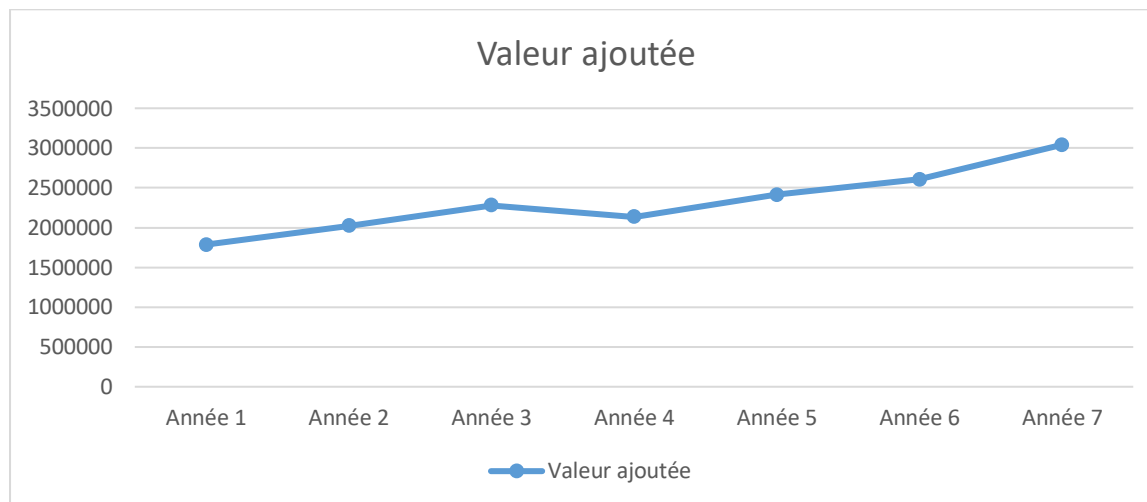
	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7
VENTES ET PRODUITS ANNEXES	3 120 000,00	3 432 000,00	3 775 200,00	4 152 720,00	4 567 992,00	5 024 791,20	5 527 270,32
VARIATION STOCKS PRODUITS FINIS ET EN COURS							
PRODUCTION IMMOBILISEE							
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
I- PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 120 000,00	3 432 000,00	3 775 200,00	4 152 720,00	4 567 992,00	5 024 791,20	5 527 270,32
Achats consommés	384 000,00	403 200,00	423 360,00	444 528,00	466 754,40	490 092,12	514 596,73
Services extérieurs et autres consommations	356 583,01	370 846,33	385 680,18	401 107,39	417 151,69	433 837,75	451 191,26
II- CONSOMMATION DE L'EXERCICE	740 583,01	774 046,33	809 040,18	845 635,39	883 906,09	923 929,87	965 787,99
III- VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	2 379 416,99	2 657 953,67	2 966 159,82	3 307 084,61	3 684 085,91	4 100 861,33	4 561 482,33
Charges de personnel	592 520,45	635 975,65	684 222,92	672 205,42	723 556,89	891 122,42	857 231,58
Impôts, taxes et versements assimilés (IFU/TAP)	0,00	0,00	0,00	498 326,40	548 159,04	602 974,94	663 272,44
IV- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 786 896,54	2 021 978,02	2 281 936,90	2 136 552,79	2 412 369,98	2 606 763,96	3 040 978,31
Autres produits opérationnels							
Autres charges opérationnelles							
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	854 900,00	854 900,00	854 900,00	854 900,00	854 900,00	0,00	0,00
Reprise sur pertes de valeur et provisions							
V-RESULTAT OPERATIONNEL	931 996,54	1 167 078,02	1 427 036,90	1 281 652,79	1 557 469,98	2 606 763,96	3 040 978,31
Produits financiers							
Charges financières	5 860,19	11 720,37	11 720,37	9 376,30	7 032,22	4 688,15	2 344,07
VI-RESULTAT FINANCIER	-5 860,19	-11 720,37	-11 720,37	-9 376,30	-7 032,22	-4 688,15	-2 344,07
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT (V+VI)	926 136,35	1 155 357,65	1 415 316,53	1 272 276,49	1 550 437,76	2 602 075,81	3 038 634,24
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 636,11
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires							
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	3 120 000,00	3 432 000,00	3 775 200,00	4 152 720,00	4 567 992,00	5 024 791,20	5 527 270,32
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	2 193 863,65	2 276 642,35	2 359 883,47	2 880 443,51	3 017 554,24	2 422 715,39	2 853 272,19
VIII- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	926 136,35	1 155 357,65	1 415 316,53	1 272 276,49	1 550 437,76	2 602 075,81	2 309 362,02
Elements extraordinaires (produits) (à préciser)							
Elements extraordinaires (charges) (à préciser)							
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IBS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	926 136,35	1 155 357,65	1 415 316,53	1 272 276,49	1 550 437,76	2 602 075,81	2 309 362,02
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)							
XI- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)	926 136,35	1 155 357,65	1 415 316,53	1 272 276,49	1 550 437,76	2 602 075,81	2 309 362,02

Source : Documents fournis par l'ANADE.

Le TCR prévisionnel nous permet d'analyser l'évolution de la production vendue, la valeur ajoutée, le résultat brut et net d'exploitation de la micro-entreprise

La valeur ajoutée (VA) : l'évolution de la valeur ajoutée de la micro entreprise durant sept années d'activité est donnée par le graphe :

Graphe 5 : Evolution de la valeur ajoutée

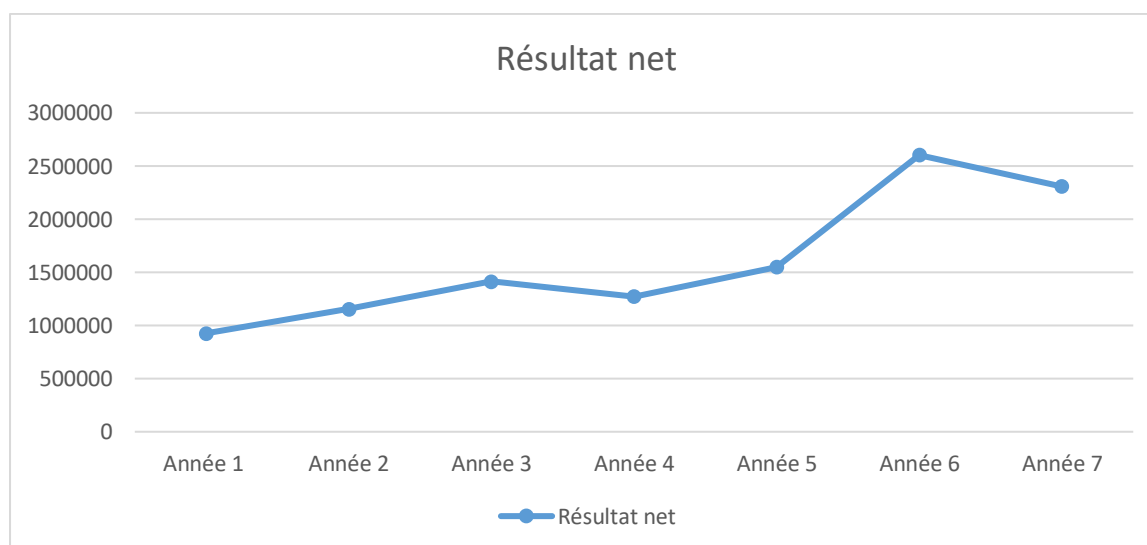


Source : Etabli par nous-même à partir de TCR prévisionnel.

La valeur ajoutée est égale à la valeur des prestations fournies moins la valeur des charges, elle fournit une bonne mesure l'activité de l'entreprise. Nous constatons que cette valeur ajoutée est en progression d'une année à l'autre, elle est de 1 786 896,54 DA la première année et de 3 040 978,31 DA la septième année, ce qui signifie que l'entreprise est en bonne santé.

Résultat net d'exploitation : Le graphe suivant montre l'évolution du résultat net d'exploitation pendant sept années d'activité de la microentreprise :

Graphe 6 : Evolution du résultat net d'exploitation



Source : Etabli par nous-même à partir de TCR prévisionnel.

Le résultat net est celui dégagé après le paiement de l'impôt, et nous distinguons que le résultat de cette micro-entreprise est en augmentation durant les années d'exercice, sauf en quatrième année, septième année on constate des dégradations, mais il est toujours positif.

Le gérant est satisfait de son activité pour ces premières années ce qui lui donne l'espoir de continuer son travail et réaliser des bénéfices et cela malgré les contraintes qui a reconnu durant sa phase de réalisation notamment des contraintes administratifs ainsi durant sa phase d'exploitation tels que la concurrence des unités déjà existantes dans le même secteur.

Conclusion

La micro-entreprise considérée comme le moteur du processus de développement, elle constitue l'essentiel de la structure économique, fournit une grande partie des opportunités d'emploi et participe à la création de valeur ajoutée et, grâce à leur contribution, participe également à l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités sociales et économiques. Et œuvrer à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

L'ANADE a été créée sur la base de ce raisonnement. Sa fonction de base est de fournir apporter un soutien indispensable aux jeunes promoteurs créateurs de micro-entreprises, absorber et réduire le chômage tout en encourageant l'initiative individuelle au niveau des jeunes chômeurs, insufflez-leur l'esprit d'entreprise.

Pour encourager la création de micro-entreprises, les pouvoirs publics visent à créer un environnement propice au développement de ces entreprises pour s'assurer que les jeunes promoteurs sur lesquels ces entités se concentrent.

Depuis sa création, l'ANADE a créé assez d'avantages, en plusieurs secteurs d'activités, l'agence de Tizi-Ouzou a réussi à créer 1017 micro-entreprise, avec un total de 2606 emplois générés.

Ce chapitre, nous a permis de se rendre compte des mécanismes de fonctionnement du dispositif ANADE, identifier la population ciblée, les conditions d'éligibilité et le détail des procédures administratives pour l'obtention des attestations d'éligibilité jusqu'à la finalisation de la procédure à effectuer auprès des banques.

Conclusion générale

Au terme de ce travail, on peut dire que les micro-entreprises constituent un véritable pôle de développement dans tous les pays du monde, industriels ou en voie de développement, ce qui exige l'identification de tout ce qui l'empêche de se développer pour leur permettre de relancer l'économie.

En effet, le développement d'une économie est étroitement lié à celui des entreprises. Les micro-entreprises, étant donné que ce sont les entreprises les plus petites qui ont le plus de mal à fonctionner lorsque les interventions du secteur public sont inadaptées ou en contradiction avec l'entreprise privée.

Le montage d'un projet de création d'entreprise se traduit par la succession de plusieurs démarches et étapes indispensables, validation du projet (avoir une idée), les sources financières, choix des options de création à la fin il arrive à la dernière étape qui est le démarrage ou lancement de projet. Les besoins de financement des micro-entreprises concernent soit les investissements, au départ ou en cours d'activité, soit le fonds de roulement. Les besoins de financement évoluent au cours du cycle de vie de l'entreprise. Au début, il s'agit de besoins à long terme (la phase de démarrage) pour financer des équipements. Ensuite, les besoins en fonds de roulement par le début de l'activité de l'entreprise (phase d'exploitation).

L'entreprise dispose de diverses sources de financement lui permettant de faire face à ses besoins permanents de capitaux loin d'être arbitraire, le choix d'un tel ou tel moyen de financement repose sur un certain nombre de paramètres tels que le coût de la source de financement.

La micro-entreprise est l'une des entreprises mise en place par l'Etat dans le cadre des dispositifs de subvention des jeunes promoteurs algériens à créer leur projets et aider à la création des postes d'emploi. Ces dispositifs subventionnés par l'Etat algérien (ANADE, ANDI, ANGEM et CNAC) font l'objet de plusieurs avantages, du fait que la micro-entreprise facilite l'implantation grâce à son coût d'investissement qui est très réduit, et sa flexibilité qui lui permet de s'accommoder et de s'adapter à toutes les conjonctures.

L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat ANADE est un organisme algérien chargé de la gestion d'un fonds de crédit pour la création d'entreprises. Elle participe au service public de l'emploi. La création d'une entreprise dans le cadre d'ANADE

Conclusion générale

comporte plusieurs étapes que le porteur de projet doit franchir avec l'accompagnement de l'ANADE qui oriente et l'aide à la réalisation de son projet. La réalisation de l'investissement pour les promoteurs éligibles au dispositif de l'ANADE ont permis de bénéficier des avantages fiscaux et douaniers accordés en phase de réalisation.

En clair, beaucoup de jeunes ont réussi à créer des entreprises dans le cadre de ce dispositif, mais l'ANADE seule ne peut pas résoudre la question de l'emploi puisqu'il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des jeunes promoteurs et d'aide à la création de leurs projets d'investissements, et malheureusement d'après l'analyse des statistiques de l'ANADE au niveau national et au niveau de la wilaya, le nombre de projets financés a considérablement baissé suite à de nombreux facteurs, à cause de la crise financière et la crise sanitaire COVID-19.

Conclusion générale

Table des matières

Remerciements

Dédicace

Sommaire

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Introduction générale	1
Chapitre I : Approche théorique des micro-entreprises	4
Introduction	4
Section 1 : Aperçu général sur les micro-entreprises	5
1-Définition de la micro-entreprise.....	5
2 - Caractéristiques de la micro-entreprise.....	6
3 - Rôle des micro-entreprises.....	7
4 - Les objectifs de la micro-entreprise.....	7
5 - Classification des micro-entreprises.....	8
5.1 - Selon la forme juridique.....	8
5.1.1 - Les entreprises à risque illimité	8
5.1.1.1 - Les sociétés en nom collectifs (SNC).....	8
5.1.1.2 - Les entreprises individuelles (EI)	8
5.1.1.3 - Les sociétés en commandité simple (SCS).....	9
5.1.2 - Les entreprises à risque limité	9
5.1.2.1 - Société par action (SPA)	9
5.1.2.2 - Les entreprises (EURL)	9
5.1.2.3 - Société à responsabilité limité (SARL)	9
5.2 - Selon l'activité	10

Section 2 : Etape de création d'une micro-entreprise.....	12
1 - Les étapes de création d'une micro-entreprise	12
1.1 - Idée de projet et sa maturation	12
1.1.1 - Période de gestation	12
1.1.2 - Pré-étude de faisabilité.....	12
1.2 - Étude technico-économique	12
1.2.1- Étude de marché	13
1.2.1.1- Les études quantitatives	13
1.2.1.2 - Les études qualitatives	14
1.2.2 - Étude technique.....	14
1.2.3 - Étude organisationnelle	15
1.2.4 - Etude financière	15
1.2.5 - La décision	15
1.2.5.1 - Types de décision	16
1.2.5.2 - Les processus de décision	17
1.2.5.3 - Les facteurs qui influencent la prise de décision	17
1.3 - Lancement du projet	17
2 - Les conditions de réussite de la création d'une micro-entreprise	18
3 - Les raisons de l'échec de la création des micro-entreprises en Algérie ...	19
Section 3 : Evolution des micro-entreprises	22
1 - Evolution des micro-entreprises en Algérie	22
1.1 - La période 1962-1990 : l'économie planifiée	22
1.2 - La période de 1990-2009 : la transition vers l'économie de marché...23	
1.3 - La période de 2010 à 2014	24
1.4 - Depuis 2015 jusqu'à aujourd'hui	25
Conclusion	27

Chapitre II : Financement des micro-entreprises	28
Introduction	28
Section1 : Modes de financement des micro-entreprises	29
1 – Modes de financement	29
1.1 - Besoin de financement	29
1.2 - Les ressources de financement de la micro-entreprise	31
1.2.1 - Le financement par capitaux propre	32
1.2.1.2 - Cession d'élément d'actif	34
1.2.1.3 - Augmentation de capital	34
1.2.2 - Les quasis fonds propres	35
1.2.3 - Le financement par endettement	37
1.3 - Les aides de l'Etat	39
1.3.1 - Les avantages des aides de l'Etat	39
2 - Les outils classiques de financement	39
2.1 - Prêt de la famille	39
2.2 - Le Capital Investissement	40
Section 2 : Les structures de financement et d'accompagnement de la m-e en Algérie	41
1 - Les dispositifs d'aide à la création de micro-entreprise en Algérie	41
1.1 - Agence ANADE	41
1.1.1 - Présentation de l'ANADE	41
1.2 - La Caisse National d'Assurance Chômage	42
1.2.1 - Présentation de la CNAC	42
1.2.2 - Les objectifs de la CNAC	42
1.2.3 - Les missions de la CNAC	42
1.2.4 - Les conditions d'éligibilité	43
1.2.5 - Les mode de financement	43
1.2.6 – Avantages fiscaux	43

1.3 - Agence Nationale de gestion du Micro Crédit	44
1.3.1 - Les objectifs de l'ANGEM	44
1.3.2 - Les missions de l'ANGEM	45
1.3.3 - Les modes de financement	45
1.4 - Agence Nationale pour le Développement des Investissements.....	46
1.4.1 - Présentation de l'ANDI	46
1.4.2 - Les missions de l'ANDI	46
1.4.3 - Avantages fiscaux	47
Conclusion	48
Chapitre III : Aspects pratique de création d'une m-e dans le cadre de l'ANADE	49
Introduction	49
Section 1 : Généralité sur l'ANADE	50
1 - Présentation du dispositif	50
1.1 - Définition de l'ANADE	50
1.2 - Structure de l'ANADE	21
1.2.1 - Directeur général	51
1.2.2 - Conseil d'orientation	52
1.2.3 - Comité de surveillance	53
1.3 - Objectifs du dispositif ANADE	55
1.4 - Missions du l'ANADE	56
1.5 - Conditions d'éligibilité	56
1.6 - Public cible	56
2 - Ressources et dépenses de l'ANADE	57
2.1 - Ressource	57
2.1 - Dépense	57
3 - Relation de l'ANADE avec les partenaires	57
3.1 - ANADE-Trésor	57

3.2 - ANADE-Douane	57
3.3 - ANADE-Banques	58
4 - Organisme financier de l'ANADE	58
4.1 - Fond National de Soutine à l'Emploi des Jeunes	58
4.2 - Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque	59
5 - Types de financement	60
5.1 - Financement en création	60
5.2 - Financement à l'extension	60
6 - Modalités de financement	60
6.1 - Financement triangulaire	60
6.2 - Financement mixte	61
6.3 - Auto-financement	62
7 - Les aides financiers et avantages fiscaux par le dispositif	62
7.1 - Aides financiers	62
7.2 - Avantages fiscaux	62
7.3 - Remboursement	63
Section 2 : La création de micro-entreprise dans le cadre de l'ANADE ...	64
1 - Etapes de création d'une micro-entreprise dans le cadre de l'ANADE ...	64
1.1 - Idée du projet	64
1.2 - Accueil et orientation	65
1.3 - Inscription en ligne	65
1.4 - Etude de projet et plan d'affaire	66
1.4.1 - Etude de marché	66
1.4.2 - Etude financière	66
1.4.3 - Etude technique	67
1.5 - Présentation de projet devant les membres de CSVF	68
1.6 - Etablissement et remise de l'attestation d'éligibilité	68

1.7 - Accord de la banque (cas de financement triangulaire)	69
1.8 - La création juridique de la micro-entreprise	69
1.9 - Processus administratif	70
1.10 - Financement du projet	70
1.11 - Démarrage de l'activité	71
2 - l'évolution de la m-e dans le cadre de l'ANADE 2017/2021	72
2.1 - Evaluation statistique des activités de l'ANADE au niveau national ..	72
2.2 - Evaluation statistique des activités de l'ANADE au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou	75
Section 3 : Etude d'une micro-entreprise créé dans le cadre de l'ANADE.	80
1 - Présentation du projet	80
2 - Données lié au projet	80
2.1 - Données financières	80
2.2 - Gamme de produit	80
3 - Démarches suivis pour la création de cette micro-entreprise	81
4 - Analyse financiers de la micro-entreprise	82
4.1 - Coût et financement de projet	82
4.2 - Analyse du bilan prévisionnel	85
4.3 - Analyse du TCR prévisionnel	93
Conclusion	96
Conclusion général	97
Bibliographie	
Table des matières	
Annexes	
Résumé	

Annexes 1

ANNEXE 1

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مصالح الوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بالمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية



Formulaire d'inscription

Gérant : NIN :

Nom : Prénom :
Genre : Homme Et de :
Fils(le) de : N° acte de naissance :
Date de naissance : Wilaya de naissance :
Commune de naissance : Adresse personnelle :
Commune : Wilaya :
Email : Téléphone :
Catégorie : CHOMEUR
Qualification ou diplômes : PRIMAIRE
Intitulé du diplôme : CQP Bijouterie traditionnelle
Siège social (s'il y a lieu) :
Commune : Wilaya :

Sollicite les aides financières et les avantages fiscaux accordés par le dispositif ANADE pour la réalisation de l'activité :

ARTISAN BIJOUTIER TRADITIONNEL (BIJOUTERIE TRADITIONNELLE)

dans le cadre d'un mode de financement : TRIANGULAIRE phase : Création

Aides financières demandées : PNR Classique

Zone d'ombre : Non

Declare sur l'honneur :
°N'avoir jamais bénéficié des aides de l'état au titre de la création d'activité.

Nom et Prénom du gérant : HAMAMA Nour Eddine
Signature :

Agence wilaya/Antenne: TIZI-OUZOU/TIZI-OUZOU Carte d'identité nationale n°: Etablie le: 29.10.2018 Par: oubelil merzouk

N° Sieje V3: 15010052933 Nom et signature de l'accompagnant: Date de dépôt: 16/01/2022

se déclaration entraîne l'annulation de l'inscription de l'intéressé avec possibilité de poursuites judiciaires selon l'article 223 du code pénale.

Tableau Récapitulatif des équipements et services
(à détailler en annexe)

Désignation	Montant total TTC
Equipements	4 224 500
Matériel roulant (s'il ya lieu)+Taxe véhicule incluse	0
Assurances multirisques (équipements)	56 583,01
Assurances tous risques (matériel roulant)	0
Aménagement (s'il ya lieu)	0
Fonds de roulement (TTC)	400 000



Agence wilaya/Antene:
TIZI-OUZOU/TIZI-OUZOU

N° Sieje V3:
15010052933

Carte d'identité nationale n°:
Etablie le: 25.10.2018 Par:

Nom et signature de l'accompagnateur: oubelil merzouk
Date de dépôt: 16/01/2022

Annexe

Espace réservé à l'ANADE

N° Sieje V3

Nom et signature de l'accompagnateur: oube:q merzouk
Date de dépôt: 16/01/2022

Liste des équipements et services

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire TTC	Prix total TTC	Fournisseur
1	CENTREFUGE B 09554 VIB	1	2 380 000	2 380 000	001716101240922
2	VIBREUR A BILLES H 440100	1	1 011 500	1 011 500	001716101240922
3	TABLE DE POLISSAGE TAP	1	535 500	535 500	001716101240922
4	LAMINOIRE MANUEL 100 /L02816	1	297 500	297 500	001716101240922

Nom et prénom du gérant :

Signature

Annexes 2 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مصالح الوزير المنتدب لدى الوزير الأول
المكلف بالمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية

ANNEXE 2



Wilaya : TIZI-OUZOU
Agence de Wilaya : TIZIOUZOU
Antenne locale : TIZI-OUZOU

FICHE DE PRESENTATION DE PROJET
à la Commission locale de sélection, de validation et de financement

Dossier	Inscription à la Commission Locale
Code SIEJE :	N° d'inscription :
Date de dépôt : 16/01/2022	N° de session :
Intitulé du Projet :	ARTISAN BIJOUTIER TRADITIONNEL (BIJOUTERIE TRADITIONNELLE)
Secteur d'activité :	ARTISANAT
Forme juridique :	ARTISAN
Localisation du siège de l'entreprise : Tikoubaine	
Commune : GUAGUENOUN	Daira : Wilaya : TIZI-OUZOU
Zone spécifique (Oui/Non) : Non	
Autres observations :	

PRESENTATION DES PROMOTEURS

Identification du Gérant :

Nom et Prénom :
Nom de Jeune Fille :
Date de Naissance :

Fils (fille) de :

Situation familiale :
Adresse Personnelle :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مصالح الوزير المنتدب لدى الوزير الأول
المكلف بالمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية

ANNEXE 2



Wilaya : TIZI-OUZOU
Agence de Wilaya : TIZIOUZOU
Antenne locale : TIZI-OUZOU

FICHE DE PRESENTATION DE PROJET
à la Commission locale de sélection, de validation et de financement

Dossier	Inscription à la Commission Locale
Code SIEJE :	N° d'inscription :
Date de dépôt : 16/01/2022	N° de session :

Intitulé du Projet :	ARTISAN BIJOUTIER TRADITIONNEL (BIJOUTERIE TRADITIONNELLE)
Secteur d'activité :	ARTISANAT
Forme juridique :	ARTISAN

Localisation du siège de l'entreprise : Tikoubaine
Commune : GUAGUENOUN Daira : Wilaya : TIZI-OUZOU
Zone spécifique (Oui/Non) : Non
Autres observations :

PRESENTATION DES PROMOTEURS

identification du Gérant :

Nom et Prénom :
Nom de Jeune Fille :
Date de Naissance :

Fils (fille) de :

Situation familiale :
Adresse Personnelle :

Promoteur 1 :

Nom et Prénom :
Nom de Jeune Fille :
Date de Naissance :

Fils (fille) de :
Situation familiale :
Adresse Personnelle :
Diplôme :
Expérience :

Promoteur 2 :

Nom et Prénom :
Nom de Jeune Fille :
Date de Naissance :

Fils (fille) de :
Situation familiale :
Adresse Personnelle :
Diplôme :
Expérience :

PRESENTATION DU PROJET

Généralités sur le Projet :

- a) Nature du projet : CREATION des capacités de production
- b) Localisation du projet
- c) Etat d'avancement du projet et délais de réalisation :
- d) Aides reçues ou espérées :
- e) Impact du projet sur le plan économique :
- f) Impact du projet sur l'environnement :
- g) Nombre d'emplois créés :

Nombre d'associés (1)	0
Nombre d'emplois prévus (2)	5
Nombre Total d'emplois (1+2)	5

Produit et Marché :

- a) Description précise du produit :
- b) Le marché :
- c) La clientèle :
- d) Chiffre d'affaire prévisionnel :

COUT et FINANCEMENT DU PROJET

Structure d'investissement :

Rubriques	Paiement en devises		Paiement en dinars	Total en dinars
	Montant	C/V Dinars		
FRAIS PRELIMINAIRES				50 000,00
TERRAINS				0,00
INFRASTRUCTURES D'ACCEUIL				0,00
EQUIPEMENTS DE PRODUCTION				4 224 500,00
EQUIPEMENTS AUXILLIAIRES				0,00
EQUIPEMENT DE ROULANT				0,00
EQUIPEMENT DE TRANSPORT				0,00
DROITS DE DOUANE				0,00
TAXES				0,00
MONTAGE, ESSAI, MISE EN ROUTE				0,00
ASSURANCE				56 583,01
FONDS DE ROULEMENT				400 000,00
FONDS DE GARANTIE				52 741,67
TOTAL				4 783 824,68

Structure de financement :

Apport Personnel :

Montant		
239 191,20		soit 5,00% du coût total de l'investissement
Dont Numéraires	239 191,20	soit 5,00% du coût total de l'investissement
Dont en Nature	0,00	soit 0,00% du coût total de l'investissement

Prêt Non Rémunéré :

Montant		
1 195 956,00		soit 25,00% du coût total de l'investissement

Emprunt Bancaire:

Montant		
3 348 677,00		soit 70,00% du coût total de l'investissement

Autres à préciser :

Montant		
0,00		soit 0,00% du coût total de l'investissement

Coût Total de l'investissement :

Montant		
4 783 824,00		soit 100,00% du coût total de l'investissement

Fournisseur :


N°	Fournisseur
1	

N°	Désignation	Quantité	Observations
1	CENTREFUGE B 09554 VIB	1	
2	VIBREUR A BILLES H 440100	1	
3	TABLE DE POLISSAGE TAP	1	
4	LAMINOIRE MANUEL 100 /L02816	1	

Etablie le :

RESERVE AU CSVF	
<u>Date d'examen :</u>	<u>N° d'inscription au registre :</u>
<u>Décision du CSVF</u>	

03 02/03/22

 Le Président du CSVF

Annexes 3 :

Attestation d'éligibilité

ANNEXE 3

ANADE
الوكالة الوطنية لدعم وتممية المقاولات

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة إقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتممية المقاولات

ولاية:
الوكالة الولائية:
الفرع المحلي:
شهادة رقم:

**شهادة التأهيل للاستفادة من مساعدة الصندوق الوطني لدعم تشغيل الشباب
التمويل الثلاثي.**

تعريف المؤسسة :

العنوان الاجتماعي أو التسمية:

عنوان المقر الاجتماعي (المقر الضريبي):

البلدية: لولاية:

الشكل القانوني: شخص طبيعي شخص معنوي

النظام الضريبي: نظام الضريبة الجرافية الوحيدة النظام الضريبي الحقيقي

الدراسة المالية (مخطط الاعمال) متضمنة الإعفاء من الضريبة على القيمة المضافة: نعم لا

النشاط:

تعريف صاحب أو أصحاب المشروع :

الاستثمار المنجز من طرف صاحب أو أصحاب المشروع المبيين أدناه:

صاحب المشروع 1 :

اللقب: الاسم:

اللقب الأصلي للمرأة:

تاريخ الازدياد: مكان الازدياد: البلدية: الولاية:

العنوان:

صاحب المشروع 2 :

اللقب: الاسم:

اللقب الأصلي للمرأة:

تاريخ الازدياد: مكان الازدياد: البلدية: الولاية:

العنوان:

صاحب المشروع 3 :

اللقب: الاسم:

اللقب الأصلي للمرأة:

تاريخ الازدياد: مكان الازدياد: البلدية: الولاية:

العنوان:

صاحب المشروع 4 :

اللقب: الاسم:

اللقب الأصلي للمرأة:

تاريخ الازدياد: مكان الازدياد: البلدية: الولاية:

العنوان:

طبقا لقرار لجنة انتقاء واعتماد وتمويل المشاريع في دورتها رقم: بتاريخ: و ردا على طلبكم للاستفادة من الامتيازات رقم: بتاريخ: يسعد الوكالة الوطنية لدعم وتممية المقاولات الشباب أن تعلمكم بأن استمركم مؤهل للاستفادة من مساعدة الصندوق الوطني لدعم تشغيل الشباب بداية من تاريخ إعداد قرار منح الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية في إطار الإنجاز على النحو التالي، مع التقيد بالالتزامات التالية:



- رصد المساهمة الشخصية.
- الاشتراك و الاغتراف في الصندوق الوطني للكنالة المشتركة لضمان أخطار القروض المسوح إياها الشباب ذوي المشاريع.
- المشاركة في تكوين إحصاري منظم من طرف الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية ، قبل عرض الملف على لجنة النقاء، واعتماد وتمويل المشاريع.

الإعانات المالية :

- فرض بدون فاتدة .
- فرض اضافي غير مكافي عند الضرورة.
- تخفيض نسبة الفاتدة البكية الى (100%).

الامتيازات الضريبية و الجمركية :

1- خلال فترة إنجاز المشروع :

- الإعفاء من حقوق نقل الملكية بمقابل مالي للاكتسابات العقارية الحاصلة في إطار إنشاء نشاط صناعي .
- الإعفاء من حقوق التسجيل فيما يتعلق بالعقود التأسيسية للشركات .
- الإعفاء من الرسم على القيمة المضافة (TVA) لمقتنيات التجهيزات والخدمات التي تدخل مباشرة في إنجاز الاستثمار الخاص بمرحلة الإنشاء بالنسبة للنشاطات الخاضعة للنظام الضريبي الحقيقي وكذا الرسم على القيمة المضافة. لا تستفيد السيارات السياحية من هذا التمييز إلا إذا كانت تشكل الأداة الرئيسية للنشاط.
- تطبيق نسبة مخفضة ب 5 % تخص الحقوق الجمركية للتجهيزات المستوردة والداخلية مباشرة في إنجاز الاستثمار .

2- خلال فترة استغلال المشروع و انتهاء من انطلاق النشاطات :

- الإعفاء من الرسم العقاري على البناءات و البناءات الإضافية لمدة 3 سنوات ، 6 سنوات أو 10 سنوات* حسب موقع المشروع ، ابتداء من تاريخ إتمامها
- إعفاء ، لمدة 3 سنوات ، 6 سنوات أو 10 سنوات* حسب موقع المشروع، ابتداء من تاريخ استغلالها من الضريبة الخرافية الوحيدة IFU أو حسب الحالة (IRG ، IBS أو TAP) في حال اختيار صاحب المشروع الخضوع للنظام الضريبي الحقيقي.
- عند انتهاء فترة الإعفاء المذكورة في المطة الثانية، يمكن تمديدتها لستين (2) عندما يتعهد المستثمر بتوظيف ثلاثة (3) عمال على الأقل لمدة غير محددة. عدم احترام التعهد الخاص بخلق مناصب شغل يؤدي إلى سحب الامتيازات الممنوحة و المطالبة بالحقوق و الرسوم الواجب دفعها.

ملاحظة: غير أن المستثمرين - الأشخاص الطبيعيين الخاضعين للضريبة الجرافية الوحيدة - يقعون مدينين بدفع الحد الأدنى للضريبة الذي يجب ألا يقل عن 10000 دج، من المبلغ المنصوص عليه بموجب المادة 365 مكرر من قانون الضرائب المباشرة و الرسوم المماثلة، بالنسبة لكل سنة مالية، مهما يكن رقم الأعمال المحقق.

مدة الصلاحية:

تحدد مدة صلاحية هذه الشهادة ب 12 شهرا ابتداء من تاريخ التوقيع عليها.

حرر في.....

ع / الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية

Annexes 4 :

WILAYA DE :
AGENCE DE WILAYA :
ANTENNE LOCALE DE :
N ° : HUISSIER/00

ANNEXE 4

**CONSTAT DE VISITE DE PREFINANCEMENT
DE LA PHASE CREATION**

Je soussigné, M..... Fonction
Déclare avoir effectué, ce jour, une visite au niveau du local devant abriter une activité de

Attestation d'éligibilité : n° du

Le promoteur ou le Gérant:

Nom et prénom : Nom de jeune fille : Tel

Le Local :

Adresse exacte :

Correspond à l'adresse figurant sur le : (RC/CA/CAW/Agrément) /Contrat de location/Acte de propriété : **Oui**
Non

Nature juridique	<input type="checkbox"/> Locataire	<input type="checkbox"/> Propriétaire		
Désignation et situation	<input type="checkbox"/> Bloc autonome R+.....	<input type="checkbox"/> Niveau du bâtiment	Etage	
Etat du local	<input type="checkbox"/> Neuf	<input type="checkbox"/> Bon	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Vétuste
Accessibilité au local	<input type="checkbox"/> Bonne	<input type="checkbox"/> Moyenne	<input type="checkbox"/> Difficile	
Libre et inexploité :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Superficie :M2	Suffisante (équipement et exercice de l'activité)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Composition du local (Nb de Pièces)				
Revêtement du sol :				
Ciment	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Carrelage	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Autres		
Revêtement des murs :				
Ciment	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Peinture	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Faïence	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Autres		
Menuiserie (portes, fenêtres ...)			<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Eau :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Électricité :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Gaz :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

AUTRES REMARQUES

- Local nécessite t'il des travaux supplémentaires ? : Oui Non

A préciser :

CONCLUSIONS

- Local conforme pour l'exercice de l'activité Oui Non
- Local nécessite une deuxième visite avant financement Oui Non

Autres :

Le chargé du constat de visite



المادة 01 / : يعد هذا القرار في إطار الاستثمار المؤهل للمساعدة من جهاز دعم تشغيل الشباب .

المادة 02 / : التعريف بالمؤسسة

- اسم أو التسمية الاجتماعية للمؤسسة...:
- عنوان المقر الاجتماعي (المقر الضريبي)...:
- البلدية:
الولاية:
- الشكل القانوني..... :
- النشاط..... :.....
- رقم السجل التجاري أو وصل الإيداع :
- رقم التعريف الضريبي..... :
- الرقم الحياتي..... :

المادة 3 / : التعريف بصاحب أو أصحاب المشروع

المشروع المشار إليه في المادة الأولى المذكورة أعلاه ينجز من طرف صاحب أو أصحاب المشروع المذكورين أدناه .

صاحب المشروع 1

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
العنوان :

صاحب المشروع 2

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
العنوان :

صاحب المشروع 3

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
العنوان :

صاحب المشروع 4

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
العنوان :

المادة 4 / : التعريف بالمسير

اللقب : الاسم :
اللقب الأصلي للمرأة :
تاريخ الازدياد : مكان الازدياد -البلدية : الولاية :
العنوان :

DOAR

ANNEXES



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة اقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية

ولاية:

الوكالة الولائية:

الفرع المحلي:

شهادة رقم:

**قرار منح الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية
الخاصة بالإنجاز مرحلة الإنشاء**

المدير العام للوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية:

- مقتضى الأمر رقم 96-14 المؤرخ في 24 جوان سنة 1996 ، والمتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 1996 ، ولاسيما المادة 16 منه،
- بمقتضى الأمر رقم 96-31 المؤرخ في 30 ديسمبر سنة 1996، والمتضمن قانون المالية لسنة 1997 .
- بمقتضى الأمر رقم 09-01 المؤرخ في 26 رجب عام 1430 الموافق ل 22 جويلية سنة 2009، والمتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 2009 .
- بمقتضى قانون رقم 97-02 المؤرخ في 31 ديسمبر سنة 1997، والمتضمن قانون المالية لسنة 1998 ولاسيما المادة 46 منه.
- بمقتضى القانون رقم 03-22 المؤرخ في 04 ذي القعدة عام 1424 الموافق 28 ديسمبر سنة 2003 ، و المتضمن قانون المالية لسنة 2004،
- بمقتضى القانون رقم 09-09 المؤرخ في 16 محرم عام 1431 الموافق ل 30 ديسمبر سنة 2009 المتضمن قانون المالية لسنة 2010،
- بمقتضى القانون رقم 08-13 المؤرخ في 27 صفر عام 1435 الموافق ل 30 ديسمبر سنة 2013 المتضمن قانون المالية لسنة 2014،
- بمقتضى القانون رقم 14-10 المؤرخ في 8 ربيع الأول 1436 الموافق ل 30 ديسمبر سنة 2014 المتضمن قانون المالية لسنة 2015،
- بمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 96-234 المؤرخ في 02 جويلية سنة 1996 ، والمتعلق بدعم تشغيل الشباب، المعدل و المتمم .
- بمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 19-370 المؤرخ في أول جمادى الأولى عام 1441 الموافق 28 ديسمبر سنة 2019 والمتضمن تعيين الوزير الأول،
- بمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 20-163 المؤرخ في أول ذي القعدة عام 1441 الموافق 23 يونيو سنة 2020 والمتضمن تعيين أعضاء الحكومة، المعدل،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-295 المؤرخ في 08 سبتمبر سنة 1996 الذي يحدد كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم 302-087 الذي عنوانه الصندوق الوطني لدعم تشغيل الشباب، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-296 المؤرخ في 24 ربيع الثاني عام 1417 الموافق 8 سبتمبر سنة 1996 و المتضمن إنشاء الوكالة الوطنية لدعم و تنمية المقاولاتية و تحديد قوتونها الأساسي، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 98-200 المؤرخ في 14 صفر عام 1419 الموافق ل 09 يونيو سنة 1998، المتضمن إحداث صندوق الكفالة المشتركة لضمان أخطار القروض الممنوح إياها الشباب ذوي المشاريع وتحديد قانونه الأساسي، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 03-290 المؤرخ في 9 رجب عام 1424 الموافق ل 6 سبتمبر سنة 2003، المحدد لشروط و مستوى الإعانة الممنوحة للشباب ذوي المشاريع ومستواها، المعدل و المتمم،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-485 المؤرخ في 03 ذو الحجة عام 1427 الموافق ل 23 ديسمبر 2006 المتضمن كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم 302-089 الذي عنوانه " الصندوق الخاص لتطوير مناطق الجنوب"،
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-485 المؤرخ في 03 ذو الحجة عام 1427 الموافق ل 23 ديسمبر 2006 المتضمن كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم 302-116 الذي عنوانه " الصندوق الخاص للتطوير الاقتصادي للهضاب العليا"
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 18-191 المؤرخ في 09 ذو القعدة عام 1439 الموافق ل 22 جويلية 2018، يعدل ويتمم المرسوم التنفيذي رقم 03-290 المؤرخ في 9 رجب عام 1424 الموافق ل 6 سبتمبر سنة 2003، المحدد لشروط و مستوى الإعانة الممنوحة للشباب ذوي المشاريع ومستواها،
- بمقتضى القرار الوزاري المشترك المؤرخ في 09 أكتوبر سنة 1991، المتعلق بتحديد المناطق الواجب ترفيتها.
- بمقتضى طلب منح الامتيازات المقدمة رقم 0052933 بتاريخ 2022/01/16
- بمقتضى شهادة التأهيل رقم 0093/15/01/22 بتاريخ 2022/03/27
- بمقتضى اتفاقية الانحراط في صندوق الكفالة المشتركة لضمان أخطار القروض الممنوح إياها الشباب ذوي المشاريع رقم بتاريخ
- بمقتضى القرار رقم 16 المؤرخ في 16 مارس 2022 المتضمن تعيين السيد بوزيان محمد الشريف مكلف بتسيير الوكالة.

يقرر

المادة 5 / : الامتيازات الممنوحة:

يمنح للمؤسسة المشار إليها في المادة 2 أعلاه في مرحلة إنجاز المشروع ، الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية التالية :

الامتيازات الضريبية

- الإعفاء من رسم نقل الملكية بمقابل مالي على الإكتسابات العقارية في إطار إنشاء نشاط صناعي.
- الإعفاء من حقوق التسجيل فيما يتعلق بالعقود التأسيسية للشركات .
- تطبيق نسبة منخفضة بـ 5 % فيما يخص الحقوق الجمركية للتجهيزات المستوردة والداخلية مباشرة في إنجاز الاستثمار.

الإعانات المالية

- قرض بدون فائدة محدد في هيكل تمويل المشروع
- قرض بدون فائدة إضافي عند اقتضاء الحاجة (بالنسبة للتمويل الثلاثي)
- تخفيض بـ 100 % في معدل نسب الفوائد البنكية (بالنسبة للتمويل الثلاثي)

المادة 6 / : تاريخ مفعول الاستفادة من الامتيازات لمرحلة إنجاز الاستثمار :

حددت فترة الإنجاز لمدة سنة ويسرى مفعولها ابتداء من تاريخ توقيع هذا القرار إلا في حالة التحديد عمدا.

المادة 7 / : الإعفاءات الممنوحة في هذا القرار لا تعفي المؤسسة وأصحاب المشروع من التصريحات الضريبية في احترام الأجل المحددة قانونا

المادة 8 / : ترسل نسخة طبق الأصل من هذا القرار لكل الإدارات والمؤسسات المعنية بتطبيق هذا الجهاز.

حرر بـ.....في.....
ع / الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية

ملحق قرار منح الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية
الخاصة بمرحلة الإنجاز

التسمية الاجتماعية:
المقر الإجمالي:
البلدية: الولاية:

قائمة برنامج التجهيزات والعتاد و التهيئة الواجب اقتناؤها

N°	Désignation	Quantité	Observations
1			
2			
3			
4			
5			
6			

ملاحظة: أنا الممضي أدناه أصحح بشرفي بأن التجهيزات المذكورة في قائمة هذه الوثيقة موجهة لإنجاز الاستثمار موضوع قرار منح الامتيازات الخاصة بمرحلة الإنجاز رقم تاريخ

أتعهد ، بالالتزام بالاستعمال المصرح به إلى غاية الاهتلاك التام للتجهيزات .

حرر بـ تيزي وزو في.....

ع / الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولات

توقيع و ختم المسير

اتفاقية قرض بدون فائدة

اتفاقية قرض بدون فائدة رقمانساج/ فرع تيزي وزو
بين الموقعين أدناه

الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب ANSEJ المنشأ بموجب المرسوم التنفيذي رقم 96-296 بتاريخ
08 سبتمبر 1996 الكائن مقرها الاجتماعي بالاروقة التجارية سابقا نهج عبان رمضان تيزي وزو و
الممثلة من طرف مدير فرعها السيد لعموري حسين بصفتها مقرضة.

من جهة

و

السيد المولود بتاريخ بلدية ولاية تيزي وزو

المؤسسة

عنوان المقر الاجتماعي النشاط بصفته مقترض.

من جهة أخرى

تم الاتفاق على ما يلي :

I - موضوع الاتفاقية:

تهدف الاتفاقية الحالية إلى منح قرض بدون فائدة وفقا لطلب منح الامتيازات المقدم من طرف المقترض،
الموجه لتمويل مشروعه مع احترام الشروط المحددة في دفتر الشروط المعد من طرف الوكالة.

II- الشروط الخاصة للقرض :

- عنوان المشروع
- قيمة القرض بدون فائدة :
- فترة الاستعمال: 1 سنة + 30 يوم
- مدة القرض: سنة مع تأجيل لمدة سنوات بدا من 30/06/2023 إلى 31/12/2029
- مدة التسديد: 05 سنوات بدا من 30/06/2025 إلى 31/12/2029
- 7 البنك محل الوفاء للمقترض
- رقم الحساب البنكي للمقترض.....
- بنك / وكالة تحصيل القرض بدون فائدة BNA 581
- رقم الحساب لتسديد القرض بدون فائدة.....
- الضمانات : - الرهن الحيازي و/ أو رهن المنقول
- السندات لأمر

III- الشروط العامة للقرض:

Annexes 7 :

96 RUE

BEN

I.F.N

A.R.T

R.C.N

ANNEXE 7

FACTURE PROFORMAN° 001/2022

ALGER LE 16 JANVIER 2022

DESIGNATIONS	QUANTITE	PRIX/UNIT	MONTANT
CENTREFUGE B 09554 VIB	01	2.000.000,00	2.000.000,00
VIBREURE A BILLES H 440100	01	850.000,00	850.000,00
TABLE DE POLISSAGE TAP	01	450.000,00	450.000,00
LAMINOIR MANUEL 100 /L02816	01	250.000,00	250.000,00
Mode de règlement : par chèque bancaire 1 ^{er} TRANCHE : 10% 2 ^{eme} TRANCHE : 90%			
Marchandise : MATERIELS DE BIJOUTERIE Service après vente : 05 ANS GARANTI MATERIELS : 03 ANS		SOUSTOTAL TVA 19/%	3.550.000,00 674.500,00
		TOTAL A PAYER	4.224.500,00

Arrêté la présente facture a la somme de : quatre millions deux cents vingt quatre
Mille cinq cent M ars.

Annexes 8 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة إقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية



Agence de wilaya :
Réf N° :

ANNEXE 8

Agence : BNA

ORDRE DE VIREMENT.

Veuillez par le débit de notre compte N° :

Virez en faveur de la micro-entreprise :

Gérant :

Adresse :

Activité : **ARTISAN BIJOUTIER TRADITIONNEL (BIJOUTERIE TRADITIONNELLE)**

Titulaire du compte N° :

Banque :

Agence :

Montant en chiffres :

Montant en lettres :

Représentant le Prêt Non Rémunéré accordé au titre de la création d'une micro entreprise dans le cadre du dispositif ANADE.

Salutations distinguées

Le Comptable

Le Directeur de l'agence de wilaya

Annexes 9 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة إقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية



ANNEXE 9

ولاية :
وكالة ولاية :
قرار رقم :

أمر باستخراج صك بنكي

أنا الممضي أسفله، مدير الوكالة الولائية أشهد أن مسير المؤسسة ذات النشاط :
حرفي صانع الحلبي التقليدية (صناعة الحلبي التقليدية)

مؤهله لإسخراج صك بنكي لدى الوكالة البنكية :

الصك البنكي لفائدة صندوق الكفالة المشتركة لضمان أخطار القروض الممنوحة للشباب ذوي المشاريع بمبلغ يقدر ب... من قيمة الاستثمار وفقا للتركيبة
المالية المحدد من طرف الوكالة الوطنية لدعم و تنمية المقاولاتية، و المصادق عليه من طرف لجنة انتقاء، اعتماد و تمويل المشاريع.

يستعمل هذا الأمر في حدود ما يسمح به القانون.

ANNEXE 01



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, ET DE LA SECURITE SOCIALE
Fonds de Caution Mutuelle
de Garantie Risques/Crédits
Jeunes Promoteurs

صندوق الكفالة المشتركة
لضمان احطار الفروض
الممنوح اياها الشباب

CONTRAT D'ADHESION

N°/.....

(CREATION)

Entre : le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque Credit Jeunes Promoteur crée par le décret exécutif n° 98-200 du 06 Juin 1998 modifié et complété, et après dénommé « Fonds » représenté par :-

Auprès de L'ANTENNE de TIZI OUZOU.

Sise à : Ex Galerie, EDGB Avenue ABANE Ramdane TIZI OUZOU

D'une part Et

Le soussigné

Nom:

Prénom:

Adresse:

N° pièce d'identité:(CNI).

Agissant individuellement en qualité (activité du souscripteur):

.....

Ci-après dénommer le souscripteur.

D'autre part

Annexes 10 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة اقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية



ANNEXE 10

ولاية :
وكالة ولاية :
قرار رقم :

أمر باستخراج صك بنكي

أنا الممضي أسفله، مدير الوكالة الولائية أشهد أن مسير المؤسسة ذات النشاط :

حرفي صانع الحلبي التقليدية (صناعة الحلبي التقليدية)

مؤهّل لإسخراج صك بنكي لدى الوكالة البنكية :

.....

الصك لفائدة الممون يمثل 10% الطلبية و هذا لتمكينه من اقتناء التجهيزات المدرجة في قائمة البرنامج المحصنة لانجاز المشروع وفقا لبيكل الاستثمار المحدد من طرف الوكالة الوطنية لدعم و تنمية المقاولاتية، و المصادق عليه من طرف لجنة اتقاء اعتماد و تمويل المشاريع.

الصك الخاص بالتأمين لكل الاحتظار سوف يتم تحريره بنسبة 100% بعد الحصول على التجهيزات، العتاد المتحرك او المواشي

رقم	الممون

و هذا لتمكينه من انجاز أشغال الإعداد و التهيئة و كذلك لإقتناء المعدات المسجلة في اطار الإستثمار و البنية للمالبة الممنوحة من طرف الوكالة الوطنية لدعم و تنمية المقاولاتية.

يستعمل هذا الأمر في حدود ما يسمح به القانون.

Annexes 11 :

إتفاقية بين

الشباب المستثمر السيد/.....مسير المؤسسة المصغرة

الكاين مقرها ب.....
من جهة

و المورد السيد/.....مسير شركة

السجل التجاري رقم.....

الرقم الجبائي.....الكاين مقرها ب.....

من جهة أخرى

تم الإتفاق و الإقرار على ما يلي:

المادة 01: موضوع الإتفاقية

بمقتضى هذه الإتفاقية المتعلقة ببيع و شراء العتاد فان كل من الشاب المستثمر و المورد يلتزمان بتطبيق محتوى الإتفاقية الحالية.

المادة 02 : التزامات الشاب المستثمر

- يلتزم الشاب المستثمر بإقتناء العتاد المتمثل في..... من المورد.....
- يلتزم الشاب المستثمر بتسليم للمورد شيك بنسبة 30 % من قيمة العتاد عند طلب العتاد و شيك بنسبة 70 % عند إستلام العتاد.
- يلتزم الشاب المستثمر بإستلام العتاد من طرف المورد.

المادة 03: التزامات المورد

- يلتزم المورد بتسليم العتاد للمستثمر وفقا للمواصفات و كذا كمية و نوعية العتاد المحددة في الفاتورة الشكالية ، كما يجب أن تكون الفاتورة مبينة الرقم و التاريخ و مدة توفر العتاد.
- يلتزم المورد بتسليم العتاد في الأجل المحددة في محتوى الإتفاقية في ظرف و في حالة التأخير في التسليم تفرض عقوبات التأخير.
- يلتزم المورد بتسليم العتاد في العنوان المحدد في السجل التجاري الخاص بالشباب المستثمر.
- يلتزم المورد بتسليم الوثائق الخاصة ببيع العتاد من فاتورة نهائية، وصل التسليم و ذلك وقت تسليم العتاد.
- يلتزم المورد بتحديد مدة الضمان للتجهيزات المقتناة .
- يلتزم المورد بضمان خدمات ما بعد البيع.
- يلتزم المورد بإظهار العيوب الخفية و إصلاح العطب و إستبدال العتاد إذا إقتضى الأمر ذلك.

Annexes 12 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة إقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية



AMVEXE 12

ولاية :
وكالة ولاية :
قرار رقم :

أمر باستخراج صك بنكي

أنا المضي أسفله، مدير الوكالة الولائية أشهد أن مسير المؤسسة ذات النشاط :
حرفي صانع الحلبي التقليدية (صناعة الحلبي التقليدية)

مؤهّل لإسخراج صك بنكي لدى الوكالة البنكية :

.....

الصك لفائدة الممون يمثل 90% الطلبية و هذا لتمكينه من اقتناء التجهيزات المدرجة في قائمة البرنامج المخصصة لانجاز المشروع وفقا لهيكل الاستثمار المحدد من طرف الوكالة الوطنية لدعم و تنمية المقاولاتية، و المصادق عليه من طرف لجنة انتقاء اعتماد و تمويل المشاريع.

رقم	الممون

و هذا لتمكينه من إنجاز أشغال الإعداد و التهيئة و كذلك لإقتناء المعدات المسجلة في إطار الإستثمار و البنية المالية الممنوحة من طرف الوكالة الوطنية لدعم و تنمية المقاولاتية.

يستعمل هذا الأمر في حدود ما يسمح به القانون.

Annexes 13 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة إقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية



AMIVERE 13

ولاية :
وكالة ولاية :
قرار رقم :

أمر باستخراج صك بنكي

أنا الممضي أسفله، مدير الوكالة الولائية أشهد أن مسير المؤسسة ذات النشاط :

حرفي صانع الحلبي التقليدي (صناعة الحلبي التقليدية)

مؤهله لإستخراج صك بنكي لدى الوكالة البنكية :

.....

الصك لفائدة الممون يمثل 100% من راس المال العامل و هذا لتمكينه من شراء المواد الأولية المخصصة لانجاز المشروع وفقا لميكل الاستثمار المحدد من طرف الوكالة الوطنية لدعم و تنمية المقاولاتية، و المصادق عليه من طرف لجنة انتقاء اعتماد و تمويل المشاريع

رقم	الممون

و هذا لتمكينه من انجاز أشغال الإعداد و التهيئة و كذلك لإقتناء المعدات المسجلة في اطار الإستثمار و البنية المالية الممنوحة من طرف الوكالة الوطنية لدعم و تنمية المقاولاتية.

يستعمل هذا الأمر في حدود ما يسمح به القانون.

Annexes 14 :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة اقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم و تنمية المقاولاتية



Wilaya de :
Agence de wilaya :
Antenne locale de :
N ° du constat de démarrage :

AMMEXEM

CONSTAT DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE DE LA PHASE CREATION

Je soussigné
Fonction :
Au niveau de l'Agence de wilaya / Antenne locale de

Atteste avoir constaté, ce jour le, le démarrage effectif de la micro-entreprise telle que prévue dans la décision d'octroi des avantages fiscaux et aides financières au titre de la phase Creation N° Du

Gérant : 1

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance : Lieu de naissance : ... - Commune : Wilaya

Associé : 1

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance : Lieu de naissance : - Commune : /

Associé : 2

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance : Lieu de naissance : - Commune : /

Associé : 3

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance : Lieu de naissance : - Commune : /

Activité :

Localisation de l'activité :

Adresse : Wilaya : Commune :

Nombre d'emplois réel (selon la déclaration du jeune): Emplois, dont, Masculins, et Féminins,
...handicapés etapprentis, nombre d'employés déclarés à la CNAS.....

Date de démarrage effectif de l'activité selon la déclaration du gérant :

N° Téléphone : N°Fax : Email :

Identification des équipements acquis :

N°	Désignation	Quantité	Observations
1			
2			
3			
4			
5			

Immatriculation et n° de châssis du matériel roulant :

.....
.....
.....

Autres observations :

.....
.....
.....

Fait à, le

Signature du chargé des constats de visite

DOAE



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة إقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصغرة
الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولات

ANNEXE 15

ولاية:
الوكالة الولائية:
الفرع المحلي:
شهادة رقم:

قرار منح الامتيازات الضريبية الخاصة بالاستغلال
مرحلة الإنشاء

المدير العام للوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولات:

- مقتضى الأمر رقم 96-14 المؤرخ في 24 جوان سنة 1996 ، والمتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 1996 ، ولاسيما المادة 16 منه،
- مقتضى الأمر رقم 96-31 المؤرخ في 30 ديسمبر سنة 1996، والمتضمن قانون المالية لسنة 1997 .
- مقتضى الأمر رقم 09-01 المؤرخ في 26 رجب عام 1430 الموافق ل 22 جويلية سنة 2009، والمتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 2009
- مقتضى قانون رقم 97-02 المؤرخ في 31 ديسمبر سنة 1997، والمتضمن قانون المالية لسنة 1998 ولاسيما المادة 46 منه.
- مقتضى القانون رقم 03-22 المؤرخ في 04 ذي القعدة عام 1424 الموافق ل 28 ديسمبر سنة 2003 ، و المتضمن قانون المالية لسنة 2004،
- مقتضى القانون رقم 09-09 المؤرخ في 13 محرم عام 1431 الموافق ل 30 ديسمبر سنة 2009 المتضمن قانون المالية لسنة 2010،
- مقتضى القانون رقم 08-13 المؤرخ في 27 صفر عام 1435 الموافق ل 30 ديسمبر سنة 2013 للمتضمن قانون المالية لسنة 2014،
- مقتضى القانون رقم 14-10 المؤرخ في 8 ربيع الأول 1436 الموافق ل 30 ديسمبر سنة 2014 للمتضمن قانون المالية لسنة 2015،
- مقتضى القانون رقم 20-07 المؤرخ في 21 شوال 1441 الموافق ل 04 جوان سنة 2020 المتضمن قانون المالية التكميلي لسنة 2020.
- مقتضى القانون رقم 20-16 المؤرخ في 16 جمادى الأولى عام 1442 الموافق ل 31 ديسمبر سنة 2020 المتضمن قانون المالية لسنة 2021،
- مقتضى المرسوم الرئاسي رقم 96-234 المؤرخ في 02 جويلية سنة 1996 ، والمتعلق بدعم تشغيل الشباب، المعدل و المتمم .
- ومقتضى المرسوم الرئاسي رقم 19-370 المؤرخ في أول جمادى الأولى عام 1441 الموافق 28 ديسمبر سنة 2019 والمتضمن تعيين الوزير الأول،
- ومقتضى المرسوم الرئاسي رقم 20-163 المؤرخ في أول ذي القعدة عام 1441 الموافق 23 يونيو سنة 2020 والمتضمن تعيين أعضاء الحكومة، المعدل،
- مقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-295 المؤرخ في 08 سبتمبر سنة 1996 الذي يحدد كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم-087/302 الذي عنوانه الصندوق الوطني لدعم تشغيل الشباب، المعدل و المتمم،
- مقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-296 المؤرخ في 24 ربيع الثاني عام 1417 الموافق 8 سبتمبر سنة 1996 و المتضمن إنشاء الوكالة الوطنية لدعم وتنمية المقاولاتية وتحديد قانونها الأساسي، المعدل و المتمم،
- مقتضى المرسوم التنفيذي رقم 98-200 المؤرخ في 14 صفر عام 1419 الموافق ل 09 يونيو سنة 1998، المتضمن إحداث صندوق الكفالة المشتركة لضمان أخطار القروض الممنوح إياها الشباب ذوي المشاريع وتحديد قانونه الأساسي، المعدل و المتمم،
- مقتضى المرسوم التنفيذي رقم 03-290 المؤرخ في 9 رجب عام 1424 الموافق ل 6 سبتمبر سنة 2003، المحدد لشروط و مستوى الإعانة الممنوحة للشباب ذوي المشاريع ومستواها، المعدل و المتمم،
- مقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-485 المؤرخ في 03 ذو الحجة عام 1427 الموافق ل 23 ديسمبر 2006 المتضمن كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم 302-089 الذي عنوانه " الصندوق الخاص لتطور مناطق الجنوب"،
- مقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-486 المؤرخ في 03 ذو الحجة عام 1427 الموافق ل 23 ديسمبر 2006 المتضمن كفاءات تسيير حساب التخصيص الخاص رقم 302-116 الذي عنوانه " الصندوق الخاص للتطور الاقتصادي للفضاء العليا"،
- مقتضى المرسوم التنفيذي رقم 18-191 المؤرخ في 09 ذو القعدة عام 1439 الموافق ل 22 جويلية 2018، يعدل ويتمم المرسوم التنفيذي رقم 03-290 المؤرخ في 9 رجب عام 1424 الموافق ل 6 سبتمبر سنة 2003، المحدد لشروط و مستوى الإعانة الممنوحة للشباب ذوي المشاريع ومستواها،
- بمقتضى القرار الوزاري المشترك المؤرخ في 09 أكتوبر سنة 1991، المتعلق بتحديد المناطق الواجب ترقيتها.
- بمقتضى قرار منح الامتيازات الضريبية و الإعانات المالية الخاصة بالأبجاز رقم 0136/22 المؤرخ في 2022/07/11
- بمقتضى محضر معاينة بداية النشاط لمرحلة الإنشاء رقم..... المؤرخ في 2022/10/19
- بمقتضى القرار رقم 16 المؤرخ في 16 مارس 2022 المتضمن تعيين السيد بوزيان محمد الشريف مكلف بتسيير الوكالة.

Résumé

Dans le premier chapitre, nous avons traité les généralités des micro-entreprises ainsi que les étapes à suivre pour créer une micro-entreprise dans de bonnes conditions. Avant de se lancer dans l'aventure, il est important d'avoir parfaitement conscience de l'investissement requis et des risques inhérents au projet. Il est en effet illusoire de penser réussir sans une implication importante.

Dans le deuxième chapitre, nous pouvons affirmer que à la création de l'entreprise elle doit disposer des sources de financement tel que, financement par fonds propre, et les financements externes. Le financement est l'un des principaux obstacles au lancement des entreprises. Plusieurs causes expliquent cet obstacle Un manque d'apport personnel, Des refus de prêts bancaires et les aides d'État, et Des difficultés à lever les fonds nécessaires.

En dernier, nous avons étudié différentes étapes pour créer une micro-entreprise dans le cadre de l'ANADE. Comme nous avons fait, des statistiques concernent le nombre d'entreprises créées durant ces dernières années.

Mots clés : Micro-entreprise, ANADE, Financement, crédit bancaire.

Abstract

In the first chapter, we dealt with the generalities of micro-enterprises as well as the steps to follow to create a micro-enterprise under good conditions. Before embarking on the adventure, it is important to be fully aware of the investment required and the risks inherent in the project. It is indeed illusory to think of succeeding without significant involvement.

In the second chapter, we can affirm that at the creation of the company it must have the sources of financing such as, equity financing, and external financing. Funding is one of the biggest barriers to starting a business. Several causes explain this obstacle. A lack of personal contribution, Refusal of bank loans and state aid, and Difficulties in raising the necessary funds.

Finally, we studied different steps to create a micro-enterprise within the framework of ANADE. As we have done, statistics relate to the number of companies created in recent years.

Keywords: Micro-enterprise, ANADE, Financing, bank credit.

Introduction générale

Chapitre I :
Approche théorique
des micro-entreprises

Chapitre II :

Financement des micro- entreprises

Chapitre III :
Aspects pratiques de création
d'une micro-entreprise
dans le cadre de
l'ANADE

Conclusion générale

Bibliographie

Table des matières

Annexes